

Council of Europe Summit
Sommet du Conseil de l'Europe
Europaratsgipfel | Wien '93

Procès-verbaux du Sommet du Conseil de l'Europe

(Vienne, 8-9 octobre 1993)

CONFIDENTIEL

- i -

SUM(93)PV1

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Procès-verbal de l'Ouverture et de la Première Séance tenues le vendredi 8 octobre 1993 (après-midi) à l'Austria Center Vienne (SUM(93)PV1)	1

ANNEXES

Annexe 1:	Liste des Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement et Ministres des Affaires Etrangères	A1
Annexe 2:	Ordre du jour	A11
Annexe 3:	Déclaration sur la Russie	A13
Annexe 4:	Allocution de M. Thomas KLESTIL, Président Fédéral d'Autriche	A15
Annexe 5:	Allocution de M. Miguel Angel MARTINEZ, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	A19
Annexe 6:	Allocution de Mme Catherine LALUMIERE, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe	A21
Annexe 7:	Allocution de M. Franz VRANITZKY, Chancelier Fédéral d'Autriche	A25

OUVERTURE

La séance est ouverte par Mme Catherine LALUMIERE, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à 14h53. Elle annonce la venue du Président Fédéral de l'Autriche, M. Thomas Klestil.

La séance est interrompue brièvement pour accueillir le Président Fédéral de l'Autriche.

M. Thomas KLESTIL, Président Fédéral de l'Autriche, prononce le discours d'ouverture du Sommet qui est reproduit à l'Annexe 4.

Le Secrétaire Général interrompt brièvement la séance pour raccompagner le Président Fédéral de l'Autriche.

M. Miguel Angel MARTINEZ, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, prononce l'allocution qui figure à l'Annexe 5.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du Conseil de l'Europe prononce l'allocution qui figure à l'Annexe 6.

A l'issue de son intervention, elle propose l'élection de M. Franz VRANITZKY, Chancelier Fédéral de l'Autriche, à la Présidence du Sommet.

Le Chancelier Fédéral de l'Autriche est élu Président du Sommet par acclamation.

Le CHANCELIER FÉDÉRAL de l'Autriche prend place à la Présidence et prononce l'allocution qui figure à l'Annexe 7.

PREMIERE SEANCE DE TRAVAIL

1. Le PRESIDENT donne la parole à M. Mitterrand, Président de la République française.

2. M. MITTERRAND, Président de la République française, déclare se réjouir de la tenue de cette Conférence. Il rappelle qu'il l'a souhaitée et qu'il ne fut pas le seul. Cette Conférence a lieu à Vienne, c'est-à-dire dans l'endroit d'Europe qui s'imposait pour une telle rencontre. Il remercie l'Autriche ainsi que les organisateurs du Conseil de l'Europe pour la préparation de cette Conférence. Il ajoute que ce sont là des paroles de politesse sincères; la suite de son intervention ne sera pas moins sincère, même si elle devait être moins consensuelle.

Soulignant que tous les participants réunis autour de cette table parlent de l'Europe, il n'aperçoit pour sa part que des bouts d'Europe, des fragments d'Europe, dont il n'est pas sûr qu'ils se rejoignent. Hier, l'Europe était coupée en deux parties - fondées sur des systèmes philosophiques, sociaux et idéologiques antinomiques - et ce fut un grand drame. Aujourd'hui, l'on assiste à la victoire de la liberté et de l'indépendance pour de nombreux Etats et peuples qui le méritaient. Il ajoute ne pas savoir qui a pu penser que la société des hommes pût être paisible. A peine un drame s'achève-t-il que d'autres menaces apparaissent.

Il affirme ne rien regretter de l'Europe d'hier ; il est heureux d'avoir assisté à l'effondrement d'un empire dont les caractéristiques se situaient aux antipodes de ses propres convictions. Cependant, les temps nouveaux exigent une conception claire et une volonté forte. Or - souligne-t-il - l'on ne voit que des bouts d'Europe. L'on souffrait auparavant de voir deux Europes, chacune à la remorque d'une super-puissance. L'on avait raison de s'en plaindre. Aujourd'hui, vers quelle Europe se dirige-t-on ? Vers une Europe à 32 ou plus large encore ? Va-t-on choisir la voie de l'éparpillement ? Chaque ethnie va-t-elle devenir un Etat ? L'on pourrait dans une telle situation se demander qui empêcherait la création de nouvelles puissances et le réveil de haines anciennes.

L'Europe, dans son acception géographique, est un continent. Mais elle est également une histoire présente dans tous les esprits, et une culture - ce qui est rassurant - car c'est le constat de ce que, malgré les différences, tous puisent aux mêmes sources.

Il est des endroits où l'Europe se fait et dans lesquels l'on cherche à rassembler les tendances. Il y a l'Europe de la sécurité, c'est-à-dire celle de la CSCE. Lorsque l'Union Soviétique existait encore, il était parfois difficile de faire admettre la nécessité de l'existence de la CSCE. L'on est en droit aujourd'hui de se demander ce qu'est la CSCE, qui doit - ou devrait - assurer la sécurité. En effet, la CSCE, c'est en quelque sorte tout le monde et personne. Qui a vu ses libertés sauvegardées par une institution, certes nécessaire, mais éloignée du citoyen ? La paix doit être le programme de tous, à l'heure où l'on voit les tensions s'accroître partout, que ce soit à Sarajevo ou ailleurs. Personne, si ce ne sont quelques organisations humanitaires, ne s'y intéresse.

Cependant, il n'entend pas que son intervention demeure sur un registre pessimiste. Au contraire, il souhaite exposer sa vision - et celle de son pays - de ce qui pourrait être fait pour réagir. Il ajoute que les bouts d'Europe qu'il vient d'évoquer sont parfois très importants. La Communauté des Douze, avec ses 340 millions de citoyens, représente un ensemble de pays qui subissent de plein fouet la crise économique, mais qui n'en sont pas moins les plus prospères d'Europe. Il s'interroge sur la capacité de la Communauté à englober tous les pays démocratiques européens, même s'il souhaite que tel soit le cas. Il ajoute qu'il est difficile de le faire aujourd'hui, en raison des contraintes liées à l'existence d'un marché unique au sein duquel s'exerce la libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises et en raison de contraintes acceptées par les Douze dans le cadre du Traité de Maastricht. Il est heureux d'avoir pris part à l'élaboration de ce Traité, du reste très souvent attaqué. L'opinion publique semble parfois s'en détourner en raison de la récession économique qui prévaut - sans pour autant qu'on puisse en imputer la responsabilité aux gouvernements - d'une part, et en raison également de l'impuissance de l'Europe face à des situations telles que celle de l'ancienne Yougoslavie, d'autre part. Après avoir soulevé la question de savoir s'il y a pour autant trop d'Europe des Douze, il répond pour sa part par la négative. Il souligne que le Traité de Maastricht n'est pas encore ratifié par tous les Etats membres de la Communauté

et que, partant, cet instrument n'a pas encore de réalité juridique. On ne saurait donc reprocher à ce Traité de ne pas avoir été à même de régler les problèmes. Ce Traité dispose que la Communauté est une entité ouverte et dès lors les Etats peuvent postuler à l'adhésion. Plusieurs pays européens ont exprimé ce souhait et il espère qu'à bref délai, c'est-à-dire au plus tard dans un an, ces pays, et en particulier l'Autriche, pays-hôte de la présente Conférence, deviendront membres de la Communauté. Aussi peut-on s'attendre à ce que l'Union européenne comporte à terme de 13, 14, 15 voire plus de membres et qu'en conséquence ce bout d'Europe là grandisse.

L'on peut toutefois se demander si cela constituerait la réponse à tout et s'il serait acceptable qu'existât d'un côté une énorme puissance économique et d'un autre un certain nombre de pays isolés devant encore souffrir pour longtemps des stigmates laissés par le système passé. Il espère que la Communauté n'ignorera pas les autres pays démocratiques d'Europe et qu'elle ne restera pas fermée sur elle-même. Il rappelle à cet égard l'existence de divers accords d'association conclus entre la Communauté et des pays représentés à la présente Conférence. Il estime en outre qu'il serait souhaitable que les pays de la Communauté prennent la mesure de leur force afin d'y déceler les ferments de leur faiblesse. Il convient par dessus tout d'éviter un schéma qui reviendrait à instaurer des rapports de type colonial. Une telle situation serait inacceptable, tant il est vrai que chaque Etat dispose d'un droit, d'une dignité et d'une compétence égales. Il rappelle à ce propos qu'au sein de la Communauté certains pays sont considérés, pour des raisons démographiques, comme des petits pays, même si ces pays ont une histoire prestigieuse. Ainsi en va-t-il de la Grèce, dont l'histoire est une des plus grande de toutes, du Portugal, l'un parmi les plus anciens des Etats nations, et de l'Irlande à la civilisation inimitable. Or, lorsque le Conseil européen se réunit, chaque Etat dispose d'un droit égal à celui des autres.

Il faut trouver une Organisation pour l'Europe démocratique toute entière, qui réponde à cette définition. Il ajoute qu'il n'est pas seul chargé de définir qui devrait y être représenté et que les Institutions - et il pense au Conseil de l'Europe - se chargeront de faire la distinction entre les pays démocratiques et ceux qui ne le sont pas. Il se réfère à cet égard à la Russie quand elle sera démocratique - ou peut-être l'est-elle déjà - et laisse aux participants le soin d'en juger. Il évoque également l'Amérique dont il rappelle qu'elle est souvent la plus proche amie pour nombre de pays ici représentés et dont le rôle est utile, surtout pour la sécurité. Il estime qu'elle devrait avoir son mot à dire si on le lui demande. Il paraphrase, en l'adaptant à l'Europe, l'apophtegme du premier Roi d'Italie "Europa fara da se". Ce qui revient à dire "si l'Europe ne prend pas en main son propre destin, qui le fera ?". Il est convaincu de ce que si l'Europe devait ne pas prendre son destin en main, d'autres immanquablement le feraient.

Il déclare qu'il ne peut être d'accord lorsque d'aucuns soutiennent que des pays comme la Bosnie, la Serbie ou la Croatie sont voués à une sorte de destin ou de fatalité de fureur et de sang. Il estime, au contraire, qu'il est possible de surmonter toutes les difficultés, comme en atteste la réalité de l'amitié franco-allemande, malgré les trois guerres qui ont opposé les deux pays. Il rappelle à cet égard que depuis sa jeunesse, il a entendu dire successivement que l'ennemi héréditaire de la France était l'Angleterre ou l'Empire Austro-Hongrois ou encore la Prusse et qui sait, il en existe peut-être encore un quelque part.

Les pays européens qui ne sont aujourd'hui pas membres de la Communauté, qui sont aujourd'hui une majorité, ne doivent pas en être réduits à demander à intervalles réguliers des subsides aux pays communautaires. Il est convaincu qu'il n'y a pas de liberté sans institution; même s'il y a toujours le risque qu'à un moment les institutions puissent étrangler les libertés. Il a longtemps cru à la nécessité de créer une Confédération des Etats démocratiques d'Europe; la dénomination lui est indifférente mais le concept lui tient à coeur.

Pourquoi le Conseil de l'Europe ne serait-il pas l'instrument permettant la construction d'une structure purement européenne où les pays traiteraient de sujets communs sur un pied d'égalité? C'est son domaine. Cette rencontre est une première, pourquoi les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Europe démocratique ne se réuniraient-ils pas au moins une fois par an pour traiter des problèmes qui les préoccupent? Il faut un organisme permanent, comme le Conseil de l'Europe pour échanger les informations, organiser les structures et définir les compétences dans des domaines tels que environnement, transports, communication, culture et on multiplie les exemples. Chacun des Etats ici représentés doit pouvoir à tout moment saisir cette institution qui pourrait être le Conseil de l'Europe afin que l'Europe commence à exister réellement. C'est à cette Conférence d'en décider. La Communauté européenne, l'Union européenne ne suffit pas. Un jour ce type de structure communautaire s'ouvrira à tous, mais cela prendra du temps. Laisserons-nous dans l'oubli pendant des années l'Europe ici représentée? Il s'inquiète du vide de l'Europe. Politiquement, il n'y a pas d'Europe. Va-t-on s'engager dans la construction de cette Europe? C'est le voeu qu'il exprime pour cette Conférence.

Au moment où il s'exprime, la misère et la mort règnent sur de nombreuses villes de l'ancienne Yougoslavie. Il évoque les tirs incessants, les pillages, les détournements des transports de ravitaillement, et le sort de la population livrée au massacre. Il se demande si le Conseil de l'Europe ne devrait pas lancer un appel aux protagonistes en vue d'interrompre ce massacre. Sarajevo est la victime du conflit, alors même que son territoire n'est pas contesté. Il y a là une sorte de "gratuité du crime". D'autres guerres se préparent, de nouveaux conflits d'influence naîtront, l'incendie va cerner une partie de l'Europe, parce que des règles n'auront pas pu être fixées en temps utile.

La question qui se pose est de savoir si l'on est décidé à utiliser l'institution qui existe - le Conseil de l'Europe - pour créer un embryon de cette institution européenne toute entière qui permettrait de réunir les responsables, d'organiser leur travail, de poser les problèmes réels et pas simplement les débats d'idées. Sans institution, il n'y a pas de liberté. Sans institution, il n'y a pas de démocratie. Sans institution, il n'y a pas d'Europe. Au Conseil de l'Europe, il y a les bonnes volontés, les compétences et les moyens. Il appartient aux gouvernements des Etats membres d'y répondre.

3. M. HAVEL, Président de la République tchèque, fait la déclaration suivante:

"Messieurs les Présidents, Messieurs les Premiers ministres, participants au Sommet du Conseil de l'Europe,

Que nous soyons de l'ouest, de l'est, du sud ou du nord de l'Europe, je crois que nous sommes tous d'accord que l'assise commune sur laquelle s'appuient tous les efforts visant à réaliser l'intégration de notre continent est la richesse des valeurs et des idéaux que nous partageons. Parmi ces valeurs et idéaux figurent le respect de l'être humain en tant qu'individu, sa liberté, le principe d'une société civile et la primauté du droit, la démocratie et un système politique pluraliste, l'économie de marché, la décentralisation et notre détermination à créer des modèles de coexistence, de compréhension mutuelle et de coopération fructueuse entre les différentes nations et les différents groupes ethniques, religieux et culturels, de même qu'entre différentes sphères de civilisation, dans un esprit d'universalité, d'unité, de diversité et de responsabilité mutuelle vis-à-vis de la paix, de la sécurité et du principe de la liberté pour tous. Ces fondements intellectuels et spirituels de la civilisation européenne sont le résultat de plusieurs milliers d'années d'histoire, de ses nombreuses traditions intellectuelles et spirituelles, et de sa vaste expérience, tantôt bonne, tantôt mauvaise. Depuis la chute du communisme, notre continent a l'occasion unique de s'unir sur ces bases et, à terme, de devenir pour la première fois depuis très longtemps, sinon pour la première fois de son histoire, un des facteurs de stabilisation dans le monde d'aujourd'hui.

Bien que l'on soit généralement d'accord sur les valeurs devant servir de fondement à l'intégration européenne, aujourd'hui, quatre ans après la chute du rideau de fer, ce processus se heurte à un certain nombre d'obstacles. Beaucoup se demandent même s'il pourra aboutir, s'il pourra fonder le genre d'Europe dans lequel tout le monde se sente à l'aise, où personne ne se sentira opprimé ou menacé, et où personne n'aura de raison de se laisser aller aux confrontations.

Quelles sont les raisons de cette différence? Pourquoi sommes-nous subitement en proie à de tels doutes si tôt après l'effondrement de l'Europe bipolaire et à une époque où il semblerait que nous ayons tous les mêmes aspirations? Pourquoi un objectif qui semblait à notre portée au début de 1990 est-il aujourd'hui si lointain?

Cette situation s'explique par bien des raisons différentes, mais je suis profondément convaincu qu'elles reposent toutes sur un élément commun: le point de vue erroné selon lequel la grande tâche à laquelle l'Europe doit s'attaquer relève purement du domaine technique, administratif ou systémique, et qu'il nous suffit donc de trouver quelques structures ingénieuses, des institutions nouvelles et des normes et règles juridiques originales. Bref, nous estimons qu'il suffit de nous livrer à des discussions sans fin ou, plus précisément, de débattre de questions techniques sans que les participants à la négociation s'efforcent de changer quoi que ce soit en eux-mêmes et aux facteurs et stéréotypes habituels qui déterminent leur comportement. Ce sont donc précisément les valeurs que nous cherchions à confirmer par des modifications systémiques qui disparaissent dans le labyrinthe des débats censés aboutir à une transformation. En d'autres termes, ce qui ne devait être qu'un moyen permettant d'arriver à une fin est devenu le principal thème de discussion. Notre capacité même de trouver un terrain d'entente ne peut qu'en souffrir.

Un grand nombre d'empires ou d'alliances supranationales au cours de l'histoire, ou du moins ceux qui ont survécu longtemps et enrichi humainement leur époque d'une manière ou d'une autre, ne se contentaient pas d'avoir des idées-forces dominantes et de prendre la tête de mouvements intellectuels et spirituels; ils avaient aussi la volonté peu commune de défendre ces idées et de faire de grands sacrifices pour qu'elles soient mises en pratique, puisque tous étaient d'accord que ces sacrifices en valaient la peine. Il ne s'agissait donc pas alors, uniquement de croire en certaines valeurs, mais d'être aussi profondément et universellement convaincu que ces valeurs portaient en elles des obligations morales.

J'estime que c'est précisément ce qui fait cruellement défaut à l'Europe d'aujourd'hui. Nous discutons de contingents, de tarifs et de taux d'intérêt. Nous défendons nos propres intérêts partiels et souvent très égoïstes, qu'ils soient géopolitiques, idéologiques, économiques ou autres. Nous espérons pouvoir résoudre le problème des minorités en convenant du nombre d'heures pendant lesquelles les enfants apprendront leur langue maternelle à l'école ou en décidant des panneaux de signalisation qui devraient être bilingues. Trop souvent, donc, nous nous laissons entraîner par la notion que nous aurons réussi si nous parvenons à découvrir une formule de compromis qui plaise à tout le monde. Les mesures administratives, les traités généraux et les déclarations grandiloquentes - qui sont le résultat de longues séries de négociations entre experts et spécialistes - auront cependant bien du mal à nous sauver s'ils ne sont pas l'expression d'une volonté européenne commune. Seule cette volonté garantira que les accords conclus et les mesures prises seront plus que des bouts de papier.

La grandeur de l'idée d'intégration européenne sur des bases démocratiques tient à l'élément suivant: une telle intégration devrait - et devra, pour qu'elle puisse vraiment réussir - dépasser l'ancienne notion d'Etat-nation de Herder, dans laquelle il voyait l'expression la plus élevée de l'existence nationale, et permettre ainsi à toutes les nationalités de jouir d'une entière autonomie dans le cadre d'une société civique créée par la communauté supranationale. La grandeur de cette idée tient à sa capacité d'étouffer les démons du nationalisme, qui sont les principaux instigateurs des guerres modernes, et de permettre aux nations de vivre en paix, en sécurité, dans la liberté et la prospérité, en renonçant à certains de leurs intérêts immédiats en échange d'avantages beaucoup plus considérables que leur procurera la mise en oeuvre d'intérêts plus lointains.

La question peut se résumer ainsi: l'Europe d'aujourd'hui manque d'ethos, d'imagination, de générosité, elle ne voit plus au-delà de l'horizon de ses préoccupations particulières, qu'elles soient partielles ou autres, ni ne peut résister aux pressions des différents groupes d'intérêt. L'Europe ne s'identifie pas assez fortement au sens et au but véritables de l'effort d'intégration. On dirait qu'elle n'a tout simplement pas encore développé un sens profond de la responsabilité vis-à-vis d'elle-même en tant que collectivité et donc vis-à-vis des véritables perspectives de succès qui s'offrent aux Européens d'aujourd'hui comme à ceux de demain.

Sommes-nous vraiment à ce point incorrigibles? Deux fois au cours du XX^e siècle, l'Europe tout entière a payé, et de manière tragique, l'étroitesse d'esprit et le manque d'imagination de ses démocraties. Celles-ci ont connu l'échec pour la première fois devant le nazisme; elles ont reculé et refusé de résister à ce mal encore embryonnaire, pour payer plus tard cette démission un million de fois plus cher lorsqu'il a fallu lutter contre le nazisme sous sa forme plus développée. La deuxième fois, elles avaient permis à Staline d'avalir la moitié de notre continent et d'y arrêter le cours de l'histoire. Aujourd'hui, cet échec revient tragiquement hanter non seulement ceux qui ont récemment fui la tyrannie soviétique, mais nous tous, où que nous soyons dans le monde.

Il existe un dicton: "Qu'il s'agisse du bon ou du mauvais, jamais deux sans trois". L'Europe démocratique ne peut pas se permettre un troisième échec.

J'ai peur pourtant que c'est bien ce troisième échec qui nous menace. Je ne parle pas ici de la prudence et de l'indécision dont font preuve les pays développés de l'Europe de l'Ouest envers les anciens pays communistes. Je pense aussi, et avant tout, à leur attitude vis-à-vis de ce qui se passe actuellement en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie. Les négociations de paix devraient rechercher avant tout une stratégie complexe défendant précisément les valeurs sur lesquelles sera fondée l'Europe de demain, c'est-à-dire les valeurs d'une société civique fondée sur la coexistence pacifique des différents groupes et cultures ethniques. Au lieu de cela, elles consistent de plus en plus manifestement à discuter de frontières de mini-Etats ethniquement purs, selon l'issue de conflits entre des armées illégales. Un Etat multinational reconnu sur le plan international est en train d'être dépecé selon les impératifs de seigneurs de la guerre fanatiques. Ce comportement, si bonnes que soient nos intentions - et Chamberlain n'était-il pas lui-même animé des meilleures intentions? - a pour conséquence d'entériner l'idée d'Etat "ethniquement pur" et de purification ethnique, et donc de nier l'idée d'une société civique. Nous discutons interminablement, nous nous noyons dans les compromis, nous redessignons les cartes, nous lisons sur les lèvres des purificateurs ethniques et nous oublions de plus en plus les valeurs fondamentales sur lesquelles nous voudrions modeler l'avenir de notre propre continent. Nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis.

La raison de cette situation déplorable est simple: c'est parce que nous estimons pouvoir damer le pion à l'histoire et, à la manière de l'autruche, nous contenter d'apaiser les factions en guerre et de céder à leurs exigences plutôt que de nous engager généreusement et résolument.

L'ancienne Yougoslavie est actuellement pour l'Europe le terrain d'essai le plus important et le plus concret qui soit apparu depuis la fin de la guerre froide. Ce n'est pas toutefois le seul test auquel elle est soumise.

L'autre épreuve est de savoir comment réagir à la tentation d'ouvrir la porte de derrière et de laisser entrer le démon du collectivisme national en nous attachant de manière apparemment innocente aux droits des minorités et à leur droit à l'autodétermination. A première vue, cette orientation paraît inoffensive et sans reproche. Elle pourrait toutefois déboucher, parmi d'autres conséquences, sur une nouvelle agitation et de nouvelles tensions, puisqu'elle amène inévitablement à contester l'intégrité des Etats individuels et l'inviolabilité de leurs frontières actuelles et, partant, la validité même de tous les traités de paix conclus depuis la guerre. Les tentatives faites dans ce sens sont surtout dangereuses parce qu'elles se tournent non vers l'avenir mais vers le passé, mettant en question le principe même de la société civique et les droits indivisibles de la personne, ainsi que cette certitude que seuls la démocratie, les droits et libertés individuels de l'homme, et les principes civiques peuvent garantir un épanouissement complet et authentique de ce niveau d'identité qu'est l'appartenance à une nationalité.

L'Europe d'aujourd'hui se trouve devant une foule de tests et de pièges de ce genre. Il nous sera impossible de réussir ces tests ou d'éviter ces pièges tant que nous estimerons ne devoir renoncer à aucun de nos nombreux intérêts particuliers et pouvoir nous passer de la nouvelle Europe comme impératif moral radical, et tant que nous estimerons qu'il nous suffit, en suivant toutes les pratiques politiques justes éprouvées jusqu'à présent, de négocier, de discuter, de nommer des commissions et d'aller de conférence en conférence avec des malles débordant de papiers qui cachent des intérêts terre à terre et peu originaux derrière des propos nobles et ronflants.

Si les différents Etats de l'Ouest n'arrivent pas à maîtriser cette impulsion subconsciente qui les pousse à vouloir occuper une position dominante dans leur propre sphère d'intérêt, s'ils ne mettent pas de côté leur protectionnisme égoïste et s'ils ne cessent pas de jouer aux plus fins avec l'histoire en rabaisant l'idée de l'Europe à une noble toile de fond devant laquelle ils continuent à défendre leurs propres intérêts mesquins, si enfin les Etats postcommunistes ne font pas un gros effort pour se débarrasser des fantômes qui ont surgi de leur liberté récemment acquise, ce ne sera qu'au prix de grandes difficultés que l'Europe pourra relever le défi de la période actuelle et saisir les occasions qui lui sont présentées.

Le Conseil de l'Europe, la plus ancienne institution paneuropéenne existante, a été fondé pour entretenir les valeurs pouvant alimenter l'esprit, l'ethos de l'intégration européenne et pour assurer que ces valeurs se traduisent sur le plan concret par des normes juridiques internationales. Si, comme je le prétends, le principal enjeu pour l'Europe consiste aujourd'hui à saisir l'esprit de sa propre unification, à comprendre les obligations morales qui en découlent, à assumer - de manière authentique et non simplement ostentatoire - une nouvelle sorte de responsabilité, le Conseil de l'Europe sera amené à jouer un rôle unique, indispensable, dans l'accomplissement de cette tâche difficile.

La République tchèque s'en féliciterait et elle est disposée à faire tout son possible pour que nous parvenions au but.

Je vous remercie de votre attention."

4. M. DEHAENE, Premier Ministre de la Belgique, fait la déclaration suivante:

"Monsieur le Président,

Tout d'abord, je tiens vivement à remercier le Gouvernement autrichien pour son accueil, de même que tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette rencontre unique en Europe.

Je félicite les nouveaux membres qui font à présent partie de cette grande famille européenne pour les efforts qu'ils ont fournis afin d'adhérer aux principes démocratiques qui nous sont chers. Ces principes constituent un acquis irréversible depuis plus de 40 ans.

La Belgique soutient sans réserve la politique d'ouverture et de coopération en direction des pays d'Europe centrale et orientale qui font le choix de la démocratie. Elle est, en principe, attachée à la dimension paneuropéenne du Conseil de l'Europe. Il faut toutefois concilier le respect des conditions d'adhésion à l'Organisation et la nécessité de consolider les structures démocratiques encore fragiles des Etats candidats.

Notre principal souci est de veiller à ce que le processus de démocratisation se poursuive partout où il n'a pas encore atteint un degré de stabilité suffisant. Dans ce contexte, nous sommes partisans d'un système d'accompagnement et de surveillance qui nous permettrait de nous assurer que tous les Etats évoluent bien dans la voie de la démocratie. Nous disposerions ainsi des moyens de leur adresser le cas échéant des recommandations et de mettre à leur disposition une expertise et des instruments éprouvés.

Monsieur le Président,

C'est en tant que Président de la Communauté que j'entame cette intervention. Mes collègues ont en effet souhaité que, lors de cette session exceptionnelle, une présentation soit faite des travaux qui sont actuellement menés à propos du Pacte Européen de Stabilité. Au Conseil du 4 octobre, le Conseil a adopté un document dont le texte vous a été transmis à Bruxelles et au départ duquel des consultations informelles seront conduites durant les prochaines semaines avec les pays intéressés.

Les travaux que la Communauté consacre au projet d'un Pacte Européen de Stabilité sont évidemment cruciaux. Ce projet ambitieux, présenté initialement par la France et repris au Conseil de Copenhague, s'articulera surtout autour des questions des minorités et des frontières. Il repose sur une triple motivation: d'abord l'urgente nécessité de renforcer la stabilité en Europe; ensuite l'apport que la Communauté peut fournir aux efforts des pays qui se préparent à l'adhésion; et enfin la mise en oeuvre, dans cette double perspective, de la dimension nouvelle que constitue le passage à l'Union européenne.

En s'engageant dans cette voie, la Communauté et ses Etats membres entendent articuler étroitement cette initiative par rapport aux Organisations existantes, en particulier la CSCE et le Conseil de l'Europe. L'intention est donc de mettre à profit les textes, règles et mécanismes qui existent dans le cadre du Conseil de l'Europe, ou qui devront être agréés sur base des orientations que nous retiendrons lors de ce Sommet. Je songe en particulier aux domaines de la protection des droits de l'homme, du développement démocratique, de la coopération entre régions par-delà les frontières, et des droits des minorités. Et au cas où, dans le cadre de tables rondes qui seraient mises en place, la désignation d'un modérateur était envisagée, il est également prévu qu'il pourra notamment être fait appel aux mécanismes offerts par la CSCE ou par le Conseil de l'Europe, en fonction de l'appréciation des parties concernées.

Monsieur le Président,

La démocratie s'appuie notamment sur la primauté du droit et sur le respect des Droits de l'homme. La protection des libertés fondamentales constitue l'oeuvre la plus significative du Conseil de l'Europe. Pour mon pays, c'est la pierre angulaire sur laquelle tout Etat membre doit construire d'édifice de sa démocratie. Dans cette optique, les progrès accumulés en 40 années d'expérience de la Convention européenne des Droits de l'Homme devraient nous permettre d'adopter une organisation plus efficace de cette juridiction. En effet, une réforme des mécanismes de protection des Droits de l'homme permettra de faire face au nombre croissant de requêtes tout en maintenant un niveau élevé de qualité d'une jurisprudence propre à l'Europe.

Nous nous félicitons de l'accord qui est intervenu ces derniers jours pour consacrer l'existence d'une Cour unique, meilleur instrument pour assurer le respect efficace des Droits de l'homme.

La démocratie et la stabilité en Europe sont intimement liées à la protection des minorités nationales. La situation dramatique qui règne dans l'ancienne Yougoslavie nous rappelle chaque jour à quel point les équilibres sont encore fragiles dans ce domaine. C'est pourquoi il faut élaborer d'urgence des mesures de confiance destinées à instaurer un climat de tolérance et de compréhension. Ensuite, le respect des minorités doit reposer sur des principes de base. A mon sens, ces principes doivent être inscrits dans une convention-cadre et servir de guide aux législations nationales et aux accords bilatéraux traitant des minorités.

La Belgique se félicite du consensus atteint au sein du Conseil de l'Europe afin d'élaborer des instruments de protection des minorités, y compris un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le racisme et l'intolérance nous préoccupent tous. La xénophobie ébranle nos sociétés et ronge de l'intérieur les fondements mêmes de la démocratie. Dénoncer la résurgence de ces manifestations est un moyen de les combattre, mais il faut plus. Un véritable plan d'action doit être mis en oeuvre. Cela doit s'effectuer maintenant avant que le fléau ne vienne enrayer le jeu de la démocratie. La Communauté européenne s'y attelle aussi et il me paraît indispensable que les deux institutions européennes conjuguent leurs efforts. Elles doivent être particulièrement attentives à la nécessité de disposer d'un bon outil statistique permettant de procéder à une connaissance et une analyse approfondies de la nature et de l'ampleur du harcèlement racial. Elles veilleront aussi à privilégier l'approche multidisciplinaire du phénomène et, dans ce cadre, y sensibiliser en particulier les responsables de l'application des lois.

Dans nos travaux, nous devons donner une place de choix à l'émergence des régions. Le principe de subsidiarité a été beaucoup évoqué dans d'autres enceintes, mais il est vrai qu'il répond à un souci légitime. A ce titre, les régions et collectivités locales ont pris de plus en plus de poids au cours de ces dernières années. Il faut les accueillir et leur donner voix au chapitre. A nous d'étudier comment cela peut se faire.

Face aux bouleversements que nous vivons, les idéaux du Conseil de l'Europe revêtent une importance plus actuelle que jamais. Notre Organisation dispose des instruments nécessaires pour nous aider à traverser cette période cruciale. Il nous faut afficher une ferme volonté d'utiliser tous les moyens dont nous disposons.

Dans ce souci, il est clair que nous devons travailler en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Je pense à la CSCE, dont la complémentarité avec le Conseil de l'Europe apparaîtra à tous les observateurs avertis. Nous pourrions par exemple tirer profit de certaines synergies en matière de minorités, de dimension humaine et de coopération intergouvernementale dans les domaines culturel, scientifique et de l'environnement.

Au moment où la Belgique préside le Conseil des Ministres de la Communauté européenne et alors même qu'elle accédera dans quelques semaines à la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, elle est particulièrement bien placée pour contribuer à la recherche d'interactions entre le Conseil et la Communauté et du meilleur emploi de leurs ressources humaines et financières respectives.

Monsieur le Président,

A nos yeux, le Sommet de Vienne ponctue de manière solennelle le triomphe de la démocratie dans toute l'Europe, effaçant ainsi radicalement la division qui l'a trop longtemps meurtrie. L'attachement commun de nos pays aux valeurs démocratiques et l'engagement de tous de les respecter et de les défendre crée un lien très profond entre nous. La Belgique attachera la plus haute importance à ce que ce lien se renforce en faveur de tous les pays.

5. M. KOHL, Chancelier fédéral d'Allemagne, déclare que si l'obstacle de la division de l'Europe a été surmonté, la question de la paix et de la stabilité, de l'emploi et de la protection sociale reste pour de nombreuses personnes une source de préoccupations et d'anxiété. La mission fondamentale du Conseil de l'Europe reste donc inaccomplie et demeure tout aussi importante qu'aux premières années de son existence.

Malgré tout, il tient à rejeter le climat de pessimisme que l'on trouve si souvent en Europe, attitude qu'il considère paralysante et irréfléchie. Il veut au contraire exprimer sa joie et même sa reconnaissance pour la paix et la liberté que l'on a su trouver en Europe, notamment dans son pays et dans celui, par exemple, d'un des orateurs précédents, le Président Havel. Cette liberté récemment retrouvée est une cause d'optimisme. Maintenant que les murs sont tombés, c'est à ceux qui sont là de saisir l'occasion de fonder une Europe libre, démocratique et stable.

Le Conseil de l'Europe, qui est la plus ancienne organisation européenne, a un rôle capital à jouer dans ce processus. Avec l'élargissement de l'Europe libre, le Conseil doit faire face à des exigences qui augmentent constamment. Les progrès accomplis sur le plan des droits de l'homme et des droits civiques dans les pays d'Europe centrale et orientale sont un hommage, et non des moindres, au Conseil de l'Europe qui, par le biais de ses instruments juridiques obligatoires, notamment la Convention européenne des Droits de l'Homme, a démontré que la liberté était une condition essentielle à l'instauration de tout Etat démocratique et civilisé.

Il convient cependant de compléter les instruments juridiques internationaux déjà en vigueur en y ajoutant des textes sur les droits des minorités, qui contribueraient à maîtriser les tensions et les risques, tant internes qu'externes, engendrés précisément par la méconnaissance de ces droits. Le Conseil de l'Europe est le gardien de l'héritage spirituel européen qui est à la base même de la paix et de la réconciliation, à savoir le respect de la démocratie et des droits de l'homme. Il se doit par conséquent d'être soutenu par les Etats présents dans sa mission d'assistance aux nouveaux Etats démocratiques. Le message fondamental du Conseil doit être réaffirmé tous les jours et non simplement ressorti aux occasions telles que le Sommet.

Les instruments du Conseil de l'Europe conviennent tout à fait à l'établissement de l'état de droit. M. Kohl est particulièrement heureux que les Etats membres soient sur le point de s'entendre sur une amélioration des mécanismes actuels de protection des droits de l'homme, envisageant notamment la création d'une Cour permanente des Droits de l'Homme, permettant de réduire le temps nécessaire au règlement des affaires qui lui sont soumises et d'assurer ainsi une meilleure défense de ces droits. La Convention de 1950 est une réalisation exceptionnelle en droit international et un véritable instrument de sauvegarde pour le continent; le moment est pourtant venu de la développer encore davantage. Les scènes désolantes de conflit, dont certaines se déroulent à moins de 200 km de Vienne, témoignent de la nécessité de disposer d'un mécanisme pour faire respecter les droits des minorités. Les mesures de confiance, et les traités bilatéraux de coopération tels que ceux conclus par l'Allemagne avec ses voisins de l'Est, jouent un rôle important. Mais cela ne suffit pas. Le Conseil de l'Europe a une contribution importante à apporter à l'amélioration des garanties multilatérales destinées à protéger les minorités. En s'inspirant des normes politiques rigoureuses déjà établies par la CSCE, l'on pourrait consolider les droits des minorités nationales, à la fois par une Convention-cadre et par un protocole additionnel à la convention actuelle, qui contiendrait une définition précise du terme de minorité nationale.

Les travaux déjà entamés sur cette question devraient être rapidement menés à terme. Si de tels instruments juridiques internationaux obligatoires avaient existé au début du siècle, ils auraient pu éviter bien des malheurs et bien des effusions de sang.

Pour conclure, M. Kohl voit dans ce Sommet une étape intermédiaire du processus devant mener à l'amélioration des garanties internationales, mais une étape qui garde toute sa valeur. Pour lui, le Sommet est porteur de promesses et d'espoirs. Ceux qui y participent doivent maintenant s'attaquer à la tâche commune et prouver qu'ils ont la volonté de prendre les mesures nécessaires.

6. Le PRÉSIDENT est d'accord pour constater que toute proposition concrète d'action sera la bienvenue.

7. M. CIAMPI, Premier Ministre d'Italie, remercie le Chancelier Fédéral Vranitzky pour son invitation au Sommet ainsi que le Président Mitterrand pour en avoir pris l'initiative. Il considère que les attentes d'unité, de stabilité, de paix et de progrès économique engendrées par l'écroulement du Mur de Berlin exigent des dirigeants européens du courage, de la détermination mais aussi de l'imagination. Après la chute des régimes totalitaires, et lorsque dans d'autres régions du monde des signes de réconciliation surprenants apparaissent, l'Europe doit être capable d'éviter l'explosion des nationalismes, la résurgence de phénomènes d'intolérance et de haine raciale et d'instincts irrationnels tels que ceux qui ont conduit à la tragédie de l'ancienne Yougoslavie. Là, déclare-t-il, un manque d'attention de la part de la communauté internationale - et de l'Europe en premier lieu - s'est vérifié: la rapidité des changements a causé une série d'hésitations et de contradictions sur le plan des principes, des règles de conduite et des réactions à adopter face à des phénomènes d'agression généralisée.

Il est convaincu que le Conseil de l'Europe, par son expérience de plus de 40 années et ses acquis juridiques et institutionnels pourra et devra apporter sa contribution pour résoudre ces problèmes auxquels l'Europe doit faire face. Il devra le faire à tous les niveaux possibles aussi bien au niveau intergouvernemental qu'interparlementaire et au niveau de la démocratie locale. Il souligne que la protection des droits de l'homme, la défense de la démocratie, la lutte contre l'intolérance, la xénophobie et le racisme sont des questions sur lesquelles les gouvernements doivent se pencher d'une manière urgente. Ces questions s'adressent à tous les membres de l'Organisation qu'ils soient anciens ou nouveaux. C'est dans la vie quotidienne, au niveau des citoyens, qu'il faut réaliser des progrès en leur donnant la possibilité de participer à une réflexion commune sur les questions qui concernent toute l'Europe. Toute personne doit prendre part à cette réflexion en tant qu'individu et en tant que membre de la collectivité aussi. En parlant des collectivités, il pense évidemment aussi aux minorités nationales. C'est en les associant à cette réflexion commune que l'on pourra donner un nouvel élan à la démocratie dans les vieux Etats membres du Conseil de l'Europe, et rendre irréversible le choix de démocratie des nouveaux membres.

Le Conseil de l'Europe, en collaboration avec d'autres institutions européennes, doit prendre sa part dans cette action; mais il doit songer à éviter des chevauchements éventuels entre les actions des diverses institutions. C'est ainsi qu'il sera en mesure de remplir les fonctions que les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à ce Sommet de Vienne lui confieront en vertu de la Déclaration à adopter au terme de ces travaux. En ce qui concerne la collaboration avec la CSCE, il souligne que l'Italie, qui assume actuellement la Présidence, continuera d'oeuvrer en faveur d'une meilleure coopération entre les deux institutions.

Le Conseil de l'Europe, ayant une longue tradition de coopération intergouvernementale à l'échelle européenne, est appelé à sauvegarder les droits de l'homme y compris ceux des minorités, les institutions de la démocratie et doit lutter contre des phénomènes comme l'intolérance. Une telle coopération européenne, notamment avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, contribuera à la construction d'un vaste espace de sécurité démocratique. Il mentionne comme exemple évident de l'action féconde du Conseil de l'Europe en matière de réformes des institutions démocratiques en Europe centrale et orientale les travaux de la Commission européenne pour la démocratie par le droit - Commission de Venise. Il souligne que le Conseil de l'Europe doit élargir le chemin de cette coopération européenne et ne pas limiter son assistance aux nouveaux pays membres de l'Organisation, mais porter son assistance à des Etats non membres également. Il envisage la possibilité de missions d'assistance institutionnelle et de vérification dans le domaine des droits civils, des processus électoraux et des conditions dans lesquelles ceux-ci se déroulent. Il se félicite à ce propos de ce que la Russie, qui bénéficie de programmes d'assistance spéciaux, soit parvenue à mettre fin à la censure des médias. Il souligne l'importance des progrès accomplis dans ce pays, tout en ajoutant que celui-ci doit être encouragé à continuer les réformes sur cette voie.

Il déclare que l'Italie se réjouit de l'aboutissement prochain des travaux concernant la réforme du mécanisme de contrôle des Droits de l'Homme. Il rappelle que, depuis le début des travaux concernant cette réforme, son pays a insisté sur la nécessité de renforcer ce contrôle, sans toutefois porter préjudice à la jurisprudence des organes de la Convention européenne des Droits de l'Homme. En se référant au troisième thème de ce Sommet, la protection des minorités nationales, il souhaite que des solutions puissent être trouvées à travers toute

l'Europe pour éliminer les divers facteurs d'instabilité. Il appuie à cet égard la déclaration du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe visant à ne pas accepter le repli des minorités sur elles-mêmes. Il la rejoint également en ce qui concerne la nécessité de susciter des réactions de cohabitation et de compréhension dans les sociétés en rappelant les droits et les devoirs qui incombent à chacun. Il rappelle que l'exercice de ces droits ne peut tout de même mettre en question l'intégrité territoriale concernée. Partant de la spécificité des minorités, il se prononce en faveur d'un instrument juridique sous la forme d'une convention-cadre pour la protection efficace de leurs droits et souligne que cet instrument doit garder une certaine souplesse en raison de la situation différente des minorités en Europe. Il rappelle que l'Italie a milité dans divers cadres politiques européens, notamment dans le cadre de l'Initiative centre-européenne, pour des solutions juridiques en ce qui concerne la protection des minorités. Il déplore que des consensus n'aient pas été trouvés à cet égard, tout en soulignant que les travaux relatifs à un instrument juridique se poursuivent à plusieurs niveaux.

S'agissant de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, il évoque la résurgence de ces phénomènes dangereux en Europe. Pour que les facteurs favorisant ces phénomènes puissent être contrôlés, il plaide entre autres pour des politiques rationnelles de migration et d'organisation du travail social. A son avis, les politiques de migrations dans l'Europe actuelle sont guidées par nos devoirs sociaux et de solidarité humaine. Il rappelle qu'à la suite de ces manifestations de racisme et d'intolérance, l'Italie a adopté sur le plan national des mesures législatives à l'encontre des comportements qui sapent l'une des valeurs fondamentales de la société européenne, c'est-à-dire celle de l'égalité entre tous les hommes et déclare que l'Italie soutient la déclaration à adopter à ce sujet par ce Sommet. Il souhaite que les gouvernements prennent des mesures pour assurer le respect des droits et devoirs des citoyens. Ces mesures doivent également inclure des actions concrètes en ce qui concerne l'éducation des jeunes pour empêcher l'apparition de phénomènes d'intolérance. Finalement, il remercie le Chancelier Fédéral Vranitzky pour l'accueil que l'Autriche, pays hôte, a réservé à ce Sommet et souhaite que le Conseil de l'Europe puisse relever les enjeux du Troisième Millénaire.

8. M. KOIVISTO, Président de la Finlande, déclare qu'au cours des quarante dernières années le Conseil de l'Europe a assisté au début et à la fin de la guerre froide et entrepris avec d'autres la construction de la nouvelle Europe. Le principe de la primauté du droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont encore les pierres angulaires sur lesquelles repose l'Organisation.

Un Etat ne saurait être construit uniquement sur des facteurs de sécurité externes. Pour survivre, il lui faut aussi embrasser les valeurs du Conseil de l'Europe. Il est donc tout à fait normal que celui-ci ait été appelé à contribuer à l'établissement de ces valeurs dans toute la nouvelle Europe. Il est de l'intérêt de toutes les nations d'aider l'Organisation et d'opter pour la sécurité démocratique.

Aujourd'hui, ajoute-t-il, on constate la présence au Sommet de représentants de plusieurs Etats qui ont présenté une demande d'adhésion. Une politique d'ouverture envers ces pays qui cherchent à coopérer avec le Conseil est le meilleur moyen de les aider dans leurs réformes; il faut veiller à ce qu'aucune barrière nouvelle ne vienne une fois de plus diviser l'Europe.

Les récents événements de Russie, poursuit-il, démontrent l'importance de la sécurité démocratique dans l'ensemble de l'Europe. Il exprime personnellement l'espoir que les réformes en Russie avanceront suffisamment pour que ce pays puisse rapidement se joindre à l'Organisation. Il attend avec intérêt le résultat des élections pluralistes annoncées pour décembre.

Il note que le Conseil coopère avec d'autres organisations internationales et en complète les travaux. Ce Sommet a été convoqué afin de lui donner une nouvelle impulsion et lui permettre de mieux relever les nouveaux défis du contexte européen.

C'est avec plaisir qu'il a accueilli l'année dernière le Sommet de la CSCE à Helsinki, auquel ont pu assister plusieurs nouveaux pays membres de la Conférence qui ne sont pas encore membres du Conseil. La réunion s'est efforcée d'accorder une place primordiale à la question des droits de l'homme. Il a alors rappelé à ces pays que leur adhésion comportait des obligations, pas seulement des droits. Par la suite, il s'est demandé de quelle façon l'adhésion avait renforcé la sécurité de ces pays.

Il conclut en déclarant qu'il faudra au cours des années à venir beaucoup de tolérance et de patience et que s'il convient de reconnaître ce qui a été effectivement réalisé, les bonnes intentions ne devraient pas être moins récompensées.

9. M. GONZALEZ, Président du Gouvernement d'Espagne, remercie le Chancelier Fédéral Vranitzky pour son invitation à ce Sommet de Vienne et déclare que la nouvelle réalité du continent européen doit trouver de nouvelles réponses. Il souligne que l'histoire a donné raison aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, marquant le triomphe de la démocratie et de la liberté. Il y avait sans doute déjà dans l'esprit des fondateurs du Conseil de l'Europe l'idée de réunir un jour les pays démocratiques de toute l'Europe à une pareille Conférence, même si cela était difficile à imaginer, dans la situation de la péninsule ibérique en cette année 1948 ou dans l'Europe divisée de l'après-guerre.

Il rappelle qu'aujourd'hui l'Europe doit faire face à une période de transformations profondes sur les plans politique, économique et social et ces éléments préfigurent de nouvelles réalités. Ce moment historique requiert de l'audace et de l'imagination pour maîtriser les conséquences d'un certain désordre pour construire sur des fondements solides des relations européennes durables.

Il souligne que l'on assiste actuellement à la formation d'une nouvelle identité commune basée sur des racines culturelles communes et constituant de nouvelles formes de coopération internationale et une forme d'authentique conscience démocratique européenne. Cela devrait être la force du Conseil de l'Europe dont le prestige et la valeur morale s'accroissent de jour en jour, ce dont témoigne l'intérêt constant que lui portent de nouveaux pays candidats à l'adhésion. Cette identité démocratique commune rencontre au sein du Conseil de l'Europe le point de référence adéquat qui se caractérise par deux fonctions spéciales, plus nécessaires que jamais. Il appartient en premier lieu à l'Organisation de définir de grands principes du

droit, de consolider des valeurs les plus importantes autour desquelles se forgent la cohabitation des nations européennes et qui constituent la base de leurs sociétés. Il rappelle aussi son rôle de garant du respect de ces principes et de la mise en oeuvre des obligations qui découlent de la ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme. A son avis, c'est une caractéristique fondamentale du Conseil de l'Europe qui lui confère un visage unique dans la sphère internationale. Il déclare que l'Espagne a depuis longtemps considéré nécessaire le renforcement de la Convention par l'amélioration du fonctionnement de ses organes judiciaires.

Il est convaincu que le concept de sécurité démocratique prend corps au Conseil de l'Europe-même. En son sein se retrouvent deux concepts dont dépend notre avenir commun: la sécurité et la démocratie. Aujourd'hui la sécurité est indissociable de l'approfondissement de la démocratie. Seule une démocratie permet d'affronter les problèmes complexes de la nouvelle Europe afin de neutraliser son potentiel destabilisateur. Dans la mesure où les controverses se résolvent à travers le dialogue, l'autorité morale du Conseil de l'Europe exerce une influence croissante sur la conduite des affaires de notre continent. De l'effort visant à renforcer l'efficacité et l'adaptation croissante du Conseil de l'Europe à la réalité quotidienne découle sa contribution à une coopération harmonieuse avec d'autres organisations européennes et, en particulier, avec la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

Plus les valeurs démocratiques s'approfondiront en Europe et plus grandes seront sa stabilité et sa sécurité. Un ensemble de nations démocratiques qui développe des concepts d'intégration ou de coopération régionale et qui promeut en son sein les droits de l'homme, les garanties juridiques et les libertés civiques construit un avenir de paix pour ses peuples. Dans une Europe démocratique, les citoyens doivent avoir la possibilité de jouir de ces droits, indépendamment de leur origine, de leur race ou de leur religion. La grandeur et la force de la démocratie se traduisent avant tout par sa capacité d'assimiler en son sein même, ceux qui veulent utiliser la démocratie comme un instrument pour la saper.

Sans doute, dans les moments de changements profonds où l'on définit des valeurs nouvelles et un nouveau "modus vivendi" entre les acteurs de l'histoire, il est essentiel de marquer d'une manière indélébile les limites de ce qu'une société démocratique peut assurer comme manifestations antidémocratiques. Il est impossible d'accepter des comportements politiques ou non politiques explicites ou implicites qui utilisent le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance pour se justifier.

Dans une époque où l'on observe une résurgence des phénomènes de la guerre, la xénophobie et la haine de la différence constituent les éléments les plus dangereux et destabilisateurs dans la construction d'une Europe démocratique et prospère.

Il estime souhaitable d'atteindre un niveau plus élevé de la tolérance: le respect de la différence. Il souligne qu'aujourd'hui la tolérance est un objectif auquel on ne peut déroger.

Depuis son accession à la démocratie, l'Espagne a considéré le respect des minorités comme un élément essentiel de la démocratie. Il rappelle quelques principes qui marquent à son avis une société démocratique: l'individu est le seul titulaire des droits de l'homme; aucune discrimination négative ou positive à cause d'une appartenance à une minorité ne peut être permise; la restriction par des autorités publiques de l'exercice des droits des personnes appartenant à des minorités peut être justifiée pour des raisons d'ordre public.

La question de fond est de savoir quelles sont les limites, dans la vie politique, comme élément autonome, de la notion de l'appartenance d'un individu à une minorité, sujet chargé d'un énorme potentiel déstabilisateur.

Dans une société démocratique, il se trouve toujours des formules pour respecter davantage les droits des voisins et les droits des personnes appartenant à une autre culture.

Dans ces moments d'incertitudes, il soutient fermement l'adoption par le Conseil de l'Europe d'un plan d'action pour favoriser le développement démocratique de chacun des pays membres et la coopération démocratique dans le contexte de leurs relations.

Enfin, il propose d'agir avec fermeté pour la défense des valeurs communes et pour faire de l'Organisation un foyer permanent de paix et de démocratie. Pour cela, il estime indispensable que la future Union européenne créée par le Traité de Maastricht prête ses instruments d'action pour protéger la démocratie dans les moments de risques à tout pays membre du Conseil de l'Europe; que la CSCE étende ses mécanismes de prévention de conflits aux problèmes d'intolérance et de discrimination; que le Conseil de l'Europe perfectionne le mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme en insistant sur son caractère judiciaire; que le Conseil de l'Europe enfin, étudie la possibilité de traduire en son sein les éléments d'une citoyenneté européenne inclus le Traité de l'Union européenne des Douze.

En conclusion, il déclare que cette Organisation doit être un pilier fondamental de la protection et de la consolidation de la démocratie en Europe, le garant de la liberté individuelle et collective, de la tolérance et du respect entre citoyens du continent européen qui souhaitent vivre en paix sous l'empire du droit.

10. M. VAN DEN BROEK, Membre de la Commission des Communautés européennes fait la déclaration suivante:

"La réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe nous rassemble aujourd'hui à l'invitation du Chancelier fédéral de la République d'Autriche, et nous le remercions vivement d'avoir concrétisé l'initiative du Président de la République française.

Ce premier Sommet se situe au moment où le Conseil de l'Europe a atteint, plus ou moins, les trois-quarts de son potentiel d'adhésions dans les limites géographiques du continent européen. Avec 32 Etats membres, après l'adhésion de la Roumanie, à laquelle la Commission des Communautés européennes souhaite la bienvenue, il est évident que chaque réunion donne maintenant une image de plus en plus précise de la structure évolutive de l'architecture européenne. Une prochaine réunion du Sommet nous permettra peut-être de constater la poursuite et la bonne marche du processus et peut-être même son aboutissement.

La nouvelle identité de l'Europe est en mouvement, le Traité sur l'Union européenne, dont nous pouvons espérer l'entrée en vigueur dans des délais relativement brefs, contribue à sa définition et constitue un élément important de sa construction.

La Déclaration politique que nous adopterons à la fin de nos travaux, fait la synthèse de questions qui retiendront toute notre attention dans l'avenir immédiat; la Commission des Communautés européennes a participé à l'élaboration de cet agenda européen; elle se félicite de la place qui lui a été réservée et des orientations qui ont été retenues; la Commission des Communautés européennes peut adhérer sans réserve à l'ensemble des thèmes énumérés dans la Déclaration politique. Ceux-ci de la protection des minorités aux décisions opérationnelles touchant aux diverses activités du Conseil de l'Europe et de la Communauté elle-même, reflètent l'ensemble des défis auxquels doit faire face la société européenne tout entière.

Désormais, il apparaît à l'évidence que des enjeux identiques se présentent à Strasbourg et à Bruxelles: ces enjeux se résument en deux interrogations:

- le Conseil de l'Europe fera-t-il la preuve de son aptitude à définir les critères de la sécurité démocratique sur le continent et à favoriser son développement ?
- l'Union européenne sera-t-elle en mesure de dégager la volonté politique nécessaire pour construire une politique étrangère commune qui assurerait l'objectif de progrès et de sécurité sur le continent européen ?

Les objectifs du Sommet peuvent d'ores et déjà orienter les réponses vers l'affirmative, si ses conclusions sont mises en oeuvre de bonne foi.

Dans ces conditions, il s'avère que la Communauté a aujourd'hui, et que l'Union européenne aura demain, nombre d'objectifs en commun avec le Conseil de l'Europe. Ce que l'on a appelé jusqu'à présent "la nécessaire complémentarité en vue d'éviter les doubles emplois entre les deux Organisations" va se transformer chaque jour davantage en actions entreprises en commun, là où l'utilité le demande, et, je l'espère, en résultats obtenus en commun.

Les relations entre les deux Organisations devront refléter cette évolution; déjà, en complément aux nombreuses actions de coopération et d'assistance au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique, la Communauté et le Conseil de l'Europe vont parrainer ensemble la Conférence du G-24 en vue de renforcer la coordination de l'assistance à la construction d'institutions démocratiques dans les pays d'Europe centrale et orientale, les 6 et 7 décembre 1993 à Strasbourg.

De la même manière, comme vient de le souligner le Président en exercice du Conseil des Communautés européennes, Monsieur Dehaene, les travaux en cours sur la mise en oeuvre d'un Pacte pour la stabilité en Europe permettront d'articuler l'initiative de la Communauté et de ses Etats membres par rapport aux organisations existantes, y compris le Conseil de l'Europe et la CSCE.

Il résulte de cette interpénétration des activités des différentes organisations européennes, et en particulier de celles de la Communauté et du Conseil de l'Europe, qu'il est temps de donner une base nouvelle aux relations entre Bruxelles et Strasbourg, qui restent fondées sur l'échange de lettres de 1987, dépassé par la pratique et les événements historiques. De l'avis de la Commission, l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne devrait permettre de poursuivre les objectifs définis lors de la réunion quadripartite de Venise en octobre 1990 et d'entreprendre l'examen souhaité par le Président de la Commission, Monsieur Delors, pour une éventuelle adhésion de la Communauté au Statut du Conseil de l'Europe. Cette éventuelle adhésion de la Communauté au Conseil de l'Europe serait une contribution positive, d'une part, pour renforcer le nouvel équilibre européen et, d'autre part, pour atteindre les objectifs poursuivis par chacune des deux Organisations.

Notre responsabilité est, à la fois, de proposer et de choisir, parmi toutes les solutions et opportunités qui se présentent à nous, celles qui nous mettront dans la situation la plus favorable pour structurer l'Europe de demain. Les événements les plus récents nous en rappellent l'impérieuse nécessité."

11. M. OGI, Président de la Confédération Suisse, félicite le Gouvernement autrichien pour l'organisation de cette première réunion au Sommet, suite à la proposition du Président Mitterrand. Il rappelle que lors de son intervention, ce dernier a fait un bilan impressionnant des valeurs et défis de l'Europe actuelle. Son impulsion est précieuse et engage le Conseil de l'Europe dans la seule direction possible pour l'avenir du continent.

La Déclaration de Vienne constitue à ses yeux la base de l'Europe de demain. Certains de ses éléments revêtent une importance toute particulière: les bouleversements politiques que l'Europe a connus ont débouché sur une situation nouvelle, caractérisée par des risques d'instabilité et la multiplication de conflits aigus et inacceptables. Les événements dans l'ancienne Yougoslavie déshonorent la famille européenne. L'élargissement progressif du Conseil de l'Europe à l'échelle européenne est une des réponses nécessaires à ces défis en garantissant plus de stabilité par le respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie.

Le Chancelier Kohl a clairement indiqué la tâche centrale du Conseil de l'Europe. Il devrait en premier lieu maintenir le niveau élevé des principes et en second lieu garantir sur cette base une bonne coopération entre un nombre grandissant d'Etats membres. Dans ce contexte, la coopération culturelle est un excellent exemple, parce qu'elle permet de concilier la diversité des traditions vers un objectif commun. Le Conseil de l'Europe sera à la hauteur de cette tâche ambitieuse s'il le souhaite, et si tous les pays membres lui apportent leur contribution. La Suisse, pays de quatre cultures et de quatre langues, est prête à apporter la sienne.

Par ailleurs, il est nécessaire de développer les contacts et les programmes de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. Il est également indispensable de chercher des synergies avec d'autres institutions et organisations. A cet égard, un accord entre le Conseil de l'Europe et la CSCE pourrait améliorer encore davantage la coopération et la coordination de leurs actions respectives.

Il se félicite de la bonne coopération avec la Communauté européenne, en particulier en ce qui concerne les programmes d'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale, comme l'a souligné le Commissaire européen M. VAN DEN BROEK.

Dans la nouvelle maison européenne, le Conseil de l'Europe jouera un rôle de plus en plus important et cela tout particulièrement en tant que forum politique et de dialogues réunissant, sur un pied d'égalité, parlementaires et gouvernements de tous les pays démocratiques européens. Pour sa part, la Suisse est prête à s'engager pour faire avancer ce projet.

12. Le PRÉSIDENT se réfère au projet de déclaration sur la Russie qui a été établi par le Groupe de travail pour la préparation du Sommet. Comme le texte doit être adopté au cours de la présente séance, le Premier ministre de la Suède a demandé la parole afin de présenter un amendement.

13. M. Carl BILDT, Premier ministre de la Suède, propose de supprimer la première phrase du deuxième paragraphe du projet. Il estime qu'une référence générale aux difficultés de la transition pourrait aboutir à des conclusions négatives. Supprimer cette référence permettrait certainement de clarifier et de renforcer la déclaration.

14. Le PRÉSIDENT rappelle que le texte du projet a été approuvé par le Groupe de travail préparatoire. Il propose néanmoins que l'amendement de la Suède soit accepté afin que le texte puisse être adopté aujourd'hui par consensus. En l'absence d'autres observations, il considère le texte adopté sous sa forme modifiée.

15. La Déclaration sur la Russie est adoptée telle que modifiée (voir annexe 3).

16. Mme SUCHOCKA, Premier ministre de la Pologne, fait la déclaration suivante:

"Monsieur le Président,

Le Conseil de l'Europe a répondu au souhait d'avoir un continent uni et engagé sur la voie d'une coopération constructive. Désormais les chances de voir ce désir devenir réalité sont plus grandes que jamais.

L'Automne des nations en 1989 a donné au Conseil de l'Europe une chance d'accomplir sa mission paneuropéenne. Néanmoins la réalisation de notre vision ambitieuse d'une Europe unie et coopérative exige de notre part des réponses audacieuses à un certain nombre de questions. Nous avons écouté avec la plus grande attention les idées présentées par le Président Mitterand, le Chancelier Kohl et d'autres éminents orateurs. Permettez-moi d'y ajouter quelques considérations polonaises.

La première question concerne les limites du Conseil de l'Europe et, en fait, les frontières de l'Europe en tant que telle. Avec l'abolition des barrières politiques et militaires, l'Europe doit être définie d'une manière différente de celle qui nous est familière. Et le critère de base devrait être la sensibilisation et la volonté des nations d'appartenir à cette communauté historique et culturelle que nous connaissons tous en tant qu'Europe.

L'ouverture du Conseil de l'Europe à l'Est signifie qu'en fait nous découvrons les frontières réelles de l'Europe. Cela ne doit pas cependant nous conduire à diminuer les valeurs que défend l'Europe ou à limiter la fonction normative du Conseil. Le maintien de ces normes doit nous permettre de saisir toutes les occasions d'amener les peuples européens à participer à des projets de coopération. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la possibilité d'élargir les activités du Conseil de l'Europe à l'ensemble des pays de la CSCE sous forme d'accords élargis.

Les activités du Conseil de l'Europe ainsi que son nombre grandissant de membres devraient être un élément important de soutien à la grande transformation de l'Europe centrale et orientale. Le succès de cette transition revêt une importance capitale non seulement pour les nations de cette partie de l'Europe.

Le principe qui doit nous guider est celui de la solidarité. C'est un principe qui nous est tout particulièrement proche à nous Polonais. Nous le percevons comme la volonté d'apporter un soutien commun aux nations qui s'engagent dans la reconstruction de leur Etat et dans le processus des réformes démocratiques. La solidarité signifie également l'autorisation et le devoir de prendre des mesures contre ceux qui portent atteinte aux droits fondamentaux des nations et des individus.

Le soutien apporté à des réformes politiques et économiques en Europe centrale et orientale sert la cause de la sécurité du continent tout entier. Si les réformes échouent nous courons les mêmes risques. Dans notre monde contemporain d'interdépendance grandissante, il est impossible de voir les secteurs de troubles et de conflits fermés par de nouvelles barrières imperméables. L'évolution récente à Moscou nous l'a rappelé à tous. Il y va de l'intérêt commun de tous les pays européens d'appuyer et de promouvoir des changements démocratiques et pacifiques en Russie tout comme il y va de l'intérêt commun de toutes les structures politiques, économiques et sécuritaires européennes, de stabiliser la situation dans l'Europe centrale et orientale en élargissant la CE, l'OTAN et l'Union européenne occidentale.

Ensuite le Conseil de l'Europe doit répondre à la question de savoir comment ajuster ses activités, ses structures et ses mécanismes à un environnement international qui a si fondamentalement changé. J'espère que ce Sommet donnera une impulsion significative à ce processus d'ajustement.

La Pologne accueille favorablement et soutient les travaux destinés à réformer le système de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme, à réorganiser la représentation des autorités locales et régionales au Conseil et à élaborer un document qui traite de manière complète des droits des minorités nationales.

Nous sommes également convaincus qu'il faudrait reconsidérer le champ des compétences du Conseil de l'Europe. Il convient d'accorder plus d'attention aux domaines dans lesquels le Conseil peut montrer sa grande expérience par rapport à d'autres organisations. Cela s'applique en particulier aux secteurs tels que la protection des droits de l'homme, les droits des minorités, l'organisation des sociétés et la construction des systèmes juridiques démocratiques, la culture, l'éducation et certains problèmes sociaux bien définis.

La Pologne entreprend un grand effort de réforme à la fois au plan de l'administration nationale et des structures locales qui ont été recréées sous forme d'administration autonome en 1989. La décentralisation de la sphère communale contribuera de manière décisive au succès des réformes polonaises. En 1994 la Pologne organisera la Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales. Ce sera pour nous un honneur et un symbole de reconnaissance de nos efforts dans ce domaine mais aussi une obligation de poursuivre la réforme de nos structures étatiques.

La troisième question que nous posons au Conseil de l'Europe est celle du caractère de ses relations avec les autres institutions européennes et transatlantiques. Une fois bien établie et plus rationnelle la division des responsabilités entre ces institutions, on pourra éviter tout double emploi et améliorer la coopération. Nous devons tendre à des institutions mutuellement imbriquées et qui s'entraident mutuellement.

Dans ce contexte, je voudrais souligner deux questions. Premièrement la Pologne note avec une grande attention l'amélioration de ses relations entre le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes. Nous souhaitons que ces contacts soient plus intensifs et nous serions heureux, en particulier, de rencontrer plus de soutien et d'encouragement de la part des Communautés pour les projets de coopération transfrontalière entre autorités régionales et locales.

Deuxièmement il est d'une importance particulière de créer un cadre d'étroite coopération entre le Conseil de l'Europe et la CSCE en matière de dimension humaine. Il est nécessaire de coordonner de manière plus efficace les activités de ces deux institutions. A notre avis on pourrait y parvenir en instaurant une étroite coopération entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Bureau de la CSCE pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme, dont le siège est à Varsovie.

Dans cet esprit, nous proposons de créer un Bureau régional ou représentatif du Conseil de l'Europe à Varsovie, qui travaillerait avec le BIDDH et s'occuperait spécialement des besoins des pays de l'Europe centrale et orientale. Ce bureau aurait à jouer un rôle spécial dans l'ouverture du Conseil de l'Europe aux nouveaux Etats issus de la désintégration de l'URSS. Il servirait la cause de l'élargissement des fonctions éducatives et consultatives du Conseil.

La création de ce nouvel office à Varsovie faciliterait une meilleure connaissance des besoins de cette partie de l'Europe. Il l'aiderait à une promotion plus efficace des normes européennes dans l'ensemble de l'Europe. Nous pensons que notre propre expérience pourrait servir à d'autres nations dans la période difficile de transition vers la démocratie.

Monsieur le Président,

Nous pensons que nous commençons à construire la nouvelle Europe de demain. Et je suis convaincue que nous atteindrons ce but. Cette Europe doit néanmoins être créée non seulement à Vienne, Strasbourg et Bruxelles mais également à Varsovie, à Prague, à Moscou et à Kiev.

Je vous remercie de votre attention."

17. M. REYNOLDS, Premier ministre de l'Irlande, fait la déclaration suivante:

"Le préambule du Statut du Conseil de l'Europe, adopté en 1949, promet "de créer une organisation groupant les Etats européens dans une association plus étroite". Pendant quarante ans, la division de l'Europe a restreint cette association aux Etats d'Europe occidentale.

L'Histoire nous offre à présent une chance de réaliser cette promesse. Nous pouvons construire une véritable organisation de tous les Etats européens, reposant sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les libertés individuelles et politiques et l'état de droit.

Nous ne devons pas laisser passer cette chance.

Le Conseil de l'Europe appartient à tous les peuples démocratiques d'Europe.

Il est donc opportun que la première réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la plus vieille organisation européenne ait lieu précisément maintenant, à un moment où les pays d'Europe centrale et orientale peuvent enfin s'asseoir autour de cette table en qualité de membre à part entière.

Pendant quarante ans, nous, pays occidentaux du continent, nous avons été les dépositaires de leur patrimoine. Aujourd'hui, nous célébrons sa restitution et nous nous engageons à construire ensemble un avenir commun.

Le week-end dernier, nos espoirs de construire cet avenir commun ont été ébranlés par les événements de Russie. L'Irlande et les autres membres de la Communauté européenne ont réaffirmé leur soutien au Président Eltsine et au processus de réforme politique et économique qu'il a lancé. Je me félicite qu'ici aujourd'hui nous affirmions notre détermination commune à apporter un soutien effectif au processus de réforme. Le succès de la Russie est essentiel à la stabilité à long terme de notre continent.

L'Europe est passée du printemps des nations libérées à un climat de tension et d'incertitude. Les vieux conflits et inimitiés, contenus sous le communisme, se sont débridés, compromettant la stabilité, et mettant en péril les libertés nouvellement conquises.

Nous devons employer tous les moyens à notre disposition pour y faire face. Nous devons tout mettre en oeuvre pour que la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit soient fermement établis.

La guerre dans l'ancienne Yougoslavie nie ces principes.

Depuis deux ans, la guerre et ses atrocités - purification ethnique, graves violations des droits de l'homme, recours au viol comme arme de guerre, camps de détention - bafouent toutes les valeurs du monde civilisé. C'est un défi à tout ce que le Conseil de l'Europe représente. L'Irlande estime que le processus de paix proposé par les Nations Unies et la Communauté européenne est la seule voie à suivre. C'est une chance que toutes les parties en présence doivent saisir pour éviter un autre hiver marqué par la barbarie.

La Yougoslavie est la crise du moment et un défi à relever d'urgence.

Toutefois, nous devons aussi pour l'avenir jeter les bases politiques et juridiques qui nous aideront à empêcher d'autres drames semblables.

Le Conseil de l'Europe a été l'une des premières organisations européennes à mettre son expérience au service de la création d'infrastructures démocratiques dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il contribue à présent grandement à créer les conditions de la stabilité dans cette région. La part importante qu'il prend à cette entreprise est largement due à la perspicacité et à l'énergie de son Secrétaire Général dont l'engagement compte pour beaucoup dans l'avancement des travaux du Conseil.

Le défi majeur maintenant est de mener à bien l'immense programme d'élargissement dans lequel le Conseil s'est engagé. Or, nous devons le faire en ne transigeant pas sur les principes qui, depuis plus de quarante ans, font à juste titre la renommée du Conseil.

Aujourd'hui, les Etats démocratiques issus de l'effondrement du communisme représentent un quart des pays membres du Conseil de l'Europe. Les deux parties de l'Europe ne peuvent pas se ressouder facilement après une séparation forcée de plus de quarante ans.

Le Conseil s'attache à présent à créer une culture politique et juridique commune à toute l'Europe. Pour ce faire, les ressources et l'expérience de toutes les organisations européennes sont nécessaires.

Il faut aussi que les membres les plus anciens du Conseil notamment s'engagent avec la plus grande détermination à prendre les mesures permettant l'intégration des nouveaux Etats dans l'Organisation.

La stabilité de l'Europe est à ce prix. La sauvegarde des principes que défend le Conseil de l'Europe en dépend.

Nous devons être francs et ouverts concernant le défi sans précédent que constitue l'élargissement pour les institutions du Conseil.

Il ne suffit pas d'indiquer aux nouveaux Etats membres ou aux Etats candidats les conditions à remplir pour adhérer à l'Organisation. Il ne faut pas se contenter de répéter que le niveau d'exigences du Conseil ne doit pas baisser. Il faut faire le nécessaire pour assurer son maintien.

C'est pourquoi ma délégation a beaucoup insisté pour que notre déclaration politique mette l'accent sur deux points essentiels.

Premièrement, veiller au maintien des standards du Conseil.

Deuxièmement, affirmer notre volonté de prendre les mesures et de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour faire face aux considérables changements que l'élargissement entraînera dans le fonctionnement de cette Organisation.

Il ne s'agit pas simplement d'élaborer des programmes spéciaux pour répondre aux besoins urgents des nouveaux Etats. Il faut aussi amener les nouveaux Etats à participer pleinement aux activités majeures du Conseil - dans le domaine des droits de l'homme, de la culture, de la jeunesse, et des affaires sociales. Nous devons nous atteler à cette tâche dès maintenant.

C'est avec plaisir que je conclurai cette partie de mon intervention en vous remerciant, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement autrichien, pour avoir pris l'initiative de concrétiser la proposition du Président Mitterrand de tenir cette réunion. Ce faisant, vous nous avez donné l'occasion de renouveler le mandat de la plus vieille organisation européenne et vous avez ainsi fait avancer la cause de la paix et de la stabilité en Europe."

18. M^{me} ÇILLER, Premier ministre de la Turquie, déclare que c'est pour elle un plaisir et un privilège d'assister à cette réunion; elle remercie le Président de son invitation et de l'hospitalité manifestée à son égard.

Les bouleversements politiques survenus en Europe il y a quatre ans ont mis fin à une division du continent et, pour la première fois, ont donné l'occasion à tous les pays européens de s'unir autour des valeurs occidentales que sont la démocratie et la primauté du droit.

Mais l'exaltation de 1989 a fait place à une désillusion due à la résurgence d'un nationalisme agressif, du racisme, de l'intolérance, de l'antisémitisme et de la xénophobie. Aggravés par des migrations croissantes, ces problèmes ont fini par menacer la stabilité de l'Europe. Le nouveau paysage qui en est issu est fortement perturbé.

Dans le conflit entre le communisme et la démocratie, la victoire est certainement revenue à cette dernière, mais a aussi été à l'origine de nouvelles menaces qu'il appartient en premier lieu au Conseil de l'Europe de combattre. L'Organisation devrait se fixer trois priorités principales: premièrement, renforcer sa fonction traditionnelle de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit et, deuxièmement, accroître le nombre de ses membres. Le Conseil de l'Europe est l'organisation européenne la plus avancée en matière de défense de droits individuels, grâce aux travaux accomplis pour créer un cadre normatif et juridique capable d'en assurer la protection. Il doit faire un travail d'implantation et de consolidation, ce qui exige qu'il devienne une organisation paneuropéenne avec de plus importantes responsabilités dans la promotion de la sécurité démocratique. Troisièmement, il lui faut dépasser son rôle traditionnel et concourir au maintien de la paix et de la sécurité en Europe en engageant un dialogue politique qui permettra aux Etats membres d'harmoniser leurs points de vue sur les questions de sécurité.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme récemment tenue à Vienne a déclaré que le terrorisme visait l'anéantissement des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie. Comme ce sont les valeurs fondamentales que défend le Conseil de l'Europe, c'est lui qui est le mieux placé pour s'occuper des aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme.

Les instruments juridiques existants contre le terrorisme souffrent de deux insuffisances majeures: le droit international comporte des lacunes et n'est pas appliqué avec assez de vigueur. Pour cette raison, le moment est venu pour le Conseil de l'Europe de rédiger une nouvelle convention qui définira tous les aspects du terrorisme ainsi que les mesures concrètes visant à le combattre.

M^{me} Çiller suppose que toutes les délégations présentes conviennent que les personnes innocentes, y compris les touristes, ont droit à une protection; elle se demande si l'étude de la "motivation" des terroristes doit l'emporter sur la lutte contre le terrorisme. Il ne saurait être question de "créer un monde sûr pour le terrorisme".

Les vents de l'intolérance, du néoracisme et du nationalisme agressif soufflent sur le continent et font ressortir encore plus clairement l'importance des droits de l'homme. Les tensions ethniques se sont certes atténuées au cours de la guerre froide, mais elles réapparaissent aujourd'hui avec une férocité sans précédent. Il ne faut pas qu'il y ait d'autres Bosnies en Europe. Le racisme est un problème particulièrement difficile à résoudre dans le cas des travailleurs migrants, mais la vie humaine est précieuse quelles que soient les différences d'origine ethnique, de religion ou d'idéaux politiques.

La lutte contre le racisme doit être menée sur le plan de l'éducation et des media. L'éducation contribuera à créer un climat de tolérance et de compréhension mutuelle et le Conseil de l'Europe constitue une tribune idéale à cet égard.

19. M. CAVACO SILVA, Premier ministre du Portugal, déclare que le respect des droits de l'homme, la primauté du droit et les libertés fondamentales sont les principes élémentaires sur lesquels se fonde l'action du Conseil de l'Europe, principes auxquels l'effondrement des anciens régimes de l'Europe de l'Est a donné une nouvelle impulsion.

La voie est donc ouverte à une consolidation du nouvel espace démocratique en Europe, ce qui n'empêche pas toutefois d'assister à des actes de violence qui déchirent actuellement le continent. L'intolérance, le racisme et le nationalisme sont des symptômes alarmants, auxquels il faut faire face. La démocratie est fondée à la fois sur la tolérance et la reconnaissance des différences, deux éléments qu'il s'agit de développer afin de promouvoir une identité européenne commune. L'Organisation devrait se concentrer sur ses valeurs fondamentales et, en tant que défenseur de la démocratie, chercher à créer un espace politique, culturel et juridique englobant toute l'Europe.

La réalisation de ces objectifs, note-t-il, exige toutefois que l'on développe la coopération avec d'autres institutions européennes et internationales. Une coopération plus étroite entre le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes peut contribuer à renforcer le processus de la démocratisation en Europe centrale et orientale; il ajoute que la coopération avec la CSCE dans le domaine de la Dimension Humaine n'est pas moins importante.

Le Conseil de l'Europe devrait se fixer comme priorité de soutenir les démocraties naissantes, en les aidant notamment à mettre en place de nouvelles institutions et à former leur personnel administratif. Les récents événements de Russie soulignent l'urgence et l'importance de ces objectifs. Il ajoute qu'un élargissement du Conseil doit être subordonné à l'application intégrale de ses principes et que l'Organisation doit insister pour que les candidats à l'adhésion soient en mesure de les respecter avant d'y être admis comme membres; une Europe à deux vitesses est inacceptable. Les populations doivent pouvoir choisir librement leurs dirigeants et les candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe doivent mettre en pratique les principes qu'ils ont acceptés.

Il souligne la dimension universelle de l'Europe. Le continent ne doit pas devenir une forteresse, mais coopérer avec d'autres régions d'un monde de plus en plus interdépendant. Il souligne le rôle important de la démocratie dans les relations avec d'autres parties du monde et invite à ne pas oublier la dimension Nord-Sud.

Le Président estime que cette intervention attire l'attention sur un autre élément important de la dimension universelle de l'Europe.

20. M. JELEV, Président de la Bulgarie, remercie le Président Fédéral, M. Klestil, et le Chancelier Fédéral, le Dr. Vranitzky, pour leur accueil si chaleureux. Il déclare que ce premier Sommet du Conseil de l'Europe est une entreprise à la fois très ambitieuse et très noble. Le Conseil de l'Europe est la première Organisation paneuropéenne à avoir pris en considération les mutations qui ont surgi sur le continent pour adapter ses activités à la nouvelle situation et à avoir entrepris de définir ses domaines d'intervention par rapport aux autres institutions, dans le respect du principe fondamental de la complémentarité. Il ajoute que le déclin du communisme, la transition du totalitarisme vers la démocratie et le passage de l'économie dirigée à l'économie de marché dans un certain nombre de pays européens n'ont pas diminué l'importance du Conseil de l'Europe; au contraire, ces changements ont mis en valeur ses compétences, tant il est vrai que les pays concernés ont besoin de son aide et que le Conseil de l'Europe est, de fait, le plus compétent et le plus efficace en la matière. En outre, il est le symbole et le gardien de la démocratie sur le continent.

Les institutions démocratiques, loin d'être un "luxe", sont une nécessaire condition préalable pour l'étape suivante qui est celle de la mise en place d'une économie de marché.

Il poursuit en déclarant que les événements dramatiques en Russie apportent la preuve que sans institutions légitimes instaurées par le biais d'élections libres et démocratiques, l'on ne peut pas progresser en matière économique. Il comprend donc la décision du Président Eltsine de procéder dans les meilleurs délais à des élections. Dans une Europe en pleine mutation, les problèmes interethniques ont pris un tour poignant et l'effondrement du communisme a donné libre cours à la résurgence de l'ethnocentrisme et du nationalisme. Il s'interroge sur le moment à partir duquel des interventions militaires internationales sont requises dans le cadre de conflits ethniques ou religieux. Il souligne qu'il ne faut pas oublier les effets néfastes de tels conflits et leurs implications dans l'ordre international sur les pays voisins. Il rappelle à cet égard que la Bulgarie a respecté tous ses engagements internationaux, y compris dans le cadre du conflit dans l'ancienne Yougoslavie, et souligne que pour son pays les conséquences économiques sont très graves. Aussi demande-t-il qu'il soit fait preuve de compréhension à l'égard de la Bulgarie, de manière à ce qu'elle puisse bénéficier de mesures de compensation directes ou indirectes. Il ajoute que son pays possède une grande expérience en ce qui concerne le rétablissement des droits des minorités ethniques dans une ambiance de tolérance. Il rappelle la protection accordée par son pays durant la seconde guerre mondiale aux juifs de Bulgarie. Son pays appuie le plan d'action proposé en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance et examine les initiatives qu'il pourrait prendre en la matière. Rappelant que le nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe est passé de 27 à 32 en six mois, il estime que les pays d'Europe centrale et orientale méritent mieux que des applaudissements d'encouragement; il y a lieu de leur apporter un appui politique et économique qui constituerait un investissement à long terme en matière de sécurité et de stabilité en Europe. Il conclut en soulignant que c'est maintenant qu'il convient de formuler la conception politique qui prévaudra au début du XXI^e siècle.

21. M. NYRUP RASMUSSEN, Premier ministre du Danemark, rappelle la vocation première du Conseil de l'Europe, à savoir son travail dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie et sa position centrale dans les efforts entrepris individuellement par les Etats membres à cet égard. Il rend hommage à l'Assemblée parlementaire qui, par ses fonctions, peut être considérée comme l'équivalent moderne de l'Agora dans l'Athènes antique: un forum pour le libre-échange des idées politiques et une source d'initiatives politiques. Le Conseil de l'Europe est un élément essentiel de la sécurité démocratique du continent européen.

Les récents événements de Moscou montrent toutefois à quel point la route vers la démocratie est difficile à suivre et font ressortir mieux encore la mission historique du Conseil dans le processus des réformes démocratiques.

A la lumière de l'échange de vues non officiel qui a eu lieu avec les Etats demandant leur adhésion, et gardant à l'esprit les propos du Président Mitterrand, M. NYRUP RASMUSSEN soulève une série de points précis. Premièrement, il propose que, lorsque l'élargissement du Conseil sera terminé, les Chefs d'Etat et de gouvernement tiennent un nouveau Sommet pour en évaluer les conséquences: qu'a-t-on réalisé et que reste-t-il à faire? Deuxièmement, il met les délégations présentes en garde contre toute édulcoration des normes du Conseil. L'efficacité de cette organisation démocratique unique en son genre est due au respect scrupuleux de ses principes démocratiques élevés, qui sont sa raison d'être. Les Etats membres assument la responsabilité collective de défendre ces normes. Troisièmement, les transformations politiques amorcées en 1989 ont largement influé sur les travaux du Conseil. Les tâches qui lui sont confiées ont augmenté de manière spectaculaire et ses ressources sont désormais à peine suffisantes. En conséquence, il convient de définir clairement et ouvertement les priorités de l'Organisation, en mettant l'accent sur les droits de l'homme et la démocratie, même aux dépens d'autres activités. Il faut aussi opérer une répartition judicieuse des responsabilités entre les différentes organisations européennes - notamment la Communauté européenne et la CSCE - afin d'éviter chevauchements et doubles emplois. Il félicite le Secrétaire Général des efforts qu'elle a déployés pour adapter les structures de l'Organisation et déclare que son pays appuiera au maximum de telles transformations.

Dans le domaine des droits de l'homme et des réformes juridiques, le Conseil doit retenir comme priorité la protection des minorités ethniques et nationales. Il pourrait jouer un rôle précieux dans l'élaboration des traités bilatéraux et des accords de coopération transfrontalière; le projet de Convention-cadre du Conseil de l'Europe peut être très utile à cet égard. Le Premier ministre mentionne aussi les dispositions réciproques prises entre son pays et son voisin, la République fédérale d'Allemagne, comme exemple de la façon dont les accords bilatéraux peuvent prévenir les difficultés entre minorités ethniques et nationales et favoriser des relations enrichissantes plutôt qu'antagonistes.

Les Etats membres se doivent aussi d'aborder le problème de l'intolérance, de la haine et de la méfiance qui, lors des récents bouleversements survenus en Europe, s'est manifesté par des explosions de racisme et de xénophobie dans plusieurs pays. Il faut non seulement que l'attitude fondamentale des Etats membres soit parfaitement claire, mais aussi qu'ils révisent leur politique nationale, par exemple sur le logement et les questions sociales, afin d'atténuer les conditions qui sont parfois à l'origine de cette exacerbation des tensions raciales. Quant à la question des réfugiés, il faut une politique globale et notamment une coordination étroite entre les différentes organisations concernées.

Au cours de cette année, quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention européenne des Droits de l'Homme, il était adéquat de prendre une décision qui créerait une nouvelle Cour permanente remplaçant les organes de contrôle actuels; permettant ainsi au Conseil de l'Europe de poursuivre le travail remarquable qu'il accomplit en vue de la sauvegarde des droits de l'homme à l'échelle du continent.

22. Lord MACKAY of Clashfern, Lord Chancelier, Royaume-Uni, fait la déclaration suivante:

"C'est un privilège pour moi que de m'adresser à vous au nom du Gouvernement du Royaume-Uni. Notre Premier ministre, M. Major, aurait préféré le faire lui-même, mais il en a été empêché par ses obligations politiques intérieures.

Le Royaume-Uni est un des dix membres fondateurs du Conseil de l'Europe et je suis fier de représenter le Gouvernement britannique à cette occasion unique dans l'histoire de l'Organisation. Notre contribution au travail remarquable qu'elle a accompli n'a jamais faibli depuis 45 ans environ. Une grande partie de la Convention européenne des Droits de l'Homme a été rédigée par un de mes éminents prédécesseurs, Lord Kilmuir, un fervent Européen et, comme moi-même, originaire de l'Ecosse.

Les antécédents du Conseil de l'Europe dans la défense et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie pluraliste et de l'état de droit sont exceptionnels et, dans l'esprit de mon gouvernement, c'est ce domaine qui revêt la plus haute importance pour le Conseil de l'Europe, présent et futur, et les démocraties naissantes de l'Europe elle-même.

Avant cette séance, nous avons procédé aujourd'hui même à un échange de vues avec les Etats qui demandent à adhérer à notre Organisation prestigieuse. Il est évident que l'appartenance au Conseil est considérée comme une récompense et une marque d'honneur pour les pays qui ont atteint le niveau requis de respect des normes fixées par le Conseil. Celles-ci ne doivent pas être dévaluées pour nous permettre d'atteindre des objectifs immédiats, quelle qu'en soit la validité, car nous risquerions de compromettre la réputation de l'Organisation elle-même. C'est pourquoi mon gouvernement approuve la proposition très claire sur l'adhésion figurant dans la Déclaration politique. Au cours des prochaines années, le Conseil de l'Europe devra s'assurer que ses normes sont solidement enracinées dans les nouvelles démocraties. A cette fin, nous nous rallions à l'engagement qui a été pris d'établir des programmes d'assistance appropriés et correctement administrés pour répondre aux besoins particuliers des nouveaux Etats membres et de ceux qui souhaitent le devenir. C'est de cette façon qu'il faut avancer: en aidant au maximum les nouveaux Etats pour que les normes qu'ils appliquent soient identiques à celles du Conseil; il ne faut pas abaisser ces normes pour qu'une demande d'adhésion soit plus rapidement approuvée.

Le défi du présent Sommet est de montrer à nos peuples, à la fois les Etats membres et ceux qui ont demandé à le devenir, que le Conseil de l'Europe est l'organisation qui répond le mieux aux besoins démocratiques de l'Europe nouvellement affranchie, composée d'électeurs libres. Cela suppose que nous adaptions nos institutions pour relever ce défi et permettre au Conseil de remplir son rôle fondamental, à savoir œuvrer pour la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit. A cet égard, il faut instaurer un dialogue à tous les niveaux. Mon collègue Douglas Hurd en a donné un excellent exemple en engageant un dialogue politique informel avec des collègues d'Etats membres au mois de mai cette année. Nous devrions poursuivre la pratique du dialogue en y invitant aussi, le cas échéant, les candidats à l'adhésion.

Les principales questions à l'ordre du jour aujourd'hui sont celles qui concernent les droits de l'homme. Il faudrait réduire le temps nécessaire pour obtenir un jugement de la Cour siégeant à Strasbourg. Mais les réformes que nous nous efforçons tous de réaliser, et qui vont profondément modifier le système actuel, doivent être à l'épreuve du temps. La qualité des travaux de la Cour doit être maintenue. Nous devons donc nous assurer que nos solutions sont les bonnes, même si leur négociation prend un peu plus de temps. Nous sommes tous d'accord sur une chose, qu'il faut avancer à partir d'un degré unique de juridiction. A l'origine, ce n'était pas la position du Royaume-Uni, mais avec d'autres pays nous avons accepté le mandat en mai afin de jeter les bases d'un accord complet. Et c'est ainsi que les choses doivent se dérouler au Conseil de l'Europe: un groupe d'Etats négociant de bonne foi et recherchant toujours un consensus. Depuis qu'un consensus a été obtenu sur l'essentiel, nous avons rapidement progressé dans la rédaction du nouveau Protocole.

Je voudrais ici rendre hommage au travail accompli par les fonctionnaires de nos gouvernements, soutenus par le Secrétaire Général et par le Secrétariat du Conseil, qui se sont débattus avec ce problème et qui nous ont amenés à deux doigts d'un accord fondé sur le mandat dont les gouvernements ont convenu en mai. Leur attention a porté avec raison sur le texte du projet de Protocole lui-même; mais il faudra aussi veiller à ce que les procédures de la Cour soient aussi efficaces que possible et exploiter au mieux les ressources du Secrétariat. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons tirer le meilleur parti de ces réformes fondamentales. Mon gouvernement est disposé à fournir tous les conseils et toute l'assistance nécessaires sur ces questions pratiques, afin que nous ne perdions pas de temps dans la mise en place du nouveau système.

Sur la question tout aussi importante des droits des minorités, je tiens à rendre hommage à M^{me} Lalumière qui n'a ménagé aucun effort et mis à profit tout son savoir-faire politique pour trouver une façon d'aborder la question qui soit acceptable pour tous. Les problèmes que pose la définition exacte de ce qui constitue une minorité résistent aux juristes depuis des dizaines d'années, et c'est en juriste que je parle. Les dernières propositions concernant une convention-cadre et un protocole additionnel à la Convention des Droits de l'Homme montrent les résultats que l'on peut obtenir en examinant une question avec bon sens; le Gouvernement britannique se rallie sans réserve à ces propositions, tout comme au Plan d'action proposé sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Je suis conscient, Monsieur le Président, que le temps nous est mesuré et que d'autres voudraient prendre la parole. Permettez-moi de renouveler notre appui au Conseil de l'Europe, ainsi qu'à son Secrétaire Général et à son personnel. Je tiens aussi à féliciter chaleureusement nos hôtes autrichiens qui ont bien voulu organiser cette manifestation unique. J'espère que le travail accompli pendant la période où nous avons occupé la présidence du Comité des Ministres aura aussi largement contribué au succès de cet événement historique."

23. M. DRNOVŠEK, Premier ministre de Slovénie, exprime ses remerciements pour l'excellente organisation du Sommet, une réunion exceptionnelle qui permettra aux pays membres d'avancer un peu plus dans la réalisation d'objectifs qui, il y a quelques années à peine, semblaient hors de portée.

La construction de l'Europe n'est pas une tâche facile, mais il estime que les participants - à la différence de leurs prédécesseurs bibliques du temps de la tour de Babel - ont au moins entre eux un langage commun. Il note que si les participants au Sommet n'approuvent qu'un très petit nombre des textes présentés, ce sera déjà un progrès énorme comparé à l'absence de coopération qui a divisé l'Europe au cours des années antérieures.

La protection des droits de l'homme est la principale tâche de l'Organisation et de ses membres, bien que le travail n'ait pas été facilité par le fait que, à mesure que le concept s'élargit, il devient de plus en plus difficile à définir. Il note qu'il a toujours été plus facile de parler des droits de l'homme d'un point de vue négatif, c'est-à-dire au moment de leur violation. C'est un paradoxe de l'histoire que les grandes transformations en Europe qui ont uniformisé le respect des droits de l'homme partout sur le continent ont en quelque sorte entraîné simultanément la violation de ces mêmes droits dans le cas des groupes ethniques.

L'heure est venue d'abandonner la définition négative des droits de l'homme. Même certaines grandes démocraties sont confrontées aux aberrations provoquées par l'intolérance, le racisme et la xénophobie. Cette situation exige une réaction immédiate, qui pourrait venir, entre autres, d'un renforcement des mécanismes institutionnels.

Les différents problèmes rencontrés par les pays membres - problèmes sociaux et économiques, problèmes des réfugiés et des migrations - sont autant de nouveaux défis pour la conception européenne de l'existence. Tout ce que le Conseil de l'Europe a réalisé a contribué à renforcer la compréhension mutuelle sur le continent.

Il ajoute que, dans l'esprit de son gouvernement, la question des minorités nationales est cruciale; leur protection pourrait contribuer à la stabilité en Europe et affermir la loyauté des minorités nationales envers leurs Etats. Les divers aspects des droits des minorités ne sont pas intégralement couverts par la protection générale des droits de l'homme et même si le problème de ces droits est encore plus difficile à définir dans le cas des minorités nationales, il estime qu'il faut rechercher un consensus sur ce point. Son gouvernement approuve la notion d'un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme, ainsi que celle d'une convention-cadre sur les minorités nationales. Il est aussi partisan d'une réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne sur les Droits de l'Homme, de même que de la création d'une Cour unique qui, ajoute-t-il, renforcerait la viabilité de l'institution en accélérant le règlement des affaires qui lui sont soumises.

L'expérience passée montre que la création d'Etats nationaux souverains peut être un enrichissement, mais aussi provoquer des tragédies, comme en Yougoslavie après l'effondrement politique de l'Europe de l'Est. Une fois la violence terminée, il faudra exploiter les compétences de l'Organisation pour passer de la haine à la coopération.

Il conclut en déclarant que les pays qui demandent à entrer au Conseil de l'Europe doivent être encouragés à remplir toutes les conditions d'adhésion nécessaires.

24. Le PRESIDENT se félicite des différentes contributions au débat qui étaient marquées davantage par l'optimisme et l'engagement que par la frustration et la résignation. Il se réfère tout particulièrement à l'expression du Président du gouvernement espagnol qui a parlé des "précurseurs de nouvelles réalités". Il lève la séance à 19 heures. Les travaux reprendront le samedi 9 octobre 1993 à 9 heures.

ANNEXE 1

**Liste des Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement
et Ministres des Affaires Etrangères**

AUTRICHE

M. F. Vranitzky

Chancelier Fédéral

M. A. Mock

Ministre Fédéral des Affaires
Etrangères

BELGIQUE

M. J-L. Dehaene

Premier Ministre

M. W. Claes

Vice-Premier Ministre et Ministre des
Affaires Etrangères

BULGARIE

M. J. Jelev

Président

M. S. Daskalov

Ministre des Affaires Etrangères

CHYPRE

M. G. Clerides

Président

M. A.P. Michaelides

Ministre des Affaires Etrangères

REPUBLIQUE TCHEQUE

M. V. Havel

Président

M. A. Vondra

Premier Vice-Ministre des Affaires
Etrangères

DANEMARK

M. P. Nyrup Rasmussen

Premier Ministre

M. N. Helveg Petersen

Ministre des Affaires Etrangères

ESTONIE

M. M. Laar

Premier Ministre

M. A. Olljum

Ministre Adjoint des Affaires
Etrangères

FINLANDE

M. M. Koivisto

Président

M. H. Haavisto

Ministre des Affaires Etrangères

FRANCE

M. F. Mitterrand

Président

M. A. Juppé

Ministre des Affaires Etrangères

ALLEMAGNE

M. H. Kohl

Chancelier Fédéral

M. H. Schäfer

Ministre d'Etat des Affaires
Etrangères

GRECE

Mme V. Tsouderou

Secrétaire d'Etat aux Affaires
Etrangères

HONGRIE

M. G. Jeszenszky

Ministre des Affaires Etrangères

ISLANDE

M. D. Oddsson

Premier Ministre

IRLANDE

M. A. Reynolds

Taoiseach (Premier Ministre)

M. T. Kitt

Ministre d'Etat, Département des
Affaires Etrangères

ITALIE

M. C.A. Ciampi

Premier Ministre

M. B. Andreatta

Ministre des Affaires Etrangères

LIECHTENSTEIN

M. M. Büchel

Chef de Gouvernement, Ministre des
Affaires Etrangères

LITUANIE

M. A.M. Brazauskas

Président

M. P. Gylys

Ministre des Affaires Etrangères

LUXEMBOURG

M. J. Santer

Premier Ministre

M. J. Poos

Vice-Premier Ministre, Ministre des
Affaires Etrangères

MALTE

M. E. Fenech Adami

Premier Ministre

M. G. de Marco

Vice-Premier Ministre et Ministre des
Affaires Etrangères

PAYS-BAS

M. R.F.M. Lubbers

Premier Ministre

M. P.H. Kooijmans

Ministre des Affaires Etrangères

NORVEGE

Mme G. Harlem Brundtland

Premier Ministre

Mme S. Bjerke

Secrétaire d'Etat, Ministère des
Affaires Etrangères

POLOGNE

Mme H. Suchocka

Premier Ministre

M. I. Byczewski

Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires
Etrangères

PORTUGAL

M. A. Cavaco Silva

Premier Ministre

M. J.M. Durão Barroso

Ministre des Affaires Etrangères

ROUMANIE

M. I. Iliescu

Président

M. T. Meleşcanu

Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères

SAINT MARIN

M. G.L. Berti

Capitaine Régent

M. P. Andreoli

Capitaine Régent

M. G. Gatti

Secrétaire d'Etat aux Affaires
Etrangères et Politiques

SLOVAQUIE

M. V. Mečiar

Premier Ministre

M. J. Moravčík

Ministre des Affaires Etrangères

SLOVENIE

M. J. Drnovsek

Premier Ministre

M. L. Peterle

Ministre des Affaires Etrangères

ESPAGNE

M. F. Gonzalez

Chef de Gouvernement

M. J. Solana

Ministre des Affaires Etrangères

SUEDE

M. C. Bildt

Premier Ministre

SUISSE

M. A. Ogi

Président de la Confédération

M. F. Cotti

Chef du Département Fédéral des
Affaires Etrangères

TURQUIE

Mme T. Çiller

Premier Ministre

M. H. Çetin

Ministre des Affaires Etrangères

ROYAUME-UNI

Lord Mackay of Clashfern

Lord Chancellor

Lord Rodger of Earlsferry

Lord Advocate

*

*

*

SAINT-SIEGE

S.E.M. Cardinal
Angelo Sodano

Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté

*

*

*

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

M. M. A. Martinez

Président

*

*

*

COMMUNAUTE EUROPEENNE

M. H. van den Broek

Commissaire Européen aux Relations
Politiques Extérieures

CSCE

M. W. Höynck

Secrétaire Général

*

* *

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. R. Ryssdal

Président

COMMISSION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. C. A. Nørgaard

Président

CONFERENCE PERMANENTE

DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DE L'EUROPE (CPLRE)

M. B. Mollstedt

Président

*

* *

À LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE:

ALBANIE

M. S. Berisha

Président de la République

BELARUS

M. S. Shushkevitch

Président du Soviet Suprême de la République

CROATIE

M. F. Tudjman

Président de la République

LETTONIE

M. G. Ulmanis

Président de la République

MOLDOVA

M. V. Cunev

Vice-Premier Ministre

RUSSIE

M. Adamishin

Premier Vice-Ministre des Affaires Etrangères

UKRAINE

M. A. Zlenko

Ministre des Affaires Etrangères

*

*

*

CANADA

M. J. Roy

Ambassadeur

ETATS UNIS D'AMERIQUE

M. R. Schifter

Ambassadeur, Conseiller Spécial
auprès du Président

*

* *

NATIONS UNIES

M. V. Petrovsky

Directeur Général du Bureau des
Nations Unies à Genève

*

* *

SECRETARIAT

Mme C. LALUMIERE

Secrétaire Général

M. P. LEUPRECHT

Secrétaire Général Adjoint

M. H. KLEBES

Greffier de l'Assemblée parlementaire

M. H.-P. FURRER

Directeur des Affaires Politiques

M. G. DE VEL

Directeur Délégué au Secrétariat du
Comité des Ministres

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture du Sommet
[SUM(93)1]
2. Election du Président
3. Discussion des thèmes proposés par le Comité des Ministres
4. Adoption de la Déclaration de Vienne et de ses trois Annexes relatives à:
 - l'amélioration de l'efficacité de la Convention européenne des Droits de l'Homme
 - la protection des minorités nationales
 - la déclaration et le plan d'action relatifs à la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance

[SUM(93)2, SUM(93)3]
5. Questions diverses

ANNEXE 3

Vienne, le 8 octobre 1993

DÉCLARATION SUR LA RUSSIE

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Vienne le 8 octobre 1993, exprimons notre profonde préoccupation face aux événements qui viennent de se produire dans la Fédération de Russie. Nous déplorons la perte d'un grand nombre de vies humaines qui résulte du recours à la violence, provoqué par les opposants aux réformes.

Nous exprimons notre solidarité avec ceux qui sont favorables aux réformes sous la direction du Président Boris Eltsine. Nous exprimons l'espoir d'une poursuite résolue du processus de démocratisation engagé.

A cet égard, nous accordons la plus grande importance à la tenue aussitôt que possible d'élections libres et honnêtes qui donneront au peuple russe la possibilité de s'exprimer clairement sur leur avenir et fourniront les conditions pour l'adoption de la nécessaire nouvelle Constitution.

Soulignant la nécessité d'un développement démocratique, nous réaffirmons notre détermination à soutenir vigoureusement le processus de réformes, entre autres, en intensifiant, dans le cadre des programmes de coopération du Conseil de l'Europe avec la Russie, l'assistance au développement d'institutions démocratiques et de systèmes juridiques respectueux des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

Nous saluons le message du Président de la Fédération de Russie dans lequel il réaffirme le choix irrévocable des réformes et des transformations démocratiques, conduisant au rapprochement de la Russie avec le Conseil de l'Europe.

ANNEXE 4

**Allocution de
M. Thomas KLESTIL
Président Fédéral d'Autriche**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grande joie que je vous souhaite au nom de la République de l'Autriche la bienvenue à cette première conférence au Sommet des pays membres du Conseil de l'Europe. Je souhaite la bienvenue aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et à leurs délégations. Je souhaite la bienvenue au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et à ses collaborateurs qui ont préparé cette réunion importante. Et je m'adresse aux médias qui par l'intérêt porté à la cause de l'Europe et par leur activité d'information contribuent à la réalisation de cet objectif.

La rencontre d'aujourd'hui et la participation de 32 Etats sont l'expression d'un rôle tout à fait nouveau du Conseil de l'Europe, englobant l'Europe entière. Après toutes les décennies pendant lesquelles l'oeuvre de l'unification européenne a été plongée dans l'ombre profonde de la division idéologique et de la confrontation militaire, ce Sommet souligne la foi renouvelée et renforcée dans la nécessité absolue et irremplaçable de cette institution qui est la plus ancienne de l'Europe démocratique.

La rencontre d'aujourd'hui est cependant aussi le signal d'espoir pour une Europe agrandie. Voilà aujourd'hui pour la première fois que les anciennes et les nouvelles démocraties de ce continent se présentent en large nombre pour affermir en commun la conscience d'une identité européenne - pour participer activement à la construction d'un espace tout à fait nouveau de la sécurité démocratique.

Le fait que cette rencontre ait lieu ici à Vienne - au Centre de l'Europe aux liens et transitions anciens et retrouvés - souligne de façon impressionnante ce nouvel état d'esprit. Mais ce fait rappelle en même temps à la mémoire le rôle particulier que cette ville a joué dans le développement historique de notre continent.

Lorsque les hommes d'Etat les plus éminents de l'Europe se sont réunis ici dans les années 1814-1815 au Congrès de Vienne, leur objectif était de stabiliser l'Europe disloquée par les révolutions et les guerres. Aujourd'hui, presque 180 ans après, l'Europe se trouve de nouveau à un tournant historique de son histoire - les spectres de la guerre et de la violence ne sont toujours pas bannis définitivement de l'Europe.

Et pourtant - quelle différence entre cette époque et aujourd'hui. Au Congrès de Vienne, il s'agissait surtout de rétablir les anciens rapports de puissance et de prédominance - aujourd'hui, il s'agit d'établir un système complètement nouveau d'un ordre futur englobant l'Europe entière où des partenaires égaux sont à la place des anciennes hégémonies.

L'Histoire nous a donné beaucoup de leçons, à nous, les Européens - souvent au prix de grands sacrifices. Le prix du nationalisme a été la guerre et la xénophobie. Le prix des dictatures a été injustice et manque de liberté. Le prix de l'intolérance a été racisme et massacres.

Beaucoup de gens ont compris les expériences de l'histoire - jamais encore la liberté, la démocratie et le principe de l'Etat de droit - les grands objectifs du Conseil de l'Europe - ont été si incontestés que de nos jours.

D'autres pourtant ont mal compris les expériences du passé. Un écrivain a écrit récemment qu'on avait l'impression que le spectre monstrueux du passé s'était divisé en cent petits spectres qui étaient revenus dans notre maison par toutes les fentes et fissures.

Qui donc sont ces spectres malveillants qui menacent la nouvelle construction de l'Europe ?

L'Histoire, de nouveau, nous donne à ce moment même une leçon et, de nouveau, au prix de sacrifices atroces - dans l'ancienne Yougoslavie, sur le sol de l'ancienne Union Soviétique et ailleurs.

Bien des violations les plus graves des droits de l'homme que nous enregistrons de nos jours sont la conséquence de conflits ethniques. L'impuissance que les autres Etats éprouvent devant ces crimes souligne le déficit au niveau des règles et normes existant en matière des droits de l'homme. Mais là, où des règles existent, elles s'avèrent souvent trop faibles en pratique pour permettre d'éviter des catastrophes. Une des questions centrales de la nouvelle construction et de la stabilité de l'Europe est donc d'assurer une coopération pacifique des différents groupes ethniques.

Mesdames et Messieurs,

Nous tous sommes venus ici aujourd'hui pour représenter nos pays, nos gouvernements. Mais chacun de nous n'est pas seulement marqué par son origine et sa nation, il porte sa patrie dans l'âme. Etre Européen signifie de vivre en ayant conscience de la multitude et de la simultanéité des différentes identités nationales, ethniques et religieuses.

Or, si c'est seulement dans cette diversité et multitude complexe que nous Européens, nous existons, alors inéluctablement doit se développer une Europe tolérante, multiculturelle et décentralisée où il est tout à fait naturel qu'à l'avenir les hommes vivent tous ensemble malgré les différentes langues, cultures et traditions coexistantes. Dans une Europe de l'avenir, une Europe agrandie, chaque peuple ne sera qu'une minorité - et l'idée que tous les habitants d'un Etat devraient parler la même langue, avoir la même religion ou la même origine ethnique sera bientôt un vestige du passé.

Après les bouleversements profonds des années passées, la clef pour la construction d'une nouvelle Europe, en paix et stabilité, se trouve essentiellement dans le domaine de la protection des minorités. L'idée européenne n'aura leur plein rayonnement pour les citoyens que si elle s'appuie sur l'enchevêtrement évident du petit et du grand, du similaire et du différent, de l'unité et de la diversification.

Je pense qu'il est également important dans ce contexte de parer à une erreur largement répandue : pour la protection des groupes ethniques et des minorités, le processus de l'intégration européenne n'est pas une image menaçante, mais bien au contraire un facteur d'espoir. Car, en dernière analyse, tous les deux affrontent le même adversaire - à savoir le nationalisme sans bornes.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de l'Europe a reconnu dès le début que la dignité de la personne est le fondement véritable de l'unité européenne. L'Histoire lui a donné raison. Bien des choses ont été réalisées entretemps - beaucoup reste encore à faire. L'engagement pour les droits de l'homme et des minorités, mais aussi la stabilisation et l'intégration des jeunes démocraties sont actuellement les grandes épreuves - tout aussi bien à cette réunion à Vienne.

Les espérances sont grandes. Il est urgent, justement en ce qui concerne la question de la protection des minorités, de quitter l'étape des discussions et d'agir rapidement. Puisque toute nouvelle réaction d'impuissance devant l'expulsion forcée et le génocide peut mener et mènera, je le crains, à des nouvelles expulsions et à un nouveau génocide - non seulement en Bosnie mais aussi dans de nombreuses autres régions du monde.

Je vous prie par conséquent d'unir toutes vos forces pour que cette réunion, malgré toutes les oppositions et résistances, marque un progrès véritable pour l'humanité et la paix. C'est dans ce sens que je souhaite tout succès à la Conférence du Sommet du Conseil de l'Europe.

ANNEXE 5

**Allocution de
M. Miguel Angel MARTINEZ
Président de l'Assemblée Parlementaire
du Conseil de l'Europe**

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis particulièrement heureux de m'adresser à vous, au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de l'ouverture de ce sommet. Je le fais en étant bien conscient de la responsabilité qui m'incombe en parlant ici au nom des parlementaires démocratiquement élus et représentant les peuples de nos 32 Etats membres.

L'Assemblée est bien sûr satisfaite que cette rencontre au plus haut niveau puisse enfin se tenir, elle qui a été la première à en concevoir l'opportunité et à en proposer la convocation.

Je tiens à exprimer notre gratitude au Président François Mitterrand, qui, en mai 1992, a repris notre initiative, l'a enrichie de ses propres visions sur l'Europe, l'a renforcée de tout son poids personnel, bref l'a transformé en véritable projet politique. Probablement, nul n'était mieux placé à cet égard que vous, Monsieur le Président, vous qui étiez déjà Ministre d'Etat délégué au Conseil de l'Europe en 1953.

Nos remerciements vont également au gouvernement autrichien qui a concrétisé le projet et qui a invité les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe à se réunir aujourd'hui à Vienne, Vienne qui a éprouvé dans la proximité, pendant de longues années, la déchirure de l'Europe et, qui a vécu de manière plus proche que quiconque ces derniers temps la réunification du continent.

Sans aucun doute, ce sommet est un événement pour le Conseil de l'Europe; car, sous cette forme, c'est le premier dans l'histoire d'une organisation qui compte plus de 40 ans d'existence. Cela dit, on ne saurait oublier que la période constitutive de notre Institution fut marquée par de nombreuses rencontres au plus haut niveau. D'une certaine manière, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis aujourd'hui prennent la relève d'Européens illustres tels que Winston Churchill, Robert Schuman, Paul Henri Spaak, Joseph Bech parmi d'autres.

Toutefois, l'importance du Sommet serait bien limitée s'il ne comptait que pour notre organisation et s'il ne constituait pas aussi, et surtout, un événement pour l'Europe elle-même. En effet, il se tient à un moment crucial de l'histoire européenne; à un moment où de nouveaux défis font leur apparition sur la scène politique du continent: mise en oeuvre du Traité de Maastricht et élargissement communautaire, intégration des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale dans le processus de construction européenne, approfondissement des valeurs

de démocratie et des droits de l'homme qui sont à la base de notre projet, protection des minorités, mobilisation contre le racisme la xénophobie et l'exclusion sociale, lutte contre la montée de nationalismes agressifs et diviseurs, relance de nos économies pour assurer de nouvelles avancées en matière de prospérité mais aussi de justice sociale.

Nous pouvons mesurer le progrès accompli depuis 1949 dans l'unification de notre continent en comparant la toute première photo de la famille du Conseil de l'Europe et celle que nous allons prendre aujourd'hui. Pour moi, Espagnol, cela est d'autant plus saisissant que je viens d'un pays qui - comme tant d'autres et pas seulement à l'Est - a été longtemps écarté de la construction européenne pour cause de dictature. Aujourd'hui, la grande majorité des pays de l'Europe se retrouve dans notre Organisation. Tous les autres souhaitent en faire partie. L'Europe, encore déchirée il y a quelques années à peine, a retrouvé sa dimension naturelle, celle dont nous parlaient les vieux livres d'histoire et de géographie.

Il s'agit là d'une nouvelle donne qui implique des responsabilités particulières pour notre Institution. C'est pourquoi il me paraît essentiel qu'autour de cette table, nous reconnaissons tous la dimension paneuropéenne du Conseil de l'Europe et affirmions son nouveau rôle en tant qu'instance de coopération politique où tous les Etats européens peuvent être partenaires, et cela sur un pied d'égalité.

Le débat qui s'est déroulé durant notre session de la semaine dernière à Strasbourg a montré que les membres de l'Assemblée attendent de ce sommet des engagements précis sur deux plans.

D'une part, l'affirmation solennelle du rôle politique du Conseil de l'Europe dans le processus de structuration à l'échelle continentale, ce qui implique sa réforme institutionnelle fondée sur la révision du Statut de 1949. D'autre part, le renforcement de son rôle spécifique d'institution spécialisée dans la protection des droits de l'homme, ce qui implique la mise en place d'un mécanisme plus efficace de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme, mais aussi la mise à jour du concept même des droits protégés, et son élargissement pour y inclure les droits des personnes appartenant à des minorités.

Pour l'Assemblée, ce sommet devrait être celui de l'espoir, celui de la relance de la construction européenne dans son ensemble, une construction qui devrait utiliser pleinement le Conseil de l'Europe pour promouvoir les valeurs démocratiques et intégrer politiquement tous les Etats européens.

Notre Assemblée compte sur des décisions concrètes et des orientations politiques précises. Vivons donc ce sommet comme un engagement et un défi pour préparer l'avenir et non pas comme une formalité. Je suis convaincu qu'à Vienne nous allons tous être à la hauteur de nos responsabilités et que nous aurons à coeur de ne pas décevoir les attentes de nos peuples. C'est d'ailleurs en tant que représentant direct de ces peuples que le Président de l'Assemblée vous salue et vous invite à faire prendre, Mesdames et Messieurs, un nouveau départ à l'Europe.

ANNEXE 6

**Allocution de
Mme Catherine LALUMIERE
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe**

Nous sommes ici pour traiter de l'Europe, de la Paix, de la Démocratie à un moment tragique de notre histoire: des milliers de morts en ex-Yougoslavie, et à Moscou des dizaines de morts dans un combat pour ou contre les réformes, pour ou contre la démocratie.

Il y a quarante cinq ans, au sortir d'une guerre terrible, à La Haye, se tenait le Congrès d'où devait naître la construction européenne. Ainsi, des hommes et des femmes, marqués par les horreurs de la guerre, jetaient les bases de la future Europe. Entreprise risquée, utopique même, mais finalement réaliste et déjà, en partie, réussie.

En cet automne 1993, quatre ans après la chute du Mur de Berlin qui nous avait tant réjouis, c'est une autre Europe qui se présente à nous avec ses promesses et ses convulsions. Mais de cette nouvelle Europe, de cette grande Europe, avons-nous assez conscience? Depuis 1989 n'avons-nous pas continué de raisonner presque exclusivement dans le cadre de l'Europe occidentale et pour l'Europe occidentale?

Comme en 1948 cela requiert audace et vision. Dès 1990 certains, comme le Président Mitterrand, ont eu cette vision qui va de "l'Atlantique à l'Oural", ou au-delà... En 1991 la Charte de Paris a fixé de nouvelles orientations. Mais aujourd'hui il s'agit de franchir une autre étape de façon plus concrète, de façon pragmatique, et avec modestie car les défis sont énormes. Nous devons reconstruire, ou, plus exactement, construire un espace de paix, et si possible de prospérité, à l'échelle du continent. Et ceci malgré les crises multiples, économiques ou morales, la montée des nationalismes, la tragédie épouvantable de la Yougoslavie et les troubles en Russie.

Quelle pierre le Conseil de l'Europe peut-il apporter à cette organisation de la Nouvelle Europe ?

Le Conseil de l'Europe est un outil que les pays d'Europe occidentale ont créé en 1949, une organisation qui a bien travaillé pendant 40 ans, mais que ses Etats membres ont finalement peu utilisé.

Depuis 4 ans, on peut constater à quel point cet outil est utile sur le chantier de la Nouvelle Europe pour contribuer à la stabilité et à la paix.

Certes, le Conseil de l'Europe ne peut tout faire. Son Statut lui interdit de s'occuper des questions militaires. A l'évidence, il ne saurait être le pivot de l'assistance et de la coopération économiques. D'autres institutions sont sur la brèche en ces domaines.

Pour sa part, le Conseil de l'Europe peut contribuer à l'organisation du continent en offrant les fondations de la Nouvelle Europe et les instruments d'une coopération politique et technique.

Bref - et ce n'est pas rien - il peut contribuer à ce que l'on appellera la "Sécurité démocratique" du continent, par une action préventive et de consolidation.

Les fondations tout d'abord. Une maison a besoin de fondations. La Nouvelle Europe a besoin de fondations. Ce sont les valeurs partagées par tous ses Etats membres, des valeurs sans lesquelles la construction reste fragile (l'exemple yougoslave est là pour le montrer, l'exemple de la Russie aussi). Ces valeurs, nous essayons de les faire vivre depuis 45 ans: la démocratie pluraliste avec des élections libres, les droits de la personne humaine, l'Etat de Droit, à quoi s'ajoutent le respect des minorités, l'esprit de tolérance, la solidarité, le savoir vivre ensemble.

Ces valeurs, sont le socle de la construction européenne. Elle ne sont pas un ornement qu'il est de bon ton d'admirer.

Mais ces valeurs ne vont pas de soi. Elles exigent des choix clairs et doivent, si nécessaire, être protégées par la force. Elles ont besoin de pressions politiques et de contrôles juridictionnels tels que celui de la Cour européenne des Droits de l'Homme dont vous allez décider la réforme pour accroître son efficacité à l'échelle du continent; depuis sa naissance le Conseil de l'Europe a forgé un arsenal de moyens juridiques ou pratiques pour faire en sorte que ces principes ne restent pas des vœux, mais soient ancrés dans la réalité. Enfin, ces valeurs reposent sur un climat de confiance, et sur un combat permanent contre l'intolérance, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, la purification ethnique.

La mise en oeuvre de toutes ces actions nécessite des moyens. Il faut élaborer des règles et les faire respecter; il faut assurer la formation des hommes. Tout cela demande du temps et de l'argent. Une partie de l'aide financière occidentale aux pays d'Europe centrale et orientale devrait - beaucoup plus qu'à présent - être consacrée à de telles actions.

En second lieu, notre Organisation offre dès aujourd'hui, en bonne complémentarité avec la CSCE et dans un cadre plus homogène, une structure politique permanente dont la Nouvelle Europe a besoin. Les instruments du dialogue politique et de la coopération existent. Il suffit de les utiliser.

Le Comité des Ministres des Affaires étrangères, les conférences des ministres spécialisés sont déjà les lieux où travaillent, sur un pied d'égalité, les ministres des 32 pays membres auxquels se joignent de plus en plus souvent les ministres des pays candidats. J'ajoute que, souvent, y sont représentés nos amis d'Outre-Atlantique, Etats-Unis et Canada, lorsqu'ils sont intéressés à nos travaux.

Ces travaux portent sur tout ce qui touche au fonctionnement de la Démocratie. Cela concerne aussi bien la coopération juridique, la coopération culturelle, la protection de la nature et les grands problèmes de société tels que la protection sociale, la jeunesse, la bioéthique, la lutte contre la drogue etc.

Notre Assemblée Parlementaire, qui a été le pionnier de notre ouverture à l'Est, est devenue le lieu de rencontres régulières de toutes les forces politiques élues dans les parlements nationaux de toute l'Europe. Il en résulte un brassage d'idées, et d'innombrables contacts, plusieurs fois par an, entre les représentants d'une quarantaine de pays.

Notre Sommet doit renforcer également la place et le rôle de ce qui était jusqu'à présent la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux et doit devenir le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux composé d'une Chambre des élus régionaux et d'une Chambre des élus locaux. Cette décision permettra de renforcer la démocratie locale dans les différents pays, en particulier d'Europe centrale et orientale.

Depuis quatre ans, à Strasbourg et dans tous les pays où nous envoyons des missions, nous voyons, pas à pas, se développer des réseaux de coopération, se forger des amitiés, se développer une meilleure connaissance réciproque; dans sa dimension humaine nous voyons émerger cette Nouvelle Europe.

Mais ce travail de forgeron, de maçon ou de terrassier a besoin, aujourd'hui, du soutien politique et du soutien matériel des plus hautes autorités de nos Etats membres, c'est-à-dire de vous-mêmes.

Vous êtes confrontés à des choix difficiles:

Sur l'ouverture du Conseil de l'Europe: jusqu'où? A quel rythme? Nous pensons tous à la Russie.

Sur les réformes institutionnelles à effectuer pour adapter l'Organisation à son nouveau rôle.

Sur les moyens matériels et financiers à lui donner pour agir plus fort et plus vite.

Sur l'architecture européenne afin d'utiliser au mieux les différentes organisations.

Et, plus encore, sur les réponses concrètes à apporter à certaines questions. Je n'en évoquerai qu'une, car elle est explosive: la question des minorités nationales. Il est peu de dossiers qui soient aussi sensibles et difficiles. Il en est peu sur lesquels le Conseil de l'Europe ait autant travaillé.

Malgré ces difficultés et grâce aux efforts du Comité préparatoire, des instruments politiques et des instruments juridiques vous sont aujourd'hui proposés pour aider à la solution des problèmes de minorités. Il en est ainsi: le Conseil de l'Europe ne saurait se contenter de proclamer des intentions. C'est une organisation de coopération intergouvernementale et interparlementaire qui doit travailler dans le concret.

La tâche est immense et nos forces sont limitées.

Mais vous êtes ici grâce à l'hospitalité et à l'engagement politique de l'Autriche dont je remercie les plus hautes autorités. C'est déjà pour nous un encouragement, et pour la Nouvelle Europe la marque d'une reconnaissance.

Au milieu des difficultés de la transition, parfois du chaos et des tragédies, pierre après pierre, nous devons construire la Nouvelle Europe, l'organiser, tisser les liens qui retiendront l'ensemble. C'est notre espoir de tous les jours.

ANNEXE 7

**Allocution de
M. Franz VRANITZKY
Chancelier Fédéral d'Autriche**

Madame le Secrétaire Général, Messieurs et Mesdames les Chefs d'Etat et de Gouvernements, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que j'accepte la présidence de ce Sommet et je vous remercie de la confiance ainsi marquée à l'Autriche qui accueille cette rencontre.

Si nous sommes réunis ici à Vienne pour la première rencontre des chefs d'Etat et de Gouvernement dans l'histoire du Conseil de l'Europe, c'est dans le sillage des progrès considérables réalisés sur notre continent dans la concrétisation de la démocratie et des droits de l'homme - précisément et avant tout grâce au rôle de pionnier du Conseil de l'Europe.

Mais nous sommes aussi sous le coup des événements dramatiques qui se sont déroulés à Moscou et qui ont montré de manière extrêmement directe et terrifiante toute la difficulté et les contradictions qui marquent la construction de structures démocratiques en Europe orientale.

Dans le même temps, la guerre en Yougoslavie - chassée de la Une des journaux par les événements de Russie - entre dans sa troisième année; une sale guerre qui nous rappelle tous les jours qu'à quelques centaines de kilomètres d'ici, les droits fondamentaux de l'homme sont foulés aux pieds.

Dans beaucoup de domaines des relations politiques, le Conseil de l'Europe a jusqu'ici œuvré de manière remarquable; c'est à nous qu'il appartiendra désormais de régler les aiguillages politiques de manière à ce que le Conseil reste en mesure de relever ces défis dans les conditions certainement plus difficiles qui seront celles d'une grande Europe.

Quatre ans se sont écoulés depuis la chute du Mur de Berlin; nous avons beaucoup fait dans notre combat commun pour la stabilité et la démocratie, mais il reste encore beaucoup à faire et le temps presse.

Nous devons bien voir que l'évaluation du Sommet de Vienne se fera en fonction de la réponse à cette question : aurons-nous donné ici les impulsions politiques nécessaires pour pouvoir résoudre effectivement les problèmes brûlants auxquels nous sommes confrontés: ce dont nous avons besoin, ce sont des actions concrètes, propres à instaurer une sécurité démocratique étendue à l'ensemble de l'Europe, propres à assurer une protection efficace des minorités et à combattre l'intolérance, le racisme et l'antisémitisme dans tous les Etats membres.

Car rien ne serait plus dangereux que de permettre que grandisse en Europe une génération perdue pour la tolérance et la démocratie, pour le "principe d'espoir".

Pour que nos efforts pour maintenir et étendre la démocratie soient couronnés de succès, il faut que nous soyons également prêts à déployer rapidement, efficacement, et surtout ensemble plus d'efforts encore pour mettre en place les conditions économiques indispensables.

La démocratie, la stabilité et la sécurité sont un tout indissociable; comme l'Europe elle-même est indivisible. Nous sommes appelés à tout faire pour garantir à l'avenir cette unité, cette indivisibilité.

Je vous remercie tous d'être venus ici à Vienne et je vous invite à vous aider les uns et les autres, que ce Sommet connaisse un maximum de réussite.

CONFIDENTIEL

- i -

SUM(93)PV2

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Procès-verbal de la Deuxième Séance tenue le samedi 9 octobre 1993 (matin) à l'Austria Center Vienne (SUM(93)PV2)	1
 <u>ANNEXE</u>	
Déclaration de Vienne	A1
 Annexe I: Réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme	A5
 Annexe II: Les Minorités nationales	A7
 Annexe III: Déclaration et Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance	A9

DEUXIEME SEANCE DE TRAVAIL

1. Le **PRESIDENT** attire l'attention sur deux aspects dont il faudrait peut-être tenir compte au cours des travaux de ce matin. Il fait référence à un document circulant dans la salle dans lequel on parle des institutions du partenariat social. Il suggère de garder à l'esprit le contenu de ce document, étant convaincu qu'une démocratie vivante devrait aussi être basée sur un bon partenariat social.

De plus, il fait référence à un document de la Croix-Rouge Internationale dans lequel on parle de créer un tribunal permanent pour juger toute forme de violation de droits de l'homme. Il suggère que le Conseil de l'Europe, sur la base de ce document, procède à faire un inventaire et à entamer une analyse des instruments juridiques internationaux déjà existant dans cette matière et soumet, le cas échéant, des propositions à ce sujet. S'il n'y a pas d'objection, il répondra dans ce sens à la Croix-Rouge Internationale.

2. **M. CLERIDES**, Président de la République de Chypre, rend d'abord hommage à l'excellente qualité des contributions au débat de la veille, ce qui confirme la valeur de l'initiative du Président Mitterrand proposant cette rencontre.

Il n'y a pas si longtemps, une telle réunion aurait été dominée par les considérations négatives de la guerre froide et de la course à l'armement: aujourd'hui, l'orientation des pays d'Europe centrale et orientale vers le pluralisme et l'économie de marché pourrait créer une atmosphère beaucoup plus positive. Toutefois, la liberté nouvellement acquise a ravivé de vieilles inimitiés et donné lieu à des manifestations de chauvinisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de terrorisme, des violations de la primauté du droit et à l'abominable pratique de la purification ethnique. En cela, il partage l'optimisme du Chancelier Kohl concernant les effets positifs de l'effondrement des anciens régimes communistes. Il partage aussi l'opinion du Président Havel sur les sentiments et les comportements des européens entre eux et pense que s'il faut du temps, ce temps est néanmoins compté. Il importe d'adopter une approche unifiée des problèmes que rencontre l'Europe aujourd'hui et de prendre conscience de la complexité d'une Europe composée de pays liés entre eux et interdépendants.

S'agissant des normes fondamentales du Conseil de l'Europe, il ne suffit pas de simplement convenir de ne pas les abaisser. Au contraire, les Etats membres doivent confirmer leur engagement en faveur des principes de la sécurité démocratique, de la primauté du droit et des droits de l'homme et en même temps rester vigilants et être conscients de ce que la résurgence de toutes sortes d'extrémismes et de nationalismes agressifs ne saurait être combattue par de simples admonestations. En outre, il n'est plus acceptable d'invoquer les droits de l'homme dans tel cas et de fermer les yeux sur leur violation dans tel autre. Il existe une claire obligation de préserver et de renforcer les institutions qui soutiennent la démocratie, en particulier le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme. Il se félicite ici des décisions prises à cet égard avant la conférence et demande instamment que les décisions de la Cour soient rendues publiques sans aucun droit pour le Comité des Ministres de se prononcer au préalable sur l'opportunité et la date de leur publication.

Sur la question des minorités nationales et ethniques, il ne peut accepter la reconnaissance de ces droits en ce qu'ils peuvent être assimilés à des droits de sécession. Citant le Secrétaire Général des Nations Unies qui parlait récemment devant l'Institut de Droit International, il déclare que la pleine reconnaissance de ce que l'on pourrait appeler le micronationalisme est une interprétation perverse du droit à l'autodétermination.

S'agissant du terrorisme, dont il a déjà été question la veille, il y a en effet des lacunes dans le droit international et national, qu'il convient de combler. En même temps, toutefois, il faut respecter le droit des personnes détenues, la liberté d'expression et d'autres libertés qui pourraient être menacées par la lutte contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme ne devrait pas non plus être le prétexte de violations des droits de l'homme au cours de l'arrestation, de l'interrogatoire et de la détention des suspects, ni de la suppression de droits politiques comme la liberté d'expression, sans les garanties d'une procédure régulière.

En conclusion, il souhaite la bienvenue au Conseil de l'Europe à la Roumanie et se réjouit aussi d'accueillir les autres Etats qui se sont engagés sur la voie de la démocratie. La liberté ne se gagne pas facilement et tous les Etats membres doivent être prêts à aider à la création et à la consolidation des institutions nécessaires à la démocratie.

3. M. LUBBERS, Premier Ministre des Pays-Bas, déclare que la fin du système communiste a soulevé un certain nombre d'attentes et d'espoirs qui ont été satisfaits dans une certaine mesure. Il note que le Conseil de l'Europe a contribué à l'élaboration d'un certain nombre de réformes institutionnelles et sociales destinées à protéger le citoyen et qu'il a aidé à l'introduction dans d'anciens pays communistes de la démocratie pluraliste, de la primauté du droit, des droits de l'homme et de l'économie de marché.

L'Organisation compte maintenant neuf Etats membres d'Europe centrale et orientale. Ce résultat est dû essentiellement aux gouvernements et aux parlements de ces pays, mais aussi à leur promptitude à se soumettre au contrôle de l'Assemblée parlementaire et à signer la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres conventions contraignantes.

Malheureusement, les attentes de 1989 n'ont pas été satisfaites partout. La tragédie de l'ancienne Yougoslavie rappelle que l'intolérance, le racisme et la xénophobie existent toujours; tout extrémisme de cette nature doit être combattu. A cet égard, il se félicite que la Conférence ait décidé d'adopter une Déclaration politique et un Plan d'action contenant des propositions concrètes pour lutter contre ces fléaux.

A son avis, le Conseil de l'Europe peut contribuer au développement de la prospérité et du bien-être en Europe. Il importe toutefois d'agir dans un esprit de complémentarité et d'éviter la duplication des efforts; chaque Organisation multilatérale doit faire ce pourquoi elle est le mieux équipée.

Les forces du Conseil de l'Europe résident dans son corpus de conventions juridiquement contraignantes et dans son aptitude à aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la législation. Sa réputation est incontestée dans le domaine des droits de l'homme, et cela concerne non seulement la Convention européenne des Droits de l'Homme mais aussi la Charte sociale européenne et la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Il fonde donc beaucoup d'espoir sur l'élaboration d'une législation relative à la protection des minorités nationales. Le Conseil de l'Europe joue également un rôle utile dans les consultations internationales sur les politiques culturelles, surtout en ce qui concerne la coopération et le patrimoine culturels européens, et pourrait jouer un rôle pilote dans ce domaine.

Il importe que les Etats membres tiennent les engagements qu'ils ont souscrits en adhérant à l'Organisation. Il approuve l'initiative prise par l'Assemblée parlementaire d'assurer le contrôle de ces engagements et propose la réalisation d'études par pays sur le modèle de celles faites par l'OCDE et l'OTAN; l'objectif serait de veiller à ce que les principes et les normes de l'Organisation soient respectés par tous les Etats membres.

Il est essentiel de renforcer le mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de réduire la durée des procédures, malgré l'augmentation du volume des requêtes qu'entraînera l'augmentation du nombre des Etats membres. Il est vital d'offrir les garanties nécessaires; le système de la Cour de Strasbourg doit être parfaitement adapté au citoyen et être aussi exemplaire au sens général du terme. Il ne doute pas qu'il soit possible de combiner efficacité et attention nécessaire dans les textes juridiques actuellement étudiés par les experts dans le cadre de la réforme envisagée.

En ce qui concerne la protection des minorités nationales, le Gouvernement néerlandais pense résolument qu'elle doit faire l'objet d'un Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Bien que rien n'ait encore été conclu sur ce texte, il estime que la proposition du Secrétaire Général sur ce point pourrait servir de base à la recherche d'un consensus relatif aux droits des minorités nationales.

Le Conseil de l'Europe a beaucoup fait pour l'Europe; les citoyens européens ont hâte de mettre en pratique les idées de solidarité et de responsabilité sociale qui, espère-t-il, donnera naissance à une Europe responsable. Il importe que les politiques du Conseil de l'Europe tiennent dûment compte des citoyens des Etats membres, car chaque être humain mérite le même respect.

4. Le PRESIDENT remercie le Premier Ministre Lubbers d'avoir souligné l'importance du Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Cette initiative n'a pas encore reçu une publicité suffisante, car elle a manifestement été considérée comme une action allant de soi. Pour atteindre son objectif, la campagne a toutefois besoin de l'appui général et d'une large mobilisation de l'opinion.

Il félicite ensuite le 32^e Etat membre du Conseil de l'Europe et souhaite chaleureusement la bienvenue au Président de la Roumanie, M. Ilescu.

5. M. ILIESCU, Président de la Roumanie, fait la déclaration suivante:

"La Conférence au Sommet du Conseil de l'Europe, la première de ce type depuis la fondation de cette institution, représente un moment historique. Elle consacre la réunification du continent européen sous le signe des valeurs fondamentales de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme.

L'intégration de la Roumanie dans les structures démocratiques européennes a représenté un objectif prioritaire de la Révolution de décembre 1989. Notre présence à cette réunion marque un pas déterminant vers l'accomplissement de cet objectif. Nous espérons que cela donnera un nouvel essor à la vie politique du pays, contribuant ainsi à la consolidation institutionnelle et juridique de l'Etat de droit. Nous voudrions remercier les pays membres et les hommes politiques qui nous ont soutenus dans cette démarche.

Nous sommes heureux que la reprise, à ce niveau, de nos liens traditionnels avec l'Europe, se produise dans la capitale de l'Autriche, où des illustres représentants de la nation roumaine ont vécu et créé. Je voudrais exprimer à l'égard de nos hôtes notre gratitude pour l'hospitalité et les conditions excellentes offertes en vue du déroulement couronné de succès de cette réunion historique.

C'est un moment crucial pour l'évolution de l'Europe, à l'horizon du troisième millénaire. Les révolutions de l'Est et du Centre du continent ont ouvert la perspective d'une communauté continentale, étant reliées par le respect à l'égard des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et du pluralisme politique. Par sa vocation générale européenne, le Conseil est le mieux placé pour comprendre et contribuer à la mise en valeur de cette perspective, à la création des conditions pour une Europe pacifique, stable et prospère. Il peut et doit apporter une ample contribution à la formation d'une nouvelle mentalité, qui puisse dépasser la logique créée au cours de plusieurs décennies par la division du continent et éliminer les séquelles idéologiques représentant un frein puissant pour l'accomplissement de cette nouvelle perspective.

Les quelques 50 années au cours desquelles notre continent a été divisé par un "rideau de fer" ont engendré, certes, des évolutions divergentes des pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe et ont accentué les divergences puissantes existant entre eux. A présent, lorsqu'une perspective réelle s'est ouverte à l'unification de nos destins, ces réalités ne doivent pas nous pousser vers des actions accentuant ces discrepances, mais nous aider à identifier les meilleures voies pour les diminuer. Les problèmes du continent, qu'ils se manifestent à l'Est ou à l'Ouest, nous appartiennent, en égale mesure, à nous, les Européens. Il s'impose ainsi d'élaborer des solutions par un dialogue soutenu et une coopération étroite entre tous les Etats.

A cet égard, nous sommes préoccupés par le danger réel du remplacement de l'ancien rideau de fer idéologique par des nouvelles barrières économiques entre l'Est pauvre et l'Ouest riche.

L'Europe de l'avenir ne saurait être que l'Europe du partenariat, des relations authentiquement démocratiques entre les Etats et les peuples. L'appui accordé aux efforts des pays en transition pour devenir de vrais partenaires des pays européens développés et enregistrer des progrès démocratiques, pour avancer vers l'économie de marché, dans des conditions assez difficiles, et consolider les institutions démocratiques et l'Etat de droit, sera bénéfique à toute l'Europe. C'est l'unique modalité de garantir les droits et les libertés fondamentales de l'homme, d'éliminer et prévenir les conflits interethniques, qui semblent aujourd'hui être un danger majeur à l'adresse de la paix et sécurité du continent.

Il est nécessaire d'élaborer une nouvelle vision sur l'Europe, dans les nouvelles conditions historiques. Par son ouverture vis-à-vis des Etats où les régimes communistes totalitaires se sont effondrés, ainsi que par sa manière d'agir au cours de ces dernières années, le Conseil de l'Europe a prouvé qu'il pouvait devenir l'institution à même de catalyser les énergies en vue de la réalisation d'une nouvelle unité de notre continent, en déterminant une prise de conscience de toutes ces demandes au niveau des facteurs politiques et de l'opinion publique. Cette question a été soulevée aussi par le Président Mitterrand hier. Je pense que nous pouvons et devons lui trouver une réponse affirmative.

Monsieur le Président,

La stratégie de développement social de la Roumanie est fondée sur le respect à l'égard de l'être humain. La Roumanie est, à présent, partie à tous les accords internationaux significatifs pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous avons la disponibilité tout comme l'obligation consacrée par la nouvelle Constitution du pays, d'aligner constamment notre législation sur les droits de l'homme aux standards et normes internationaux. Conformément à notre Constitution: "S'il y a des non-concordances entre les pactes et les traités portant sur les droits fondamentaux de l'homme auxquels la Roumanie est partie, et les lois internes, les réglementations internationales ont la primauté".

Nous devons être conscients que le progrès, spécialement dans le domaine des droits de l'homme, n'est pas seulement une question d'adoption de nouvelles lois et règlements. Il s'agit également de leur mise en pratique, en fonction des particularités de l'environnement social donné, ainsi que des possibilités réelles, en particulier d'ordre économique. De même, le niveau de vie et la qualité de la vie ont un impact considérable sur l'exercice effectif des droits de l'homme. C'est justement pour cette raison que nous essayons de transformer la protection sociale dans une dimension fondamentale de notre programme de réforme.

Dans le cadre de nos efforts visant à assurer les conditions pour le respect des droits de l'homme, une place importante revient aux préoccupations d'assurer les droits des personnes appartenant aux minorités. En Roumanie cohabitent 14 minorités nationales et ethniques, ayant leurs propres organisations représentatives. Elles constituent ensemble environ 10 % de toute la population du pays. Conformément aux prévisions de la Constitution, des mesures ont été prises en Roumanie afin d'assurer les conditions nécessaires à la protection des intérêts

des minorités ethniques, à partir de leur représentation dans le Parlement du pays, jusqu'à leur représentation proportionnelle au niveau des organes de l'administration locale, à l'existence d'un réseau d'écoles subventionnées par l'Etat pour l'enseignement dans les langues des minorités, et aux media et établissements culturels pour l'usage des minorités et dans leurs langues maternelles. La création, au cours de cette année, du Conseil pour les minorités nationales, auprès du Gouvernement, a élargi le cadre institutionnel permettant à chaque minorité nationale de Roumanie de participer au processus décisionnel portant sur les mesures de protection de leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse.

Certes, l'exercice effectif de tous les droits contribuant, tant à la protection qu'au développement de l'identité des minorités ethniques, est un processus déterminé par de multiples facteurs économiques et sociaux. S'il existe encore des aspects irrésolus ou qui se confrontent à des difficultés d'ordre pratique, cela est valable, en égale mesure, pour tous les citoyens du pays et s'explique, premièrement, par les conditions économiques précaires, le coût social élevé de la transition vers l'économie de marché, phénomènes enregistrés d'ailleurs par tous les autres pays traversant un processus similaire de changements.

Nous sommes déterminés à faire de notre mieux afin d'identifier des solutions, au niveau des standards européens, aux problèmes concernant la protection de l'identité des minorités nationales. Par ailleurs, nous estimons qu'il existe un réel danger si ces problèmes, qui peuvent être résolus uniquement dans un contexte social de confiance, calme et bienveillance, sont repris par des idéologies et forces politique nationalistes ou sont excessivement politisés. Ils seront ainsi utilisés au service de certains intérêts étroits, profondément nuisibles aux vrais intérêts de l'Europe et deviendront de nouvelles sources d'insécurité et menace à l'adresse de la stabilité et de la paix.

Les minorités nationales, qui vivent dans presque tous les pays européens, peuvent et doivent constituer des liens entre les Etats de notre continent, grâce à leur richesse de culture et civilisation et en respectant tant le principe de la loyauté à l'égard de l'Etat où elles vivent, que la nécessité d'assurer des conditions pour la protection de leur identité linguistique, culturelle et religieuse.

De par sa tradition, sa culture et sa religion, le peuple roumain est un peuple tolérant. La Roumanie sera toujours un pays de concorde pour tous ses citoyens, quelles que soient leur ethnie ou religion, un point de stabilité dans cette région tellement éprouvée de notre continent.

Monsieur le Président,

La Roumanie adhère sans réserve aux documents soumis à l'adoption de cette réunion. Nous partageons pleinement la conviction exprimée dans le projet de Déclaration de Vienne que "cette Europe est porteuse d'un immense espoir qui, à aucun prix, ne doit être détruit par les ambitions territoriales, la renaissance de nationalismes agressifs, la perpétuation des zones d'influence, l'intolérance ou les idéologies totalitaires".

Je voudrais réaffirmer la décision de la Roumanie de combattre fermement toute manifestation de racisme, xénophobie, antisémitisme et intolérance, ainsi que toute forme de discrimination religieuse.

Par son appartenance au Conseil de l'Europe, la Roumanie désire contribuer avec sa propre expérience aux efforts communs des Etats membres afin de créer les conditions de l'exercice réel de la démocratie et des droits fondamentaux de l'homme. Elle est prête à apprendre de la riche expérience des autres pays membres à défendre ses propres convictions, dans un cadre démocratique, tout en restant un partenaire ouvert au dialogue et à l'entente."

6. Le PRESIDENT remercie le Président Iliescu de son ferme engagement envers le respect des principes du Conseil de l'Europe et de son adhésion à la Déclaration de Vienne et aux textes annexes.

7. M^{me} HARLEM BRUNDTLAND, Premier ministre de la Norvège, fait la déclaration suivante:

"Une organisation qui donne l'impression d'aller sur son erre a lieu de s'inquiéter. Si on la considère comme la gardienne de réalisations passées plutôt que comme un moteur de changement, elle risque de ne rencontrer qu'indifférence et désintérêt.

Nous devons admettre que, dans un passé récent, les fonctions essentielles du Conseil de l'Europe ne retenaient plus guère l'attention politique. Les temps ont changé.

A certains moments, beaucoup ont cru que les menaces contre la démocratie et les droits de l'homme étaient devenues un problème marginal dans les pays intéressés par le Conseil de l'Europe. Cela a changé aussi.

De nouvelles tragédies se développent en Europe. Dans certaines parties de l'ex-Yougoslavie, et dans plusieurs républiques du Caucase, nous assistons à des faits de guerre brutaux et à des souffrances humaines indicibles, et cela à notre porte même. Il semble qu'il n'y ait pas de limite à la brutalité dont sont capables les êtres humains dans un but nationaliste. Ils agissent ainsi au nom de la doctrine — celle de l'Etat ethnique — qui continue de tracer son sinistre sillon générateur tout au long de ce siècle de guerres et de querelles.

La violence à Moscou a été le fait d'une assemblée nationale dépourvue de légitimité. L'ensemble du peuple russe est victime de cette tragédie. Plus que tout autre chose, il lui faut construire une démocratie représentative, accélérer la réforme économique, poursuivre la reconstruction et rétablir la paix sociale.

Dans les pays d'Europe occidentale, plus de 20 millions de personnes sont au chômage. Nous ne pouvons nous permettre de laisser nos citoyens dans l'oisiveté. Si nous ne luttons pas sans relâche contre le chômage et l'absence de sécurité et de perspectives, nous risquons de faire de nouvelles victimes prêtes à succomber aux accents séducteurs de la démagogie populiste, non démocratique et irresponsable. Cela aura alors pour effet d'accroître le racisme, le nationalisme extrémiste, la xénophobie et l'intolérance qui déjà se manifestent dans trop de pays européens aujourd'hui, y compris le mien.

Il est donc temps de nous réunir ici, à Vienne, pour renouveler notre engagement vis-à-vis des objectifs et des principes du Conseil de l'Europe et pour décider du meilleur moyen d'utiliser cette Organisation, son potentiel, ses compétences et ses structures, afin de relever ces nouveaux défis.

La Déclaration de Vienne doit souligner le rôle vital que le Conseil de l'Europe peut jouer dans la promotion de la sécurité démocratique à travers l'Europe. Le développement et la consolidation de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit conditionnent le progrès de la coopération européenne. Unis par cette même aspiration, nos pays auront une vision commune des objectifs fondamentaux d'une société humaine.

Les nouvelles démocraties en Europe se sont tournées vers le Conseil de l'Europe pour mener à bien leur pleine intégration dans la coopération européenne. Cela montre l'importance qu'elles attachent au développement de la démocratie et à la prééminence du droit comme fondement de l'action politique, sociale et économique de leurs sociétés. Il nous faut répondre en priorité aux besoins des membres nouveaux et potentiels. En vue d'une bonne intégration, nous devons poursuivre notre aide dans les domaines de compétence clés du Conseil de l'Europe. Nous confirmerons ainsi l'importance de l'Organisation dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

Lors des préparatifs du présent Sommet, la Norvège a proposé l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Nous sommes heureux de la conclusion d'un accord sur ce point.

La lutte contre le racisme doit être menée sur différentes scènes. Le Conseil de l'Europe, qui s'appuie sur des instruments juridiquement contraignants dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit, offre un excellente tribune pour discuter de l'action commune à entreprendre. Nous sommes heureux qu'un consensus ait été trouvé sur les principaux éléments du plan d'action. L'adoption de ce plan témoignera de notre volonté d'entreprendre une action concrète et en coopération dans ce domaine qui nous préoccupe tous beaucoup.

L'un des aspects essentiels de cette action sera de mobiliser la force, le soutien et l'imagination des jeunes européens dans la lutte contre le racisme et pour une société tolérante fondée sur la dignité de tous ses membres. Les organisations de jeunesse européennes ont déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes à participer à la Campagne européenne de la jeunesse qui va être lancée. Il est essentiel que nous et nos gouvernements jouions notre rôle et tenions les engagements que nous prenons aujourd'hui ici, notamment en dégagant les crédits nécessaires à la campagne par des contributions supplémentaires, volontaires.

Un autre élément tangible du plan d'action sera la constitution d'un comité d'experts permanent qui aura notamment pour mandat d'examiner la législation et la politique suivie dans les Etats membres et de formuler des recommandations à ce sujet. Cela nous permettra de tirer les enseignements de nos succès et de nos échecs respectifs et mettra en valeur le fait que nos engagements s'inscrivent dans la durée.

Cette forme de contrôle de l'action politique et ces examens par pays doivent faire partie intégrante de nos travaux au Conseil de l'Europe, comme l'a dit tout à l'heure le Premier ministre Lubbers.

Avec la jeune génération, nous devons mettre en place une coalition de tolérance et de dignité. Ayons un dessein commun afin qu'aux yeux du monde l'ensemble de l'Europe apparaisse comme un phare porteur d'espérance, un guide et serve de modèle à d'autres pays et régions où les racines de la démocratie poussent aujourd'hui sur un sol bien mince. Utilisons le Conseil de l'Europe pour poursuivre les idéaux démocratiques auxquels notre continent a donné naissance."

8. M^{me} TSOUDEROU, ministre d'Etat des Affaires étrangères de la Grèce, félicite le Secrétaire Général de l'organisation de ce Sommet et le gouvernement autrichien de son hospitalité. Elle fait la déclaration suivante:

"Au nom du Premier ministre grec, je vous félicite de l'excellente organisation de ce Sommet unique et historique et je remercie l'Autriche de son hospitalité traditionnelle.

Le résultat de nos débats influencera l'avenir du Conseil de l'Europe et de l'Europe elle-même. Nous ne pouvons plus nous permettre de retarder davantage la construction d'une société paneuropéenne fondée sur des institutions démocratiques, le respect des droits de l'homme, la justice sociale et la prospérité et, enfin et surtout, la reconnaissance de la diversité ethnique, culturelle et religieuse dans toute l'Europe. Dans nos sociétés, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Le temps toutefois joue un très grand rôle. Les promesses suscitent l'espoir, lequel, s'il n'est pas satisfait, engendre la déception, l'insécurité, la peur et la haine. Comme l'a souligné le Chancelier Kohl, nous devons agir maintenant.

A cette fin, nous devons approuver sans tarder les principes directeurs à long terme et donner aux organes du Conseil les instructions nécessaires pour accroître l'efficacité de l'organisation face aux nouveaux défis politiques et économiques du continent européen.

Déjà au cours de la présente conférence, nous avons entendu quelques réponses aux défis en question, qui pourraient supprimer la principale source de conflits régionaux et de fragmentation de l'Europe. Toute tentative de solution de ces conflits restera vouée à l'échec si l'on ne trouve pas au préalable des solutions immédiates, radicales et réalistes aux problèmes qui en sont la cause. Il faut mettre fin à la tragédie dans les Balkans et ne pas répéter les erreurs qui l'ont provoquée. La fragmentation fondée sur le chauvinisme ne résoud rien. Le respect de l'identité ethnique, voilà la solution.

La famille du Conseil de l'Europe qui compte maintenant 32 membres et a ainsi acquis un caractère presque paneuropéen, peut jouer un rôle directeur et décisif dans ce domaine, car elle possède le savoir-faire nécessaire et jouit d'une réputation méritée qu'elle tire de sa contribution considérable à la défense de la démocratie et des droits de l'homme depuis 42 ans.

Le besoin de stabilité politique et de paix sociale rend impératives la réforme des mécanismes et des structures du Conseil de l'Europe et la réorientation de son action politique. C'est pourquoi l'initiative du Président de la République française a été chaleureusement accueillie par tous.

La Grèce souhaite indiquer combien elle apprécie le travail accompli par les Délégations permanentes à Strasbourg sous la présidence de l'Autriche au cours des six derniers mois. Elle félicite aussi le Secrétaire Général, l'Assemblée parlementaire et les autres organes du Conseil de l'Europe de leur action et de leurs propositions très constructives.

La Déclaration politique nous paraît très importante. Nous approuvons en particulier:

- l'élargissement de l'Organisation à de nouveaux Etats membres européens sans abaissement des normes;
- le renforcement de l'action du Conseil centrée sur la démocratie et les droits de l'homme par un dialogue politique institutionnalisé;
- la révision ad hoc du statut du Conseil de l'Europe;
- le renforcement de la coopération avec d'autres institutions européennes et la définition de leur complémentarité en ce qui concerne les problèmes d'intérêt commun.

Néanmoins, l'approbation du dialogue politique ne doit pas détourner le Conseil de l'Europe de son principal objectif qui est la consolidation de la démocratie à travers l'Europe et la protection des droits de l'homme. Nous ne pensons pas que le Conseil de l'Europe ait intérêt à s'impliquer dans les conflits régionaux ou à intervenir comme médiateur dans les différends entre Etats membres. Au sujet de l'élargissement du Conseil de l'Europe, nous pensons que les mêmes principes et critères doivent être appliqués à tous les candidats. Nous ne saurions accepter de doubles normes. Nous ne pouvons accepter que ce que l'on appelle la "Realpolitik", nous ferme les yeux sur les violations graves de nos principes par des pays membres ou candidats à l'adhésion. Nous refusons d'assouplir ces principes pour servir des intérêts nationalistes étroits.

Avant de conclure, nous aimerions souhaiter aussi la bienvenue à la Roumanie.

Le gouvernement grec et le peuple grec continueront sans relâche d'apporter leur soutien et leur aide au Conseil de l'Europe pour en faire une organisation paneuropéenne et pluraliste dans une société paneuropéenne, multiculturelle et prospère."

9. Le PRESIDENT remercie Mme Tsouderou de son intervention et souhaite recevoir ultérieurement des précisions au sujet des candidats auxquels le Conseil de l'Europe, par souci de "Realpolitik", n'a pas appliqué les mêmes principes et critères.

10. M. BILDT, Premier ministre de la Suède, faisant référence à de précédentes discussions sur les fonctions respectives des diverses institutions européennes, souligne le rôle unique du Conseil de l'Europe concernant la protection de la démocratie et le respect des droits de l'homme en Europe. S'agissant des normes du Conseil de l'Europe, il n'y a pas de place pour le compromis ou l'édulcoration. En outre, il importe de contrôler le respect des droits de l'homme et de la démocratie non seulement chez les nouveaux Etats membres mais aussi chez les anciens et aucune autre organisation européenne n'est habilitée à le faire.

La construction de la démocratie n'est pas une tâche aisée. Les vieilles démocraties d'Europe occidentale ont développé leurs institutions démocratiques progressivement, au fil du temps, luxe que ne peuvent se permettre les nouvelles démocraties. En outre, la notion de droits de l'homme doit s'appuyer sur un contenu réel, non sur des slogans creux. Le Conseil de l'Europe a une fonction vitale à cet égard car il traduit les valeurs d'une culture européenne commune en instruments juridiques internationaux.

La Suède est fière de son bilan sur le plan des droits de l'homme, mais reconnaît qu'il y avait, et qu'il subsiste peut-être encore des imperfections. Dans le passé, la règle de la majorité semblait suffire à elle seule à garantir les droits démocratiques, mais la tradition européenne plus large, inscrite dans la Convention européenne des droits de l'homme, a montré la nécessité de garanties constitutionnelles contre un Etat omnipotent. La Suède va donc intégrer la Convention européenne des droits de l'homme dans son droit interne, ce qui représente à son avis une étape particulièrement importante dans l'évolution constitutionnelle de son pays. S'agissant des droits nationaux et des droits des minorités, il reconnaît leur réelle importance, mais il lui semble que le respect des droits individuels en a davantage. Les droits individuels sont l'essence même de la civilisation européenne et la pierre angulaire des valeurs européennes. Il ne suffit pas, cependant, d'intégrer ces valeurs dans des instruments juridiques: il faut aussi mettre en place des mécanismes d'application et de garantie des droits de l'homme. A cet égard, la réforme des organes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe devient urgente. L'élargissement de l'Organisation et le fait que le public connaît de mieux en mieux les recours judiciaires à sa disposition font peser une charge de travail supplémentaire sur les mécanismes de contrôle de la Convention et il espère que le renforcement de ces mécanismes interviendra dans les plus brefs délais.

Les années 90 imposent à l'Europe de lourds défis: la réunification d'un continent trop longtemps divisé est une tâche complexe et difficile. Le présent Sommet se tient à quelque 200 km du carnage qui se déroule dans l'ex-Yougoslavie. Le problème des réfugiés qui en résulte crée des tensions ethniques et sociales que ressentent même les pays où il n'y a pas de conflit ouvert. Dans l'avenir, les conflits n'auront sans doute pas un caractère idéologique mais résulteront plutôt de ce qu'il appelle la ligne de faille des civilisations. Les événements qui se déroulent dans les montagnes de la Bosnie - l'ancienne frontière entre les églises européennes d'Orient et d'Occident, entre Rome et Byzance, entre les empires romain et ottoman - témoignent amplement de l'existence de ces failles.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie a fait environ un million de réfugiés, dont 90% ont été acceptés dans cinq pays seulement, l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne, la Suède et la Suisse. Son propre pays en a accueilli beaucoup pour des raisons humanitaires et envisage d'accorder à la plupart d'entre eux un droit de séjour permanent. La conviction de la Suède est qu'il n'existe plus en Europe de "pays lointains dont on sait peu de choses" et que tous les Etats européens ont l'obligation de proposer leur aide et leur soutien. La Suède est fière de sa contribution à l'effort humanitaire et de sa participation militaire au maintien de la paix par l'ONU, mais il reste que le partage du fardeau est inégal, et cela n'est plus acceptable. La fermeture des frontières équivaut à tourner le dos à la responsabilité que partagent tous les Etats européens.

Il fait référence à la lettre adressée au Chancelier de la République fédérale d'Autriche par Mme Sadako Ogata, Haut commissaire du HCR, dans laquelle celle-ci soulignait la nécessité d'un dialogue sur la situation actuelle en Europe et d'une stratégie couvrant à la fois le problème des réfugiés et des migrants au niveau mondial, en particulier leur retour et leur réintégration dans de bonnes conditions de sécurité, et des politiques de prévention et d'information.

En résumé, il faut mettre résolument l'accent aujourd'hui sur les droits de l'individu en tant que moyen d'éviter les conflits et sur les modalités d'un partage plus équitable du fardeau. La discussion de ces questions ne saurait être davantage retardée ni au niveau du Conseil de l'Europe, ni à celui des gouvernements nationaux.

11. Le PRESIDENT approuve la remarque du Premier ministre Bildt sur les situations conflictuelles qui surgissent entre individus ou entre groupes d'individus dans les sociétés européennes occidentales, par exemple à la suite du flux croissant de réfugiés provenant des zones de conflit. Il existe d'ailleurs des théories sur le comportement de la société après la disparition de la menace nucléaire. Les vieilles inimitiés, profondément ancrées dans le temps, refont surface, autrement dit le voisin devient à nouveau l'ennemi favori. C'est ce qui explique aussi l'augmentation des situations conflictuelles dans les villes européennes.

12. S.E. le Cardinal SODANO, Secrétaire d'Etat de sa Sainteté (Saint Sièg), fait la déclaration suivante:

"Vous avez souhaité inviter le Représentant du Pape à votre réunion. Au nom de sa Sainteté Jean-Paul II, je vous en remercie cordialement. J'exprime, en outre, ma vive gratitude au Gouvernement autrichien pour son aimable hospitalité et sa très grande efficacité dans l'organisation de ce Sommet.

Pour ma part, je peux donner aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui sont intervenus dans le débat, l'assurance que j'ai suivi avec beaucoup d'attention leurs intéressantes propositions pour l'activité future du Conseil de l'Europe. En ce qui me concerne, je me bornerai à formuler trois vœux.

Le premier touche à la promotion des valeurs de l'Organisation. C'est avec plaisir que j'ai entendu, de diverses parts, l'accent mis sur cette exigence. J'ai lu avec satisfaction que, dans le projet de déclaration finale, on fait souvent allusion à ces valeurs, parlant d'"une construction européenne fondée sur les valeurs de notre Organisation" ou encore des "valeurs qui définissent notre identité", ainsi que des nouveaux Etats qui "partagent les mêmes valeurs". Ce sont là trois nobles références qui font honneur au Conseil de l'Europe.

En fait, ces valeurs, patrimoine culturel commun de l'Europe, ne sauraient être oubliées. Car l'Europe n'a pas seulement un marché. L'Europe a une âme! Le Président de la République française a dit fort justement que l'Europe n'est pas seulement une géographie, qu'elle est une culture. Je voudrais ajouter aussi que l'Europe est une foi. Bref, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'Europe a des valeurs que nous devons respecter et promouvoir.

Le deuxième vœu a trait à la protection des droits des individus et des peuples. Le Conseil de l'Europe a déjà beaucoup œuvré dans le domaine de la défense des droits des particuliers. Depuis quarante ans, il dispose d'un système de protection des droits de l'homme, unique au monde dans son genre. A présent, il est souhaité que cette célèbre Convention de 1950 soit encore renforcée, grâce à une réforme des mécanismes de contrôle existants.

C'est là un aspect d'une grande importance. Mais, d'accord avec la CSCE, il nous faut aussi approfondir les droits des peuples, la nature et les limites de tels droits. Or, il y a là, aujourd'hui, un défi. Sa Sainteté Jean-Paul II en parla récemment à Tallinn, au terme de sa visite pastorale en Estonie. Le Pape disait le devoir de respecter aussi bien les "Menschenrechte" que les "Völkerrechte", aussi bien les droits de l'homme que ceux des peuples.

Certes, la nature de ces "Völkerrechte" devra être bien définie, de façon à ne pas nourrir un nationalisme malsain et agressif. Les peuples, certes, ont des droits, mais en même temps, ils ont aussi des devoirs envers les autres peuples: devoir de collaboration et de solidarité, d'estime et d'entraide.

Le Saint-Siège, pour sa part, veut contribuer à la constitution d'une nouvelle Europe et à la démolition des barrières des nationalismes aveugles et irrationnels, en rappelant à tous que si l'amour de la patrie est sacré, le nationalisme est anti-humain et anti-chrétien. Aimer sa patrie ne veut pas dire combattre les autres. Cela veut dire, plutôt, collaborer avec les autres, afin d'ennobler sa propre nation.

En outre le Saint-Siège continue d'insister pour que les diverses religions ne fomentent pas de nationalismes. Le Pape l'a rappelé à Assise, en janvier dernier, quand, s'adressant à la communauté islamique, il a dit: "Une authentique croyance religieuse est source de compréhension mutuelle et d'harmonie, et ce n'est que la perversion des sentiments religieux qui mène à la discrimination et au conflit. Utiliser la religion comme une excuse à l'injustice et à la violence est un terrible abus, et cela doit être condamné par tous ceux qui croient véritablement en Dieu" (discours à la communauté musulmane, Assise, 10 janvier 1993).

Le troisième vœu est celui de la réconciliation des peuples. Le Conseil de l'Europe doit encore œuvrer beaucoup dans cette direction et le Saint-Siège, conformément à sa mission, ainsi que l'Eglise en Europe en général, garantissent, dans ce domaine, la collaboration la plus vaste. Quand on pense aux tragédies des Balkans et du Caucase, aux foyers de lutte entre différents groupes ethniques au cœur de l'Europe, une constatation s'impose inévitablement: beaucoup reste encore à faire à cet égard. Cette œuvre de réconciliation, le Conseil de l'Europe peut la faire progresser en invitant chaque peuple à avoir le courage de faire la vérité sur lui-même et son passé, de reconnaître ses responsabilités et, aussi, ses torts envers les autres peuples.

Dans ce combat, je peux assurer tous les pays membres du Conseil de l'Europe que le Saint-Siège est à leurs côtés et qu'avec toutes les communautés chrétiennes d'Europe, il coopérera à la réconciliation des âmes, encore si divisées.

Les contributions de l'Eglise catholique à la paix en Europe sont d'ailleurs multiples. Outre le travail mené dans l'intimité des consciences, il faut citer le dialogue œcuménique avec les autres confessions chrétiennes; le dialogue interreligieux avec les autres communautés de croyants; enfin, la coopération avec les autorités de divers Etats et les organisations internationales dans des opérations concrètes en faveur de la paix.

Et avec le Saint-Siège y collaboreront toutes les Eglises d'Europe en faisant œuvre éducatrice auprès des nouvelles générations. Nous nous efforcerons de faire prendre conscience aux jeunes Européens des responsabilités morales, sociales et politiques qui incombent à chacun d'entre eux pour l'avenir. Nous chercherons à inculquer aux jeunes le bien commun et le devoir de respecter les autres.

Telle est l'aide que l'Eglise peut apporter aux Etats européens. Le Conseil de l'Europe nous avertit, à juste titre, que le problème le plus grave est celui de la volonté des Etats membres de respecter la lettre et l'esprit des conventions jusqu'ici conclues. Durant toutes ces années, depuis la création du Conseil de l'Europe, combien de nobles engagements ont été pris! Il y a plus de cent conventions du Conseil de l'Europe. Mais le problème, comme chacun sait, est celui de l'application dans la pratique de tels engagements. En formant les consciences, l'Eglise pourra contribuer à faire que chacun sente sa propre responsabilité sociale et apporte sa contribution au bien commun.

Tel est l'engagement pris par les Evêques d'Europe réunis en un Synode européen, en décembre 1991. C'est à quoi s'est engagé le Conseil des Conférences épiscopales européennes, dont l'actuel président est l'archevêque de Prague. Enfin, c'est aussi l'engagement des divers organismes chrétiens qui veulent construire une Europe meilleure.

Excellences,

tels sont les trois vœux que je souhaitais exprimer, et j'invoque sur les travaux de ce Sommet les larges bénédictions du Dieu tout puissant."

13. M. JESZENSZKY, Ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, fait la déclaration suivante:

"Le premier Sommet du Conseil de l'Europe représente une étape importante vers la réalisation d'un vieux rêve universaliste: la création d'une Europe unie par des idéaux communs, où règnent la justice et la paix. La Pax Romana remplacée par la Pax Democratica. J'aimerais exprimer mes plus sincères remerciements à nos hôtes pour l'organisation de la présente conférence.

La Hongrie a été le premier pays de l'ancien bloc communiste à remplir les strictes conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe. C'était il y a trois ans et bien des choses ont changé depuis. Tempora mutantur non et mutamur in illis. Aujourd'hui nous vivons dans une Europe différente et dans un Conseil de l'Europe différent. La Hongrie se réjouit de son élargissement et se félicite des nouvelles obligations qu'il nous faut assumer en conséquence. Notre nouvelle communauté élargie a cessé d'être un club de gentlemen politiques parfaits. Le Conseil est plus étroitement concerné par les défis et les dangers de la nouvelle Europe. Il ne peut les affronter seul et nous devons rechercher le soutien d'autres institutions pour consolider les acquis résultant de la fin de la guerre froide et assurer la sécurité dans la nouvelle zone de frontières, qui se déplace rapidement vers l'Est.

Récemment, mon pays a exprimé quelques réserves au sujet des dernières admissions. Mon gouvernement se félicite que l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, par quelques recommandations et dispositions aient assumé une responsabilité tout à fait bienvenue concernant la tenue des engagements pris par les pays concernés. Je suis certain que les gouvernements de ces pays adopteront la législation nécessaire et que les forces extrémistes "rouge-brun" ne les empêcheront pas de suivre les recommandations du Conseil de l'Europe.

L'héritage du communisme se révèle très lourd. Les jeunes générations ont été gravement touchées. Préjugés, hostilité voire brutalités, devenus si fréquents dans les anciens pays communistes, ont un rapport étroit avec la séparation artificielle des peuples et les trop nombreux rideaux de fer qui les divisent. Pour vaincre le fléau de l'intolérance et du

nationalisme hostile, il faut faciliter les contacts individuels entre les peuples, surtout entre les jeunes. Le Conseil de l'Europe s'y emploie depuis longtemps à travers la mise en oeuvre de projets et de programmes. La création d'un deuxième Centre européen de la jeunesse à Budapest représente donc une contribution importante pour améliorer la connaissance, la compréhension et le respect mutuels entre les nouvelles générations qui grandissent dans l'Europe post-communiste. Je suis heureux que le Premier ministre norvégien ait souligné ce point.

Les pays d'Europe centrale et orientale doivent suivre la même voie que celle empruntée il y a quarante ans par les fondateurs du Conseil de l'Europe. Il faut développer la confiance entre les Etats et supprimer les sources de tension et les partis pris. L'une des meilleures façons d'y parvenir est d'encourager et de faciliter la coopération régionale et transfrontalière. C'est ce qu'ont entrepris de faire il y a quatre ans l'Italie, l'Autriche, la Hongrie puis la Yougoslavie et c'est devenu l'Initiative Centre européenne (ICE). Cette association suit également avec beaucoup d'intérêt et de sympathie les activités du Conseil de l'Europe concernant la protection des minorités nationales, avec notamment l'élaboration d'un texte juridiquement contraignant. Sur décision de leurs premiers Ministres, les pays membres de l'Initiative ont entrepris d'élaborer un instrument de protection des minorités nationales à titre de contribution aux efforts du Conseil de l'Europe sur ce problème.

Mon pays assurant depuis cette année la présidence de l'Initiative Centre européenne, je me permets d'attirer votre attention sur un texte que nous avons distribué aux Délégations. Ce texte s'intitule "Communication de l'ICE", sorte de message illustrant et résumant la coopération entre les Etats membres de l'ICE dans ce domaine particulier. J'espère que l'élaboration de l'instrument dont a fait état hier le Premier ministre italien sera bientôt au point et qu'une conférence ministérielle pourra être réunie en vue de son adoption. Pour la circonstance, je me permettrai d'adresser une invitation à cette Conférence au Conseil de l'Europe.

Cela m'amène à un autre sujet de préoccupation, les minorités nationales:

En Europe centrale et orientale, la composition ethnique des Etats et l'histoire des frontières actuelles diffèrent fondamentalement de celles de l'Europe occidentale. Malgré les purifications ethniques brutales opérées par Hitler et Staline et plus récemment dans d'autres pays, la moitié Est de l'Europe est restée une mosaïque ethnique colorée. Il ne faut pas que cela change.

Les tensions ethniques ou nationales que l'on constate en Europe centrale et orientale sont souvent moins graves que ne les décrivent les médias. A mon avis, l'ex-Yougoslavie est l'exception et non la règle.

Ces tensions résultent non de l'existence de minorités ou de leurs revendications, mais de leur traitement défavorable. Si l'on satisfait le désir fondamental des minorités, qui est de pouvoir préserver leur identité, les tensions ethniques diminueront et même disparaîtront.

On entend souvent dire que les droits collectifs n'existent pas. Mais nul ne peut nier que la xénophobie, la discrimination raciale et nationale existent. Cette dernière provient toujours du fait que quelqu'un appartient à une collectivité ou une communauté. Or s'il peut y avoir déni des droits sur une base collective, une communauté en tant que telle doit pouvoir aussi bénéficier de garanties juridiques.

Récemment, des gouvernements ont commencé à proclamer que les membres des minorités nationales devraient être obligés de montrer leur loyauté envers l'Etat. Puisque la loyauté n'est rien d'autre que l'obéissance aux lois, elle ne pose aucun problème lorsque l'Etat est nationalement neutre (c'était le propos du Président Havel, hier), lorsque l'Etat respecte les droits des minorités par exemple le droit de gérer leurs propres affaires culturelles, d'utiliser les noms de lieux qu'ont utilisés leurs ancêtres pendant des siècles etc. Les citoyens, qu'il appartiennent à la majorité ou à la minorité, seront loyaux uniquement envers un gouvernement qui, lui-même, est loyal envers eux.

Il y a quelques jours, dans un discours remarquablement lucide le Secrétaire Général de l'OTAN, M. Wörmer, a exprimé des idées très proches de celles par lesquelles j'ai conclu mon discours devant l'Assemblée Générale des Nations Unies. Permettez-moi de citer ses paroles plutôt que les miennes: "Après une période de gel quasi-total des relations internationales, tout semble soudain devenu possible, le meilleur et le pire. La question est de savoir si nous aurons la vision, le courage et l'étoffe de la génération des Truman, Adenauer et Monnet ou si, au contraire, nous succomberons à la tentation de la dérobade et du nationalisme égoïste qui caractérisaient de manière si désastreuse la politique occidentale depuis la fin de la première guerre mondiale. Voilà ce qui nous attend et l'histoire jugera notre génération d'après la manière dont nous y ferons face".

14. M. MOCK, Ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Autriche, est heureux de voir que les pays d'Europe orientale ont déjà intégré le cercle des pays démocratiques ou sont sur le point de le faire, après tant de décennies d'oppression. Malgré l'importance historique pour le monde des événements politiques de ces dernières années, il reste à affronter un certain nombre de problèmes hérités de la dictature communiste. Dans ce contexte, la Convention européenne des droits de l'homme représente un instrument efficace pour traiter de la situation. Dans le secteur fondamental des droits de l'homme, le citoyen ordinaire verra sa position renforcée par le fait qu'il pourra accéder à une Cour permanente des droits de l'homme. Néanmoins, le système de protection des droits de l'homme doit rester efficace surtout en ce qui concerne la question des délais.

Il semble que l'on soit parvenu à un accord sur la réforme des mécanismes de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme avec la création d'une Cour unique permanente et qu'il existe aussi un large consensus parmi les Etats membres du Conseil de l'Europe au sujet de la protection des minorités. A cet égard, l'Autriche a toujours été favorable à la création d'un système d'instruments juridiques internationaux, indépendants de toute contrainte politique et accessibles à tous.

La crédibilité du Conseil de l'Europe dépend largement de la protection politique qu'elle peut offrir et de son aptitude à assurer le plein respect des droits.

Il convient de souligner trois points:

Premièrement, une multiplicité de mécanismes de protection, en particulier la Convention cadre et le Protocole additionnel, constituerait un dispositif souple et rapide. Deuxièmement, les mécanismes de protection doivent être complémentaires et étroitement imbriqués. Troisièmement, le degré de protection juridique offert par chaque Etat à ses minorités devrait, tout en respectant les normes internationales, être défini par l'Etat lui-même.

En résumé, la démocratie et la protection des droits de l'homme devraient rester les fonctions principales du Conseil de l'Europe. Le gouvernement autrichien soutient pleinement cette ligne d'action. Si cela se traduit par une charge de travail supplémentaire pour le Conseil de l'Europe, l'Autriche est disposée à contribuer à un accroissement du budget de l'Organisation. Elle a déjà versé une contribution volontaire pour les programmes d'assistance ayant pour objet de soutenir les réformes démocratiques dans les pays d'Europe centrale et orientale. Au cours des prochains mois elle versera encore cinq millions de shillings à cet effet.

Les droits de l'homme et la démocratie restent des priorités absolues, surtout en cette période où des événements politiques heurtent ces principes. Il rappelle l'affaire de la Bosnie-Herzégovine. Il est d'accord avec le Président Mitterrand pour dire que l'Europe est encore trop faible pour mettre pleinement en œuvre ses principes.

15. M. BRAZAUSKAS, Président de la Lituanie, fait la déclaration suivante:

"C'est un grand honneur pour moi de représenter la Lituanie à ce premier Sommet des chefs d'Etat du Conseil de l'Europe. Notre tâche aujourd'hui est de consolider la position du Conseil de l'Europe sur un continent qui évolue à mesure que les pays d'Europe centrale et orientale entrent dans l'arène politique, économique, culturelle et militaire de l'Europe.

Je crois qu'il y a moyen de surmonter ces problèmes grâce à nos valeurs communes: la paix, la démocratie, les droits de l'homme et des minorités nationales, la protection de notre patrimoine culturel. L'intégration de l'Europe n'est pas possible et ne se fera pas si nous ne comprenons pas clairement que chaque nation européenne, qui fonde son développement sur des valeurs reconnues par tous, a le droit d'être un élément indélébile de l'Europe. Le principal fondement de l'unification européenne est une volonté de créer un continent d'où seront absents les revendications territoriales, les divisions en sphères d'influence et le nationalisme agressif.

J'ai déjà évoqué l'idée d'une conférence des Chefs d'Etat d'Europe orientale organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe. Ce serait l'occasion d'étudier le moyen de surmonter rapidement et efficacement ces maladies que sont l'égoïsme et l'ethnocentrisme, de profiter de l'expérience de l'Europe dans le processus d'intégration et de participer à ce processus.

La vision d'une nouvelle Europe n'est pas conciliable avec la présence d'une armée étrangère sur le territoire d'un autre Etat sans son consentement. L'incertitude qui persiste au sujet du retrait de l'armée russe de la Lettonie et de l'Estonie menace la sécurité et la stabilité de toute la région.

Je tiens à dire que ce à quoi sont parvenues la Lituanie et la Russie est une victoire pour l'humanité. C'est en même temps une victoire pour toutes les forces de justice et de paix dans le monde. Pour la première fois sur le territoire de l'ex-URSS, les forces militaires russes se sont pacifiquement retirées de la Lituanie sans condition préalable. Il est évident que le monde vit maintenant dans une ère qui offre de nouvelles perspectives.

Il y a une semaine, cependant, nous avons tous suivi en retenant notre souffle les événements tragiques de Moscou. La victoire a été remportée par les forces de l'avenir, non par celles du passé. Cependant, la Russie a encore un chemin long et difficile à parcourir avant de connaître la stabilité démocratique. Vivant dans le voisinage de ce vaste Etat, nous avons un intérêt vital à ce que ce chemin conduise au succès, à ce que la Russie soit assurée du soutien des institutions européennes.

L'entreprise de grande envergure que représente la création d'une nouvelle Europe aboutira à un fiasco si les droits de chaque individu et de chaque minorité nationale ne sont pas universellement respectés et protégés. La Lituanie estime que les structures spécialisées du Conseil de l'Europe en tant que défenseur des droits de l'homme doivent être maintenant modernisées, que le mécanisme de contrôle du respect de la Convention européenne des droits de l'homme doit être renforcé. Cela pourrait se faire au moyen d'un protocole additionnel à la Convention des droits de l'homme sur la situation des minorités nationales.

En Lituanie, nous avons essentiellement résolu le problème des minorités nationales en adoptant des lois appropriées, en les améliorant et en les appliquant. Je voudrais faire observer que la loi sur la citoyenneté, qui est maintenant entrée en vigueur, a été adoptée dès 1989. Nous nous réjouissons de la continuité politique observée depuis 1990, au moment de la déclaration de l'indépendance. La loi sur la citoyenneté n'a pas beaucoup changé depuis ce temps, bien que le gouvernement de notre pays ait été démocratiquement remplacé. Les belles traditions vieilles de plusieurs siècles de l'Etat lituanien au sujet du problème des nationalités y ont contribué. En même temps, nous espérons que la minorité nationale lituanienne dans les Etats voisins bénéficiera de garanties semblables à celles dont jouissent ces minorités nationales-là en Lituanie.

Cependant, nous savons que la situation des minorités nationales de chaque pays est unique, car elle résulte d'un contexte historique particulier et de facteurs actuels spécifiques. Nous avons pu adopter une loi plus libérale sur la citoyenneté en Lituanie grâce à une composition ethnique favorable qui, dans une large mesure, a été déterminée par la position que les dirigeants de la Lituanie ont adoptée au cours des précédentes décennies et par la résistance à une politique de dilution ethnique. La situation qui s'est développée en Lettonie et en Estonie est totalement différente. Pour eux, c'était leur survie même en tant que nation qui était en jeu. On ne peut donc rechercher des solutions qu'en tenant compte des réalités de chaque pays.

Malheureusement, je dois dire que nous percevons parfois des tendances isolationnistes de la part des Etats industrialisés, une tentative de distanciation vis-à-vis des Européens orientaux et centraux. J'ose affirmer pourtant que le concept d'"Europe occidentale" est aujourd'hui dépassé. L'avenir appartient simplement à "l'Europe". Voilà pourquoi nous souhaitons que le Conseil de l'Europe développe ses programmes pour consolider la démocratie. Ce résultat sera aussi atteint par les réformes prévues des Statuts du Conseil de l'Europe.

Nous construisons la Lituanie comme un Etat libre et démocratique doté d'une société civique et pluraliste. Après les changements historiques survenus dans notre pays, personne ne devrait plus se sentir vaincu, rejeté à cause de sa nationalité, de sa religion ou de ses convictions politiques. Nous croyons à l'idée d'une unification paneuropéenne, à la coopération dans des conditions d'égalité entre grands Etats et petits Etats, à la création d'un monde plus équitable. C'est seulement dans cette Europe là, dans ce monde là que devraient commencer à se dessiner les contours du troisième millénaire."

16. M. ODDSSON, Premier ministre de l'Islande, fait la déclaration suivante:

"Le respect des droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit apparaissent de plus en plus comme le fondement de la liberté, de la justice et de la paix qui, ensemble, caractérisent les aspirations de la nouvelle Europe.

Dans le même temps, l'après-guerre froide, notamment les événements tragiques qui se déroulent dans l'ex-Yougoslavie et l'ex-Union Soviétique, montrent les dangers de l'absence de traditions démocratiques, non seulement au niveau national, mais également aux niveaux local et régional.

Les nouveaux enjeux de la sécurité européenne nécessitent la coopération des différentes organisations pour tirer parti de l'expérience et des ressources propres à chacune. Il importe donc de définir clairement le rôle du Conseil de l'Europe par rapport aux autres organisations et de renforcer sa contribution qui présente un caractère unique.

C'est pourquoi, je me suis félicité de la proposition du Président de la République française, M. François Mitterrand, de tenir un sommet sur le rôle futur du Conseil de l'Europe dans la nouvelle Europe, à présent que cette Organisation est sur le point d'atteindre son principal objectif qui était d'assurer l'union plus étroite de tous les Etats européens. Je voudrais remercier aussi le Gouvernement autrichien de son hospitalité. A cet égard, il convient, je crois, de rendre hommage au travail remarquable de l'Assemblée parlementaire dans la préparation du Sommet.

Le Conseil de l'Europe reposait à l'origine sur l'espoir que des pays européens pourraient, par des liens plus étroits, préserver la démocratie, les droits de l'homme et la paix mondiale. Autre point très important, le Conseil était et demeure une Organisation exclusive. Pour pouvoir devenir membre du Conseil, un Etat doit reconnaître les principes fondamentaux de la primauté du droit et s'engager à garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales à tout individu placé sous sa juridiction.

En raison de cette particularité, la participation pleine et entière d'un Etat au Conseil de l'Europe peut être considérée comme la reconnaissance d'une constitution démocratique. Le Conseil est donc un peu comme le "chas d'une aiguille" à travers lequel un Etat doit pouvoir passer pour être habilité à participer pleinement à la coopération européenne.

Une autre condition d'adhésion est la promesse d'une réelle collaboration pour servir les buts du Conseil. Il faut être très vigilant sur l'aptitude des Etats à remplir les conditions d'adhésion. J'ai pris note avec satisfaction d'une directive adoptée par l'Assemblée parlementaire sur le respect des engagements pris par les nouveaux Etats membres. Le contrôle de ces engagements est une tâche nouvelle et importante soutenue par l'Assemblée. En dehors de cela, c'est naturellement l'examen, effectué sous les auspices du Conseil, des méthodes de gouvernement et des droits publics dans les Etats candidats à l'adhésion qui revêt la plus haute importance.

La fin de la partition de l'Europe a révélé de nouvelles instabilités. Une situation économique qui se dégrade menace la cohésion des sociétés européennes et provoque des tensions sociales et des manifestations de xénophobie. La résurgence de mouvements nationalistes extrémistes, qui est l'un des problèmes les plus complexes de la nouvelle Europe, pourrait mettre en péril les réformes démocratiques et les relations pacifiques et amicales entre les Etats.

Malgré la suppression des frontières idéologiques entre l'Est et l'Ouest, les idéaux du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme se retrouvent gravement menacés.

Cette situation montre la nécessité pour les Etats membres de renouveler leurs engagements vis-à-vis des objectifs du Conseil de l'Europe. Nous devons aussi faire face aux exigences présentes et futures. Je voudrais évoquer deux points qui ont trait à des problèmes particulièrement préoccupants.

Le premier, qui doit être traité d'urgence, concerne la protection des minorités nationales. Tout l'édifice des droits de l'homme repose sur le principe de la dignité égale de tous les êtres humains. Aucun individu ni groupe d'individus ne devrait se voir nier les droits de l'homme. Il est du devoir de la communauté internationale de définir les droits des minorités et de trouver le moyen de protéger efficacement ces droits. Tel doit être notre objectif.

L'autre point, qui est capital, c'est le plan d'action de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, phénomènes qui jettent une ombre sinistre sur les efforts déployés pour consolider la paix et la liberté en Europe. Ce plan est sans doute le résultat le plus important de ce Sommet. Il est tout à fait essentiel également de mobiliser la jeunesse pour construire une société tolérante fondée sur la dignité égale de tous.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur la question du mécanisme de contrôle. La Convention européenne des Droits de l'Homme, comme la Charte sociale européenne et la Convention pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ont joué un rôle crucial dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les droits de l'homme doivent être considérés comme des valeurs universelles et absolues. Telle a été la conclusion de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies en 1948. C'est aussi l'essence de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui, de plus, et de manière tout à fait unique, a un effet contraignant sur les pays membres du Conseil de l'Europe.

En conséquence, Monsieur le Président, je me félicite de la révision du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il est nécessaire, compte tenu de l'élargissement du Conseil de l'Europe, de donner à la Cour les moyens de remplir sa fonction essentielle de protection des droits des individus contre les pouvoirs publics. Il est vital que les individus de toutes conditions sociales jouissent de l'égalité de droits et de chances sur base des principes de la primauté du droit."

17. M. SANTER, Premier ministre du Luxembourg, fait la déclaration suivante :

"Quelle peut être la contribution de notre Organisation à la construction de cette Europe unie que nous appelons de nos vœux ? Il faut reconnaître que la plus ancienne des institutions européennes de l'après-guerre a bien changé : nous représentons aujourd'hui 32 démocraties pluralistes, attachées à la prééminence du droit et au respect des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a accueilli depuis 1989 les démocraties qui se sont libérées de l'oppression communiste et qui étaient en mesure de satisfaire aux critères d'adhésion de l'Organisation. Nous devons confirmer cette politique d'ouverture en direction de tous les pays européens qui font le choix de la démocratie.

Mais en même temps qu'il s'élargit, le Conseil de l'Europe doit maintenir ses standards élevés en matière de démocratie, de prééminence du droit et de respect des droits de l'homme.

Pour réussir l'intégration des nouveaux membres, faciliter la transition démocratique des Etats candidats, nous devons renforcer nos programmes de coopération dans tous les secteurs - juridiques, institutionnels, judiciaires - où le Conseil de l'Europe a fait preuve de sa compétence et de son efficacité, en coordination avec les autres Organisations européennes et tout particulièrement la Communauté Européenne.

En devenant progressivement une Organisation paneuropéenne, le Conseil de l'Europe a forcément acquis une dimension politique. Il est devenu un forum de discussion dont nous devons faire plein usage pour traiter de toutes les questions qui sont du ressort de l'Organisation.

L'élargissement du Conseil de l'Europe lui a donné un nouveau souffle. Il faut maintenant le mettre en mesure de fonctionner efficacement dans sa composition élargie. A cet égard, je salue particulièrement la réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme. La mise en place d'une Cour unique et permanente devrait permettre de préserver pour l'avenir le niveau élevé de la protection des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe a donc un rôle spécifique à jouer en tant que centre de la coopération intergouvernementale, et forum politique dans le cadre de ses compétences particulières. Il doit contribuer à une meilleure surveillance démocratique des Etats membres et à l'assistance au renforcement de la démocratie dans les pays non-membres. Il doit participer activement à la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes et à la solution du problème des minorités nationales en Europe.

Quant aux minorités nationales, nous devons répondre à leurs aspirations légitimes et leur permettre d'exprimer leur identité particulière, notamment dans le domaine de la culture, de la langue et de la religion. Ces aspirations doivent évidemment être compatibles avec les droits de la majorité et avec les dispositions constitutionnelles des Etats qui abritent les minorités.

En tant que garant de la démocratie pluraliste, de la prééminence du droit et du respect des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe devrait apporter une contribution importante, sinon essentielle, à la solution de cette question délicate des minorités nationales.

Nous pouvons sans attendre nous engager sur un plan politique à prendre les mesures qui permettront aux minorités nationales de mieux exprimer leur identité. Nous pouvons mettre en place des mesures de confiance qui permettront de diminuer les situations de conflits. Nous pouvons finalement, sur le plan juridique, élaborer une convention-cadre précisant les principes que les Etats membres s'engagent à respecter pour assurer la protection des minorités nationales. Une telle Convention pourrait également englober des modèles d'accords bilatéraux concernant la protection des minorités nationales. Il serait en effet de grande importance que les pays les plus concernés puissent, dans le cadre d'accords bilatéraux, conclus le cas échéant avec la coopération et sous l'égide du Conseil de l'Europe, répondre aux principales préoccupations des groupes minoritaires qui vivent dans plusieurs de nos Etats membres.

Ces mesures progressives devraient permettre d'établir un climat de confiance entre les peuples d'Europe. Elles pourraient être mises en place parallèlement à la poursuite des travaux sur un Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Nous disposerions ainsi de plusieurs instruments complémentaires qui permettraient ensemble de créer les conditions de paix et de stabilité sur notre continent.

La résurgence du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans nos pays est un mal qu'il faut traiter à la racine. Trop souvent, les programmes, séminaires ou conférences consacrés à ce sujet touchent un public qui est déjà informé et convaincu de la nécessité de militer activement contre l'intolérance. Nous devons donc lancer une vaste campagne de mobilisation pour toucher toutes les couches de la population, et notamment les groupes tentés par les mouvements politiques extrémistes.

Je partage les vues de notre Collègue de Norvège, Mme Brundtland, sur le rôle essentiel qui doit être confié aux jeunes et aux organisations de jeunesse. Ils doivent en effet servir de courroie de transmission et nous permettre de lancer un message de tolérance à un vaste public.

Chaque Etat membre devra examiner sa législation pour s'assurer que tout est mis en oeuvre pour lutter efficacement contre les discriminations. Mais il sera également nécessaire de mettre en place un mécanisme de suivi pour assurer une mise en oeuvre effective des législations.

Le Conseil de l'Europe a un rôle spécifique à jouer dans ce domaine et il devra, dans la mise en oeuvre de ses programmes de coopération, prendre tout spécialement en compte les objectifs de notre Déclaration et de notre plan d'action."

M. SANTER conclut son intervention en remerciant le Gouvernement de l'Autriche pour son chaleureux accueil et pour l'initiative qu'il a prise de réunir cette Conférence au Sommet à Vienne, Conférence dont il espère qu'elle marquera le début d'un nouvel essor pour le Conseil de l'Europe.

18. Le PRESIDENT remercie le Premier ministre Santer de sa contribution et note qu'il a particulièrement souligné la nécessité d'entreprendre une vaste campagne de mobilisation de l'opinion pour soutenir le plan d'action de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Mentionnant la contribution du Président Mitterrand à la première session de travail et la référence du Premier ministre Dehaene au Pacte européen de stabilité actuellement en discussion au sein de la Communauté européenne à l'initiative du Premier ministre français, M. Balladur, il informe la réunion que M. Juppé, ministre français des Affaires étrangères, donnera des informations complémentaires sur cette initiative.

19. M. LAAR, Premier ministre de l'Estonie, fait la déclaration suivante:

"Je suis très heureux de prendre la parole à notre premier Sommet, au moment où nous nous apprêtons ensemble à franchir des étapes nouvelles et décisives dans le processus de construction d'une nouvelle architecture européenne, fondée sur la démocratie et l'économie de marché. Je saisis l'occasion pour remercier notre hôte, l'Autriche, de cette merveilleuse réunion et de sa brillante organisation.

Aujourd'hui, nous allons adopter un projet de déclaration exposant les moyens dont nous disposons pour poursuivre une action constructive. Ce document met bien en lumière les défis qu'il va falloir relever tout au long du processus d'intégration européenne. Comme l'a dit le Chancelier Helmut Kohl, il importe d'agir vite. L'Europe doit sortir tout de suite de son isolement doré. Elle doit faire un pas vers la création d'une Europe unifiée. Les "démocraties naissantes" d'Europe centrale et orientale ont davantage besoin d'échanges que d'aide. Elles souhaitent proposer un réel partenariat et une véritable coopération.

L'Estonie a réussi ses réformes économiques et politiques. Nous avons réussi à mener une politique économique plus dure que celle recommandée par le FMI et avons tiré les leçons de l'expérience d'Etats européens de l'Est ayant suivi des réformes radicales comme la Pologne.

En même temps, il est évident qu'il ne peut y avoir de bonnes réformes économiques sans réformes démocratiques, sans mettre en place une société civile et la primauté du droit. Le rôle du Conseil de l'Europe dans le soutien et le développement de ce processus a été considérable durant ces dernières années. La nouvelle Constitution estonienne, par exemple, a été élaborée avec l'aide d'experts du Conseil, et son adoption rapide a permis la tenue des premières élections démocratiques d'après-guerre en Estonie.

Le soutien inconditionnel des droits des minorités joue un rôle important dans la stabilisation de la société. L'Europe centrale et orientale a hérité un lourd fardeau de la dictature soviétique dans ce domaine. Des nations entières ont été tuées et déportées. Des millions de personnes ont été déplacées. Certains groupes nationaux ont été retournés contre d'autres. Malheureusement, c'est ainsi qu'ont été créées les conditions favorables aux conflits que l'on voit surgir à présent en Europe comme dans l'ex-Union Soviétique.

Le seul moyen de résoudre pacifiquement ces conflits est de se soumettre aux normes européennes. L'Estonie en est l'illustration.

Cet été, l'Estonie a transmis les textes de loi pertinents au Conseil de l'Europe et à la CSCE pour avis, et notre parlement a apporté les modifications suggérées. Hier, nous avons reçu l'avis des experts du Conseil sur la loi d'autonomie culturelle des minorités. Avec l'aide du Conseil, nous avons rapidement progressé dans la protection des droits des minorités, et je tiens ici encore à l'en remercier.

J'ose espérer que l'exemple de l'Estonie, qui a soumis sa législation à l'avis des experts du Conseil de l'Europe, sera suivie par d'autres Etats. Cela serait un moyen d'instaurer le bien-être et d'éviter les conflits. A cet égard, nous nous félicitons de ce que la Lettonie ait fait appel à des experts du Conseil de l'Europe pour l'aider à élaborer sa législation. Comme pour l'Estonie, nous sommes convaincus que cette collaboration permettra à la Lettonie de devenir rapidement membre à part entière du Conseil de l'Europe.

L'Estonie se félicite de la réforme du système de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que de la nouvelle initiative sur les minorités nationales.

Très prochainement, nous adopterons la Déclaration de Vienne qui sera le point de départ de changements importants. Elle va nous aider à préserver la stabilité et l'évolution démocratique du continent et nous obligera à prendre de nouvelles mesures pour améliorer le sort de nos compatriotes et des minorités nationales.

La démocratie et le développement économique dans notre région sont indispensables à une véritable intégration européenne. Nous, qui sommes une petite nation, sommes disposés à apporter notre contribution pour atteindre cet objectif, mais le maintien illégal de troupes étrangères sur les territoires estonien et letton nous empêche de nous intégrer pleinement dans la société mondiale et décourage les investissements étrangers. Elle nuit aussi au processus d'intégration entre les différentes nationalités. Les récents événements qui se sont déroulés à Moscou ont montré à l'évidence le danger lié à la présence de ces troupes.

Nous souhaitons vivement qu'après ces événements dramatiques, la Russie puisse poursuivre son développement démocratique sans heurts, notamment grâce aux prochaines élections de décembre. Le processus de réforme et de démocratisation en Russie est, nous l'espérons, irréversible. Les tentatives de reconstitution de sphères d'influence par la politique de "l'étranger proche" ne sont plus de mise dans l'Europe d'aujourd'hui.

L'Estonie comprend parfaitement que les retards et les difficultés soulevés par le retrait des troupes russes, qui n'ont pas permis à ce jour à la Fédération de Russie de respecter pleinement les engagements pris dans le texte final de la CSCE d'Helsinki en 1992 et dans la Résolution de la 37^e Assemblée générale des Nations Unies, sont en grande partie dus à l'influence destructrice des forces conservatrices présentes dans l'ancien Parlement russe. Nous sommes convaincus que l'engagement de réforme renouvelé par le Président Yeltsine dans sa lettre au Conseil de l'Europe rendra possible dans les tous prochains mois le retrait pacifique des dernières troupes russes encore présentes sur le territoire estonien.

En 1949, lorsque Winston Churchill a proposé de créer le Conseil de l'Europe, il avait la vision d'un monde uni et démocratique en dehors de la sphère communiste. Il a réussi parce qu'il avait ce projet à coeur, parce qu'il avait la volonté d'investir dans les intérêts à long terme de son pays. Aujourd'hui, à la présente conférence, les pays d'Europe centrale et orientale demandent à entrer, ou à rentrer — dans notre maison commune européenne. Nous sommes disposés à travailler et nous avons envie de travailler avec vous. Etes-vous là? L'Europe est-elle prête à accepter la vision d'une Europe unie, êtes-vous disposés à accepter vos frères et sœurs comme des égaux, après une si longue absence?"

20. M. JUPPE, Ministre des Affaires étrangères de la France, remercie le Président de lui donner la parole pour lui permettre, après le Président de la République française, de lui dire combien le Gouvernement français est reconnaissant de l'accueil réservé aux participants par le Gouvernement autrichien et le féliciter du succès de cette rencontre, à vrai dire réellement extraordinaire.

Il déclare que les questions de sécurité et de stabilité en Europe constituent aujourd'hui le défi le plus important en Europe. Il est bien sûr des conflits déjà ouverts, au sujet desquels la CSCE et les Nations Unies ont un rôle éminent à jouer. Il convient cependant de ne pas négliger la diplomatie préventive et, à cet égard, le Conseil de l'Europe est investi d'un rôle déterminant. Il constitue en effet un exceptionnel espace de discussion politique, comme en atteste du reste le déroulement de la présente Conférence. Il constitue aussi un espace de sécurité démocratique. De même que la Communauté européenne s'est dans le passé essentiellement intéressée à la sécurité économique et que l'OTAN s'occupe de questions de sécurité militaire, il appartient au Conseil de l'Europe de renforcer la sécurité démocratique et de contribuer à la construction de l'Europe du droit. La diplomatie préventive vise en particulier à traiter des questions particulièrement sensibles et délicates que sont celles des minorités et des nationalités. Il convient dans leur traitement d'éviter d'exacerber les tensions et, au contraire, de tenter de les apaiser. Ceci doit être fait par le biais d'une approche juridique dont la base serait les droits universels de toute personne humaine. Il faut à tout prix éviter de créer des ghettos. Il est évident que lesdits droits universels doivent s'appliquer à tout individu, qu'il fasse partie d'une minorité ou d'une majorité.

Il évoque également la nécessité d'adopter une démarche pragmatique. Il se réfère à cet égard notamment aux actions pédagogiques menées par le Conseil de l'Europe pour aider à la rédaction des Constitutions et des lois des pays qui sont en train d'accéder à la démocratie, à l'assistance par des projets pilotes - en particulier en matière de démocratie, d'éducation, de culture et de promotion des médias libres - à la coopération avec le Haut Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales, et à l'encouragement enfin, à la conclusion d'accords bilatéraux. Il ajoute que ces éléments sont au coeur de l'initiative Balladur dénommée "Conférence sur la stabilité en Europe". Le Gouvernement français a eu l'occasion d'aller plus avant dans l'exposé de cette initiative au sein de la Communauté; il est ainsi en mesure, lors de la présente Conférence, d'en indiquer les contours plus précis. L'exercice de la diplomatie préventive est destiné à promouvoir la stabilité en Europe et ne s'appliquera pas à des conflits déjà ouverts, comme ceux qui se déroulent en ex-Yougoslavie ou dans le Caucase. La Conférence s'intéresserait en priorité à la question des minorités en Europe centrale et orientale, principalement dans les pays qui ont manifesté leur souhait de se rapprocher de la Communauté. Elle concernera également, selon les résultats des consultations qui seront entreprises, les pays Baltes, voire la Slovaquie. L'initiative porte également sur la question de la consolidation des frontières et il souligne - car il y a eu dans le passé quelques malentendus à cet égard - qu'il s'agit uniquement de consolider et de pérenniser les frontières, et de rien d'autre. Les Etats-Unis, le Canada et la Russie seront également invités à participer à cette Conférence. Les pays retenus seront invités par la Conférence d'ouverture à conclure des accords de bon voisinage. La Conférence ne visera pas à poser un cadre de négociations rigide; les négociations pourront notamment prendre la forme de tables rondes bilatérales ou élargies, présidées éventuellement par un modérateur désigné par les parties. Cette initiative gardera son identité propre, mais il est convenu que le contenu des accords bilatéraux et les résultats de la Conférence finale seront confiés à la CSCE, qui en sera dépositaire. Il précise en outre qu'il n'est prévu aucune création d'institutions nouvelles, tant il est vrai que leur nombre est déjà important sur le continent. Quant aux principes qui sous-tendent cette démarche, ce sont ceux des Nations Unies, de la CSCE et du Conseil de l'Europe. La Conférence finale - le Pacte de stabilité - sera un document politique qui consacrera les accords de bon voisinage auxquels l'on aura abouti.

L'objectif est de soumettre les résultats des travaux menés au sein de la Communauté sur l'initiative présentée par le Premier Ministre de la France au Conseil européen qui se tiendra en décembre 1993, afin d'engager ensuite la concertation avec les partenaires directement concernés.

Il n'existe aucune concurrence entre cette initiative et ce qui peut être fait par d'autres Institutions, en particulier le Conseil de l'Europe; il y aura au contraire, sur la base des travaux que la présente Conférence au Sommet a décidé d'engager, notamment l'élaboration d'une Convention-cadre et d'un Protocole relatifs aux minorités, une très étroite complémentarité entre ce que le Conseil de l'Europe a décidé de faire et l'initiative sur le Pacte de stabilité. C'est un nouvel exemple du travail harmonieux qui pourrait se développer entre différentes institutions européennes et dans lequel le Conseil de l'Europe pourrait, comme il l'a toujours fait, jouer un rôle majeur pour la stabilité et la paix du continent.

21. Le PRESIDENT rappelle avec gratitude les dernières remarques très constructives de M. Juppé sur la complémentarité entre le projet de Pacte européen de stabilité et l'action du Conseil de l'Europe. Ces remarques montrent bien la nécessité d'une coopération et d'une coordination entre les institutions et les organisations européennes existantes.

22. M. MEČIAR, Premier ministre de la Slovaquie, commence par remercier les autorités autrichiennes de l'excellent et chaleureux accueil réservé à ce Sommet qui se déroule au moment où la carte et les structures politiques de l'Europe, dessinées après la seconde guerre mondiale, sont en train de changer. La nouvelle Europe appelle une nouvelle architecture. Notre tâche est maintenant de définir cette nouvelle architecture et de désigner les architectes. L'Europe future sera-t-elle composée d'Etats, de nations ou de régions?

L'Europe est un continent doté de valeurs communes, mais c'est aussi un lieu de conflits. Parmi les intérêts communs de l'Europe prévaut la notion de sécurité pour tous. Les événements qui se déroulent dans l'ex-Yougoslavie ont mis en lumière les fragilités du système existant de la CSCE et l'absence d'un mécanisme-type institutionnel de médiation et de résolution des conflits. Il est donc urgent de créer un tel mécanisme institutionnel de sécurité.

Les tensions qui apparaissent ici et là en Europe ne sont pas seulement l'expression du nationalisme; elles trouvent aussi leurs racines dans les problèmes sociaux et économiques: la faim, le chômage, l'absence de sécurité et la crise économique. La désintégration des anciens marchés et l'existence de barrières commerciales sont des obstacles importants à une véritable démocratisation en Europe centrale et orientale. La question urgente qui se pose est de savoir si les Etats d'Europe occidentale sont capables d'agir simultanément à trois niveaux. Premièrement, l'intensification du processus d'intégration européenne. Deuxièmement, l'élargissement rapide de la Communauté européenne. Troisièmement, la création d'un marché économique paneuropéen. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une zone d'échanges commune sur le modèle de l'ancien plan Marshall.

De même que les nouveaux Etats sont tenus d'adapter leurs institutions, les institutions européennes existantes doivent elles-aussi s'adapter. Les institutions européennes occidentales reposent encore sur la géographie d'une Europe divisée. Il convient donc d'organiser une nouvelle conférence sur la sécurité collective et la coopération.

S'agissant des droits des groupes ethniques et des minorités, il est clair que seule la liberté de l'individu peut garantir un Etat libre. La présence de minorités peut contribuer à la richesse d'un pays, mais une politique des minorités doit être menée dans des limites spécifiques et bien définies. Si l'on met trop l'accent sur les droits collectifs des minorités, on risque de voir se constituer des territoires ethnocentriques et fermés et de provoquer ainsi des animosités. C'est la raison pour laquelle il faut se préoccuper surtout des droits individuels. Le problème des minorités n'est pas nouveau et tourne autour des mots paix et territoire. Il y a une cinquantaine d'années, l'Europe a essayé de résoudre ses problèmes en échangeant des territoires dans un but de paix et le résultat a été la guerre. Cette erreur ne saurait être répétée.

Le plan Balladur contient de nombreuses idées excellentes mais M. MEČIAR ne peut accepter la notion de modification préventive des frontières. C'est la stabilité et non la fluctuation des frontières qui constitue une garantie de paix. En outre, il est inconcevable que les minorités aient des droits qui vont au-delà de ceux de la majorité. Cela dit, il est favorable à l'adoption d'un document englobant les principes relatifs aux droits des minorités applicables dans tous les pays: le problème des minorités n'affecte pas seulement les Etats d'Europe centrale et orientale, c'est aussi un sujet de préoccupation pour les pays d'Europe occidentale.

Priorité devrait être donnée à la création d'un instrument juridiquement contraignant et d'un mécanisme de résolution des conflits, la force d'un tel instrument résidant dans sa primauté sur la législation nationale qui, dans le cas de la Slovaquie aurait automatiquement pour effet la mise en conformité de la législation slovaque. La résolution du problème des droits des minorités est un élément essentiel du processus de démocratisation. Le succès de ce processus est l'objectif de la Slovaquie et c'est aussi l'objectif du présent Sommet.

23. Après avoir remercié la présidence de l'excellent accueil réservé à ce Sommet, M. FENECH-ADAMI, Premier ministre de Malte, fait la déclaration suivante:

"Le Conseil de l'Europe est l'un des piliers institutionnels de l'Europe de l'après-guerre. Avec la Communauté européenne, la CSCE et l'OTAN, il a modelé la conscience moderne de l'Europe et protégé les valeurs essentielles, créatives et positives de l'Europe.

Son mérite particulier tient à son attachement exclusif à des valeurs positives — adhésion à des principes et à des objectifs essentiels et utilisation de moyens démocratiques de gestion sociale et politique, le renforcement de "la sécurité démocratique en Europe". En conséquence, le Conseil a évité toute confrontation avec d'autres régions d'Europe pendant la guerre froide et est bien placé maintenant pour aider et intégrer progressivement les démocraties naissantes de l'Est.

Sa vocation particulière qui est la protection des droits individuels, la justice sociale et la création d'institutions démocratiques ainsi que la promotion de la coopération culturelle, s'est matérialisée à travers plusieurs instruments utiles d'action et de coopération dans de multiples domaines connexes — les principaux sont la Convention des droits de l'homme, la Charte sociale et la Convention pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. En plus de leur mérite intrinsèque et parfois de leur rôle novateur dans leurs domaines respectifs, ces instruments constituent aussi collectivement un lien supplémentaire entre les différents Etats européens.

La structure interne de l'Organisation a permis une large participation des Etats membres à différents niveaux — administratif, politique et parlementaire. Grâce à ces méthodes de travail, la continuité des contacts entre les Etats membres et en leur sein est assurée ainsi que l'interaction nécessaire pour une application efficace des décisions.

Malgré ses points forts sur le plan institutionnel et conceptuel, le Conseil de l'Europe se doit de trouver le moyen de répondre efficacement aux attentes nées des bouleversements qui se produisent en Europe et dans le monde en général, s'il veut rester un pôle d'intérêt politique et fonctionnel.

En Europe, la question fondamentale, c'est le rôle que les institutions établies peuvent et doivent jouer dans la naissance difficile de la démocratie à l'Est. D'une part, il importe de trouver un équilibre entre l'enthousiasme qu'a suscité le processus au moment où il s'est engagé avec tant de force et de manière aussi spectaculaire et les préoccupations et déceptions ultérieures qui sont apparues au fil des difficultés. D'autre part, les démocraties établies, en essayant d'orienter ce processus de libéralisation dans le sens souhaité, doivent veiller à se montrer utiles sans pour autant s'imposer.

Pour que les valeurs et les principes démocratiques s'épanouissent dans les pays concernés, il faut qu'ils soient essentiellement des produits du terroir, et considérés comme tels, correspondant à la réalité propre à chaque pays sur le plan historique, culturel, social et économique. C'est sous cet angle que se pose la question des nouvelles adhésions. Les événements en Europe ont été eux-mêmes un important facteur de changement au niveau international.

L'une des caractéristiques les plus remarquables du Conseil de l'Europe, qui a toujours fait à la fois sa force et sa faiblesse, est qu'il est essentiellement axé sur l'Europe. A présent, le Conseil pourrait utilement s'interroger sur le moyen de traiter de problèmes internationaux plus vastes, principalement dans ses domaines d'activité traditionnels — les droits de l'homme, la coopération culturelle et les institutions démocratiques — et de mettre en place des niveaux de coopération fondés sur sa propre expérience dans ces secteurs. A cet égard, la possibilité d'étendre l'application d'instruments existants ou nouveaux au-delà de l'Europe est une question pertinente.

Le Conseil n'est pas la seule institution européenne engagée dans une révision fondamentale de son rôle et de sa fonction dans le nouvel ordre international. Cette redéfinition va jusqu'à la racine de ces institutions — leur composition, leur mandat, leurs structures internes. Le risque est que plusieurs institutions se retrouvent en concurrence sur le même terrain. Pour éviter cet écueil, les diverses institutions doivent tout au long de ce processus de redéfinition faire preuve à la fois de discipline, c'est-à-dire délimiter volontairement les domaines dans lesquels elles doivent exercer leur mandat, et coopérer entre elles, c'est-à-dire se consulter de manière ouverte et extensive.

Le risque, réel, réside non seulement dans la concurrence excessive sur le même terrain, mais aussi dans la tentation de résoudre le problème en alourdissant inutilement la coopération sur des initiatives qui font double emploi.

Les buts originaux du Sommet ont été inévitablement affectés par les événements qui se déroulent en Europe. Il est évident par exemple que le processus de changement en Europe orientale n'est pas encore fermement engagé sur une voie unique et déterminée. Pour l'instant il faut donc mettre l'accent sur le rôle qu'une institution comme le Conseil de l'Europe peut jouer en vue du renforcement des éléments progressistes et démocratiques en Europe orientale.

En tant qu'Européens si profondément soucieux des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits des minorités, nous ne pouvons pas fermer les yeux à la réalité déconcertante de ce qui se passe dans certaines parties de notre continent aujourd'hui qui constitue une violation intolérable des principes que nous proclamons et défendons avec ferveur. Nous ne pouvons pas non plus être insensibles au fait que les conditions économiques actuelles contribuent à une résurgence de l'intolérance dans des régions où nous pensions sincèrement que de telles choses ne se produiraient plus.

Malte attache donc une importance particulière à la décision de la Communauté européenne d'examiner la proposition d'un Pacte européen de stabilité. Le moment est venu, me semble-t-il, de veiller à l'application des principes agréés par les pays européens en ce qui concerne le respect des frontières et les droits des minorités. J'ai aussi noté la déclaration récente du Premier ministre français, Edouard Balladur, selon laquelle la proposition de la France tendait à l'élaboration d'un pacte sur la stabilité et la sécurité pour l'ensemble de l'Europe".

Ces questions vitales doivent donc figurer en permanence à l'ordre du jour du Conseil, même si parfois elles n'y sont pas expressément inscrites.

Il est à noter que ce Sommet est le premier qui ait été organisé par le Conseil. Le fait que l'on n'ait pas ressenti la nécessité d'organiser un tel Sommet dans le passé reflète à certains égards la force et l'utilité intrinsèques de l'institution. Si les événements d'aujourd'hui justifient par leur caractère exceptionnel la tenue d'une manifestation spéciale comme ce Sommet, nous devons néanmoins éviter d'institutionnaliser une pratique qui, dans le monde moderne, perd peut-être de son crédit par l'abus qui en est fait. C'est la rareté de ces réunions qui en rehausse la valeur.

24. M. BERTI, Capitaine Régent de Saint-Marin, fait la déclaration suivante:

"Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de gouvernement,

Nous, Capitaines régents de la République de Saint Marin, sommes honorés de pouvoir dire combien nous nous réjouissons et sommes satisfaits de la présente réunion des représentants des pays membres du Conseil de l'Europe, dans cette ville si merveilleuse et accueillante.

Nos paroles émanent d'un petit peuple qui depuis cinq siècles n'a jamais brandi le drapeau de l'agression ni de la guerre et se veulent donc plutôt un témoignage moral: si un petit peuple a pu vivre pendant un demi millénaire sans recourir aux armes, cela signifie que la paix est toujours possible pour tous, pourvu qu'on la souhaite ardemment. Nous le disons avec humilité mais aussi avec orgueil. C'est la voix de l'optimisme contre le doute, et le scepticisme qui parfois souffle comme un vent périlleux et insidieux.

Le Sommet d'aujourd'hui, proposé par le Président Mitterrand, et dans lequel le Secrétaire Général Mme Lalumière et le Président Martinez, se sont investis avec passion, revêt une grande valeur historique et politique et nous suggère quelques réflexions: il y a d'une part, l'enseignement que nous pouvons tirer de la naissance du Conseil de l'Europe, issu des souffrances, des morts, des décombres de la deuxième guerre mondiale, naissance voulue par les peuples européens enfin convaincus de devoir vivre en paix entre eux et, de l'autre, la constatation que les peuples européens après plus de quarante ans ont encore besoin de paix, invoquant celle-ci avec ferveur face aux terribles sursauts de guerre, de violence, d'intolérance qui se manifestent à présent et face aux extrémismes aveugles de gauche et de droite. Voilà pourquoi nous recherchons aujourd'hui anxieusement cette vérité que représentent la certitude du droit, le respect de chacun en tant qu'individu et au sein de la collectivité, la vérité qui est justice, aide et solidarité, qui est amour et liberté.

Une telle vérité, nous en sommes convaincus, repose sur deux fondements: l'un territorial et c'est l'Europe, l'autre instrumental et institutionnel, deux domaines dans lesquels oeuvre et excelle le Conseil de l'Europe.

Nous sommes convaincus que cette valeureuse organisation internationale constitue avec la CSCE le point de rencontre, peut-être unique, entre l'est et l'ouest, entre le nord et le sud, dans la certitude que sans vrai dialogue la démocratie n'avance pas, la vérité ne règne pas et le progrès qui doit être égal pour tous reste boiteux.

Pour cette raison, nous devons marquer notre volonté de renforcer les organes du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Président,

La République de Saint-Marin approuve par notre intermédiaire le document qui circule sous le titre "Déclaration de Vienne" et tous les documents annexes et complémentaires.

Permettez-nous encore d'exprimer une dernière pensée. Nous avons la conviction que la méthode vitale et efficace consiste à rechercher toujours ce qui unit et non ce qui divise. Or, dans les siècles passés était en vigueur en Europe un droit qui, dans certains domaines, s'appliquait à presque tous les peuples européens, unissait beaucoup de peuples par les mêmes règles. Il s'agit du "droit commun", d'où sont dérivés les droits substantiels et formels des Etats d'Europe. Il sera très difficile d'élaborer un nouveau droit capable de satisfaire tous les Etats, mais il serait certainement plus facile de rétablir ce droit commun qui appartenait à l'Europe, qui réglait sa vie civile et qui, constituant aujourd'hui une véritable culture juridique européenne, brille encore, comme "droit des européens" au fronton de l'histoire de notre continent. Nous aimerions suggérer ici de le remettre en vigueur, du moins comme l'une des sources normatives. Ce pourrait être un pilier solide et utile de la "maison commune européenne", que nous souhaitons voir bâtie au plus tôt. Ce n'est bien sûr qu'une idée, mais elle est séduisante car les peuples pourraient se retrouver eux-mêmes dans une nouvelle unité, ou du moins y puiser l'inspiration ou y trouver une raison de tendre vers l'unité.

Pour conclure, nous saluons la Roumanie qui vient d'entrer au Conseil de l'Europe.

Merci Monsieur le Président."

25. M. OGI, Président de la Confédération Suisse, revient sur la première intervention de la matinée du Chancelier Fédéral Vranitzky au sujet de la demande du Comité international de la Croix Rouge relative aux questions liées aux différentes formes de violations des droits de l'homme et déclare que son pays, siège du CICR, soutient sa proposition de suivi. Il rend hommage à l'Assemblée Parlementaire, à ses initiatives, à son impulsion politique, et au rôle essentiel qu'elle joue dans la poursuite des objectifs que le Conseil de l'Europe s'est fixé.

Il fait ensuite la déclaration suivante:

"La question des minorités est l'un des problèmes les plus graves de notre époque. C'est aussi l'un des plus difficiles. Mais ce n'est pas une raison pour rester inactif. Nous pensons qu'il faut procéder par diverses approches parallèles. D'une part, il faut mettre en oeuvre des mesures de confiance pour apaiser les tensions. Nous sommes disposés à verser très rapidement une contribution volontaire à cet effet. D'autre part, des traités bilatéraux et transfrontières sur des questions intéressant les minorités nationales sont du plus grand intérêt. Nous soutenons les propositions qui vont dans le même sens, tel le plan du Premier Ministre français.

Mais la protection des minorités nationales doit aussi être assurée par le droit. Le Conseil de l'Europe est l'organisation la mieux placée pour donner un cadre juridique garantissant la protection des minorités nationales. L'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme nous apparaît de première importance.

Par ailleurs, nous souhaitons la rédaction à bref délai d'une convention-cadre. Celle-ci préciserait les objectifs à atteindre et pourrait prévoir des mesures positives des Etats en faveur des minorités nationales. Elle aurait l'avantage d'être ouverte à l'adhésion d'Etats non-membres. A notre avis, il faut associer tous ces moyens afin qu'ils se complètent globalement.

La Suisse, pays composé de diverses minorités, dispose d'une certaine expérience en la matière. Nous sommes particulièrement sensibles au problème des minorités. La Suisse souhaite dès lors exprimer sa disponibilité."

Il souhaite s'exprimer brièvement sur une autre question importante. Lors de la première Conférence des Ministres sur les Droits de l'Homme à Vienne en 1985, la Suisse avait stimulé une réflexion sur le mécanisme de protection des droits de l'homme et avait déjà souligné la nécessité d'une réforme par la création d'une Cour unique. Il rappelle qu'une telle réforme répond à une triple nécessité: une nécessité pratique, une nécessité juridique et enfin une nécessité politique. Il est indispensable que le mécanisme institué par la Convention puisse continuer de garantir efficacement les droits de l'homme sur le continent européen. Il en va de la crédibilité du Conseil de l'Europe à un moment où de nouveaux Etats adhèrent à la Convention.

Il se félicite de la décision du Comité des Ministres d'entreprendre une réforme substantielle en établissant une Cour unique et permanente, ainsi que des solutions élaborées par les Etats membres et contenues dans le projet de Protocole additionnel.

Il se réjouit par avance des progrès considérables qui pourront vraisemblablement être faits. Le droit de recours individuel devant la Cour ne peut à l'avenir rester facultatif. Il souhaite ainsi que ce droit fondamental puisse être reconnu comme partie intégrante de la Convention et donc rendu obligatoire pour les Etats parties.

Il est urgent que les travaux puissent être achevés le plus rapidement possible et il est convaincu que le Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme pourra être ouvert à la signature d'ici mai 1994, de telle sorte qu'il pourra bientôt entrer en vigueur.

Il se félicite des progrès accomplis au sein du Conseil de l'Europe pour contribuer à la formation de la nouvelle Europe. Le Sommet de Vienne constitue un pas essentiel vers un meilleur avenir.

26. M. REYNOLDS, T.D., Premier ministre d'Irlande, fait la déclaration suivante:

"Les fondateurs du Conseil de l'Europe ont eu la conviction que la liberté individuelle, la liberté politique et la prééminence du droit étaient les principes fondamentaux de toute démocratie authentique. Mon pays est attaché depuis longtemps à ces principes, parce qu'ils traduisent une aspiration vers une société fondée sur des valeurs. Cette aspiration partagée par ses membres est ce qui fait du Conseil de l'Europe une garantie collective des droits de l'homme et de la démocratie dans nos pays.

Appelé depuis des années à promouvoir les droits de l'homme, le Conseil en est venu à jouer un rôle majeur dans la définition des normes et des critères à la base de l'interaction entre le citoyen et l'Etat. A un moment où la cohésion de nos sociétés est menacée par le chômage, le racisme, l'intolérance, le nationalisme agressif et la drogue, nous avons besoin plus que jamais des ressources du Conseil de l'Europe.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui concernent certains des problèmes que je viens de mentionner. Elles attestent la capacité durable du Conseil de l'Europe à adapter son action à l'évolution de la situation politique et sociale.

Le phénomène du racisme et de la xénophobie, et celui des minorités nationales, sont liés. Dans nombre de nos pays, des éléments fanatiques cherchent à exploiter les ressentiments irrationnels pour faire accroire que les minorités sont responsables de la détérioration des conditions économiques et sociales. L'adoption de la Déclaration sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance est une reconnaissance collective de responsabilité. Et c'est un appel à agir sur des phénomènes que l'histoire de ce siècle nous interdit de jamais traiter à la légère.

Le son du canon qui se fait entendre à nouveau en Europe nous avertit que la paix et la stabilité de notre continent sont menacées par la situation précaire de minorités nationales dans de nombreux Etats d'Europe centrale et orientale. La protection des droits de ces peuples est une question complexe et urgente qui exige de trouver un équilibre entre des intérêts contradictoires.

Mais la stabilité est compromise et les valeurs de cette Organisation sont bafouées chaque fois que les membres de ces minorités sont réduits à la condition d'étrangers sur leur propre terre, obéissant à contrecœur aux autorités.

Eu égard à la longue expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine de la mise en œuvre des droits individuels et de la protection du pluralisme religieux et culturel, l'Irlande considère que cette Organisation peut apporter une effective contribution de spécialiste à l'effort commun pour résoudre ce problème. Nous pouvons approuver avec optimisme le nouveau rôle que nous lui confions aujourd'hui pour la protection des minorités nationales.

En Irlande, nous avons l'expérience de ces problèmes, qui ont contribué à l'apparition de la situation délicate au nord de l'Irlande, où les violences qui ont fait plus de 3.000 victimes durent depuis un quart de siècle maintenant. Mon Gouvernement s'efforce - c'est une priorité absolue pour lui - d'établir les bases d'une paix juste et durable, fondée sur la reconnaissance mutuelle et la protection des droits et des identités des communautés unioniste et nationaliste, dans un cadre de coopération étroite entre les Gouvernements britannique et irlandais; pour être viable, cette paix doit avoir l'appui des deux traditions.

La Convention européenne des Droits de l'Homme est l'une des plus belles réalisations européennes. Son système de contrôle - la Commission et la Cour des Droits de l'Homme - a été la première institution supranationale d'Europe et demeure l'une des plus grandes - en raison du droit tout à fait unique qu'elle confère aux particuliers de demander réparation des violations de la Convention commises par leurs propres Etats.

Pour ma délégation, la mise en valeur des droits des individus a été une considération vitale dans les débats sur la réforme du système de contrôle de la Convention. Voilà plus de quarante ans, l'Irlande fut le premier pays à accepter, pour toujours, le droit de recours individuel et la juridiction obligatoire de la Cour - situation qui est restée unique pendant vingt-cinq ans et a ouvert la voie à la mise en place, par la Cour et la Commission des Droits de l'Homme qui venaient d'être créés, de leur jurisprudence et ultérieurement de leur autorité.

Inspirée par ces préoccupations qui sont de tradition, l'Irlande a proposé que tous les Etats membres confèrent aux individus le droit inconditionnel de saisir la nouvelle Cour, plutôt que de restreindre ce droit - comme beaucoup de pays le font dans le cadre du présent système à des périodes déterminées, régulièrement renouvelées. Nous invitons fermement les délégations à accepter ce principe dans le Protocole portant création de la nouvelle Cour.

Je pense que l'acceptation, sans condition de temps, du droit d'accès individuel à la nouvelle Cour renforcerait grandement l'adhésion publique, déjà forte, au système de contrôle de la Convention des Droits de l'Homme. Et cela soulignerait encore le rôle prééminent du Conseil de l'Europe dans le maintien et l'épanouissement de la démocratie.

Je conclurai en vous remerciant, Monsieur le Président, de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé à Vienne ainsi que de votre merveilleuse hospitalité pendant ces deux jours."

27. M. MARTÍNEZ, Président de l'Assemblée parlementaire, fait la déclaration suivante:

"Après avoir écouté très attentivement tant de déclarations importantes, je voudrais vous faire part de quelques idées, au nom de notre Assemblée parlementaire, comme suite à ce que j'ai eu l'occasion de vous dire plus officiellement lors de l'ouverture de notre réunion, hier.

En réalité, l'Assemblée attendait du Sommet des engagements fermes et une orientation claire pour nos activités futures, et ce aux deux niveaux auxquels nous pensons que le Conseil de l'Europe doit développer son action, à savoir comme plate-forme pour une coopération politique paneuropéenne et comme institution spécialisée dans le domaine des droits de l'homme.

Pour ce qui est du premier niveau, je dirais simplement que nous sommes d'accord avec le Président Mitterrand: une telle coopération politique paneuropéenne est de plus en plus nécessaire et souhaitée par pratiquement tous les pays et les peuples de notre continent. Cette coopération peut très bien être conduite au Conseil de l'Europe, ou alors nous devons inventer quelque chose d'autre. Le choix est parfaitement clair et est une question de bon sens. Ce qui nous inquiète, c'est peut-être qu'un trop petit nombre d'entre vous ait réellement mis l'accent sur cette partie de nos travaux qui, selon nous, ne peut être laissée de côté ou écartée au motif qu'elle serait moins prioritaire.

En tout état de cause, selon l'Assemblée, si tel est notre choix et s'il s'agit d'une authentique priorité, nous devons le dire clairement et traiter la question en conséquence. Et cela implique de réviser d'urgence le Statut de notre Organisation pour mieux l'adapter à notre tâche ambitieuse; le plus tôt sera le mieux.

A cet égard, lorsque nous disons que le Conseil de l'Europe devrait être la plate-forme adéquate d'une coopération politique à l'échelle du continent tout entier, il faudrait souligner que cela signifie tout particulièrement être le lieu et l'instance mêmes où les villes et les régions de toute l'Europe peuvent venir et se rencontrer, parler, se mettre d'accord et coopérer. Le Conseil de l'Europe devrait ainsi offrir aux collectivités locales et régionales des structures leur permettant de participer activement au processus de construction européenne.

Mes chers amis,

La plupart des intervenants ont prêté davantage attention au rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme. Tout en étant d'accord avec l'essentiel de ce qui a été dit, et en ne me sentant donc pas obligé de tout répéter, je pense que l'Assemblée sera satisfaite des idées exprimées et des engagements pris, d'abord pour ce qui touche à la réforme et à l'amélioration des mécanismes de protection contenus dans notre Convention européenne des Droits de l'Homme.

Je pense aussi que le consensus qui semble avoir été atteint sur la question des minorités nationales et de la protection de leurs droits constitue un véritable progrès dont on peut se féliciter, même si certains d'entre vous, et à coup sûr notre Assemblée parlementaire, étaient beaucoup plus ambitieux sur cette question essentielle mais assurément aussi très controversée.

En parlant des droits de l'homme, je souhaiterais aborder quelques points supplémentaires qui ont été, je le crains, un peu trop absents de la plupart de vos interventions. Nous pensons qu'il faudrait mettre aussi l'accent nécessaire sur les droits économiques et sociaux, de façon à ce qu'ils soient considérés de plus en plus comme des droits de l'homme fondamentaux, à un moment précisément où beaucoup de ce qui a été réalisé dans ce domaine est remis en question et peut-être même menacé, à l'Est par les réformes, à l'Ouest par la crise économique. Je dirais de façon catégorique que la Charte sociale du Conseil de l'Europe devrait être considérée comme un instrument fondamental, non seulement pour notre Organisation, mais aussi pour le projet européen au sens large. La plupart d'entre nous pensent qu'il n'est pas possible d'oublier la justice sociale comme marque distinctive de l'Europe que nous nous efforçons de construire.

J'ajouterai que la mise en œuvre de notre Charte sociale, l'approfondissement de la coopération culturelle européenne, le souci et la protection permanents des droits de l'homme, y compris ceux des différentes minorités, devraient permettre de s'opposer à la dangereuse résurgence du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance. L'Assemblée soutient totalement les initiatives du Premier ministre norvégien, qui seront appuyées par le Sommet pour lancer une vaste et profonde mobilisation avec l'indispensable participation des organisations de jeunesse, comme un moyen de vaincre ces tendances qui sont la négation absolue des valeurs au moyen desquelles le Conseil de l'Europe et notre projet européen au sens large devraient être identifiés.

Mesdames et messieurs,

Vos parlementaires ont été très impliqués dès le départ dans tout ce qui concerne ce Sommet. Je pense sincèrement et modestement que nous avons fait raisonnablement notre partie du travail, en coopérant de manière étroite et agréable avec le Comité des Ministres et les Délégués. Il s'est agi d'une expérience utile et fructueuse et d'un précédent qui devrait devenir la règle dorénavant.

Nous avons parlé du nouveau Statut, du nouveau mécanisme de protection de notre Convention des Droits de l'Homme; nous avons parlé de la protection des droits des minorités nationales. Mais sur aucun de ces points, nous n'avons osé venir ici avec pour seul bagage quelques slogans ou quelques idées brillantes improvisées. Nous sommes venus en ayant derrière nous plus d'une année de discussions et de travaux sérieux et responsables; il en est résulté des projets soignés qui, soit dit en passant, vous ont été distribués dans les délais et que vous avez certainement utilisés dans vos réflexions.

Mes chers amis,

Au nom de l'Assemblée, je tiens à vous assurer que nous allons participer comme il se doit aux tâches qui constitueront le suivi de ce Sommet.

Nous allons activement travailler et contribuer à la préparation du nouveau Statut qui donnera au Conseil de l'Europe un cadre adéquat pour un substrat territorial élargi, pour un effectif beaucoup plus élevé de citoyens européens et pour des compétences accrues.

Nous participerons aussi en toute responsabilité à l'élaboration d'instruments aussi importants que le Protocole additionnel et la convention-cadre annoncée pour la protection des droits des minorités nationales.

Mesdames et messieurs,

Notre Assemblée attendait de vous à Vienne ce que nos peuples attendent et réclament probablement de nous, à savoir imagination, courage politique, fidélité aux principes que nous défendons.

Se rencontrer ici a déjà été un succès, un succès extraordinaire, qui doit être porté au crédit d'un grand nombre de personnes, et avant tout de nos hôtes autrichiens; toutes ces personnes doivent être remerciées.

Mais le succès ne peut être complet que si le Sommet donne l'élan nécessaire, ainsi que les moyens politiques et financiers, dont le Conseil de l'Europe a besoin pour assumer de manière responsable notre part - notre part essentielle - du projet d'une Europe libre, démocratique, solide, prospère et exerçant une influence positive.

28. M. HÖYNCK, Secrétaire Général de la CSCE, déclare qu'il existe des liens étroits entre le Conseil de l'Europe et la CSCE, et il confirme l'intention d'étendre la coopération, comme cela a été dit à plusieurs reprises pendant le présent Sommet. Depuis l'adoption de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe (novembre 1990), les membres du Conseil de l'Europe et les membres de la CSCE ont souscrit aux mêmes principes fondamentaux sur les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. La déclaration politique du Sommet de Vienne est l'expression d'un progrès substantiel vers plus de sécurité démocratique sur le continent européen. A son Sommet d'Helsinki (juin 1992), la CSCE a adopté un concept de sécurité liant paix et prospérité avec respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces deux textes constituent un terrain commun solide pour une coopération renforcée entre les deux organisations au plan de la dimension humaine.

La CSCE suit de près les travaux du Conseil de l'Europe sur le sujet difficile et complexe des minorités nationales. La poursuite de ceux-ci aidera à désamorcer d'éventuels conflits, et les résultats du présent Sommet donneront un élan très puissant aux activités de la CSCE. Eu égard à la difficulté de préserver l'équilibre entre les principes d'intégrité territoriale de la CSCE et le droit à l'autodétermination, le travail de ce Sommet représente une contribution précieuse à la stabilité de l'Europe.

M. Höynck attire l'attention sur le fait que le Conseil de l'Europe doit éviter de devenir un club fermé. Son rigoureux système des droits de l'homme a prouvé qu'aucune nation ne peut parvenir une fois pour toutes à une protection absolue des droits de l'homme. Une certaine modestie est nécessaire; mais le dialogue sur la question des droits de l'homme devra se poursuivre entre tous les pays intéressés. Il doit y avoir un effort commun vers une amélioration de la protection.

La notion de sécurité est une question authentiquement universelle mais aussi complexe; les Etats participant à la CSCE se tournent avec beaucoup d'espoir vers le Conseil de l'Europe. Une sécurité générale ne peut être mise en œuvre que par une coopération générale.

29. Le PRÉSIDENT suggère d'adopter, s'il n'y a pas d'opposition, la Déclaration de Vienne dans son ensemble, y compris les trois annexes concernant (1) la réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme, (2) les Minorités nationales et (3) la Déclaration et le Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

30. La Déclaration de Vienne (avec ses annexes I, II et III) est adoptée (voir Annexe).

*

* *

31. Le PRÉSIDENT conclut la réunion au Sommet en déclarant que les Chefs d'Etat et de gouvernement ont fait un excellent travail pendant ces derniers jours grâce à leurs propres efforts et à ceux des personnes qui ont participé à la préparation de la réunion. Il invite les participants à rentrer dans leur pays et à adresser à toute l'Europe un signal affirmant leur engagement personnel envers une Europe pacifique fondée sur la démocratie, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme. Le renforcement, l'approfondissement et l'élargissement du processus de la construction européenne sont en jeu.

Pendant ce processus continu, un soutien actif doit être donné à ceux qui souhaitent y participer. Les participants au Sommet comptent sur la contribution du Conseil de l'Europe à leurs réformes démocratiques et juridiques. Un signal prometteur a déjà été reçu ce matin même sous la forme de la Déclaration du Sommet de la jeunesse, qui se tient à Vienne parallèlement au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement. Les organisations de jeunesse représentées travaillent déjà à la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Il rappelle aux participants qu'ils auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de rendre visite au Sommet des jeunes dans l'après-midi, avec le Secrétaire Général, le Ministre Fédéral des Affaires Etrangères, lui-même et d'autres.

Les échanges de vues au Sommet ont ouvert un nouveau chapitre des contacts entre Chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'avec d'autres institutions, et ont donné naissance à un faisceau d'idées intéressantes. Un nouveau chapitre des contacts personnels et officiels a été ouvert. L'accord s'est fait sur les points suivants:

1. les questions de droit international et les principes de prééminence du droit requièrent une composante sociale, pour se rapprocher des besoins et des souhaits des citoyens;
2. parmi les idées présentées, un grand nombre seront utiles pour dynamiser les activités futures du Conseil. Le contenu de la Déclaration politique et les divers plans d'action adoptés par le Sommet aideront à donner vie à ces idées;

3. il est capital que des liens bien clairs soient établis entre les textes adoptés et leur propre engagement personnel pour la mise en œuvre pratique de ces textes. Les déclarations sont sans valeur si elles ne sont pas accompagnées de cet engagement de ceux qui sont comptables envers les électeurs.

Des media prétendront peut-être que les Chefs d'Etat et de gouvernement "se sont rencontrés, qu'ils ont discuté et qu'ils ont pris des décisions, alors qu'à quelques centaines de kilomètres de là des atrocités se poursuivaient et que des vies innocentes continuaient d'être fauchées". Quelle est la véritable contribution de ce Sommet? Il faut espérer que ses résultats permettront à ses participants de mobiliser et de motiver leurs populations, et de convaincre leurs media que leur consensus collégial est une réalité.

L'Autriche, qui préside le Comité des Ministres, fera le maximum pour mettre en œuvre les décisions du Sommet, chaque fois que cela sera possible avant la prochaine réunion ministérielle, en novembre. Il est certain que la Belgique, qui prendra alors la Présidence, fera en sorte que d'autres mesures soient mises en œuvre au cours des mois suivants.

Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement a bien voulu l'inviter à présider les travaux, et il souhaite en remercier ses collègues. Il rappelle que dès le départ un certain scepticisme s'est exprimé au sujet de la tenue du Sommet et de la capacité des Etats membres de parvenir à un consensus sur les grandes questions proposées. Que le Sommet ait pu avoir lieu est déjà une mesure du succès; qu'il soit parvenu à des décisions aussi importantes est un résultat majeur dû pour une large part à l'engagement personnel et au dynamisme dont le Secrétaire Général a fait preuve, pendant plusieurs mois de préparation et dont il souhaite la remercier sincèrement.

32. M. HAVEL, Président de la République tchèque, fait la déclaration suivante:

"En ce moment historique, le Conseil de l'Europe est confronté au défi du parachèvement de ses efforts d'intégration européenne fondée sur les principes de la société civile dans le plein respect des droits de tous.

Ce Sommet a prouvé que les Etats membres du Conseil sont conscients de leurs responsabilités pour l'avenir de notre continent. Il a aussi démontré que les nouvelles démocraties sont disposées à prendre elles aussi leur part de responsabilités.

Je suis sûr que les idées que nous avons entendues dans de nombreuses déclarations à cette réunion donneront de nouveaux élans aux activités des organes du Conseil de l'Europe.

Je souhaite remercier le Conseil de l'Europe qui a été depuis le début même de son existence, un gardien des normes en matière de droits de l'homme.

Je remercie le Secrétaire Général, Madame Lalumière, de tout ce qu'elle a fait pour nous réunir à cette conférence.

Nos remerciements s'adressent aussi au Président Mitterrand pour son initiative qui a mené à cette réunion.

Enfin, mais ce ne sont pas les moindres, nos remerciements vont au pays hôte, à la ville de Vienne, au Président Klestil, au Ministre des Affaires Etrangères, M. Mock, et tout particulièrement au Chancelier Vranitzky, pour avoir animé d'aussi belle façon ces deux journées.

Nous nous séparons pour nous revoir dans une Europe unie".

33. Le PRÉSIDENT clot le Sommet à 12 heures 45.

ANNEXE

9 octobre 1993

DECLARATION DE VIENNE

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis pour la première fois dans l'histoire de notre Organisation à l'occasion de cette conférence au sommet de Vienne, déclarons solennellement ce qui suit:

La fin de la division de l'Europe nous offre une chance historique d'affermir la paix et la stabilité sur ce continent. Tous nos pays sont attachés à la démocratie pluraliste et parlementaire, à l'indivisibilité et à l'universalité des droits de l'homme, à la prééminence du droit, à un commun patrimoine culturel enrichi de ses diversités. Ainsi, l'Europe peut devenir un vaste espace de sécurité démocratique.

Cette Europe est porteuse d'un immense espoir qui, à aucun prix, ne doit être détruit par les ambitions territoriales, la renaissance de nationalismes agressifs, la perpétuation des zones d'influence, l'intolérance ou les idéologies totalitaires.

Nous condamnons tous ces égarements. Ils plongent des peuples de l'ex-Yougoslavie dans la haine et dans la guerre et menacent d'autres régions. Nous appelons les dirigeants de ces peuples à mettre un terme à leurs conflits. Nous invitons ces peuples à nous rejoindre pour construire et consolider la nouvelle Europe.

Nous sommes conscients que la protection des minorités nationales est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratique de notre continent.

Le Conseil de l'Europe est l'institution politique européenne par excellence qui est en mesure d'accueillir, sur un pied d'égalité et dans des structures permanentes, les démocraties d'Europe libérées de l'oppression communiste. C'est pourquoi leur adhésion au Conseil de l'Europe est un élément central de la construction européenne fondée sur les valeurs de notre Organisation.

L'adhésion présuppose que l'Etat candidat ait mis ses institutions et son ordre juridique en conformité avec les principes de base de l'Etat démocratique soumis à la prééminence du droit et au respect des droits de l'homme. Les représentants du peuple doivent avoir été choisis par la voie d'élections libres et honnêtes, au suffrage universel. La garantie de la liberté d'expression, notamment des médias, la protection des minorités nationales et le respect des principes du droit international doivent rester à nos yeux des éléments déterminants dans l'appréciation de toute candidature. L'engagement de signer la Convention européenne des droits de l'homme et d'accepter à brève échéance l'ensemble de ses dispositions de contrôle est également fondamental. Nous sommes résolus d'assurer au sein du Conseil de l'Europe le plein respect des engagements pris par tous les Etats membres.

Nous affirmons notre volonté de promouvoir l'intégration des nouveaux Etats membres et de procéder aux réformes nécessaires de l'Organisation, en tenant compte des propositions de l'Assemblée Parlementaire et des préoccupations des collectivités locales et régionales, essentielles à l'expression démocratique des peuples.

Nous confirmons la politique d'ouverture et de coopération en direction de tous les pays d'Europe centrale et orientale qui font le choix de la démocratie. Les programmes mis en place par le Conseil de l'Europe pour aider à la transition démocratique doivent être développés, tout en les adaptant constamment aux besoins des nouveaux partenaires.

Nous entendons mettre le Conseil de l'Europe pleinement en mesure de contribuer ainsi à la sécurité démocratique, de relever les défis de société du 21^e siècle, en traduisant dans le domaine juridique les valeurs qui définissent notre identité européenne et de favoriser l'amélioration de la qualité de la vie.

Ces objectifs requièrent une coordination renforcée des travaux du Conseil de l'Europe avec ceux des autres institutions qui concourent à la construction d'une Europe démocratique et sûre, satisfaisant aux exigences de complémentarité et d'un meilleur emploi des ressources.

A cet égard, nous nous félicitons de la coopération établie, en premier lieu sur la base de l'Arrangement de 1987, avec la Communauté européenne, notamment du développement des actions en commun, particulièrement pour les pays d'Europe centrale et orientale. Nous considérons qu'un tel partenariat dans des domaines d'activité de plus en plus variés reflète la relation institutionnelle spécifique et évolutive qui caractérise les relations entre les deux institutions.

En vue de promouvoir la sécurité démocratique, nous sommes par ailleurs favorables à l'approfondissement des relations de coopération institutionnelle dans le domaine de la dimension humaine entre le Conseil de l'Europe et la CSCE. Des arrangements pourraient utilement être conclus avec cette dernière, y compris son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et son Haut Commissaire pour les minorités nationales.

*

* *

Nous sommes résolus à faire plein usage du forum politique que constituent le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire pour favoriser, selon les compétences et conformément à la vocation de l'Organisation, le renforcement de la sécurité démocratique en Europe. Le dialogue politique au sein de notre Organisation apportera une contribution précieuse à la stabilité sur notre continent. Nous y parviendrons d'autant mieux si nous sommes en mesure d'engager ce dialogue politique avec tous les Etats européens qui ont manifesté la volonté de respecter les principes du Conseil de l'Europe.

Convaincus que la mise en place de structures juridiques appropriées et la formation des cadres sont des conditions essentielles à la réussite de la transition économique et politique en Europe centrale et orientale, nous attachons la plus grande importance au développement et à la coordination des programmes d'assistance à cet effet, en liaison avec la Communauté européenne.

La création d'une Europe tolérante et prospère ne dépend pas seulement de la coopération entre les Etats. Elle se fonde aussi sur une coopération transfrontalière entre collectivités locales et régionales, respectueuse de la constitution et de l'intégrité territoriale de chaque Etat. Nous engageons l'Organisation à poursuivre son travail en ce domaine et à l'étendre à la coopération entre régions non contiguës.

Nous exprimons la conviction que la coopération culturelle, dont le Conseil de l'Europe est un instrument privilégié, - à travers l'éducation, les médias, l'action culturelle, la protection et la valorisation du patrimoine culturel, la participation des jeunes - est essentielle à la cohésion de l'Europe dans le respect de ses diversités. Nos gouvernements s'engagent à prendre en considération dans leur coopération bilatérale et multilatérale les priorités et orientations approuvées au Conseil de l'Europe.

En vue de contribuer à la cohésion de nos sociétés, nous soulignons l'importance des engagements souscrits dans le cadre de la Charte sociale du Conseil de l'Europe et du Code européen de sécurité sociale, pour doter les pays membres d'une protection sociale adéquate.

Nous reconnaissons la valeur de la coopération menée au sein du Conseil de l'Europe pour protéger le milieu naturel et améliorer le milieu bâti.

Nous poursuivrons les efforts visant à faciliter l'intégration des immigrés en situation régulière et à améliorer la gestion et le contrôle des flux migratoires dans le respect de la liberté de se déplacer à l'intérieur de l'Europe. Nous engageons dès lors le "Groupe de Vienne" à continuer ses travaux, contribuant ainsi avec d'autres groupes compétents à une approche globale des défis soulevés par les migrations.

Forts de nos liens d'amitié avec les Etats qui, en dehors de l'Europe, partagent les mêmes valeurs, nous souhaitons développer avec eux nos efforts communs en faveur de la paix et de la démocratie.

Nous affirmons par ailleurs que l'approfondissement de la coopération pour tenir compte de la nouvelle conjoncture européenne ne devrait aucunement nous détourner de notre responsabilité pour l'interdépendance et la solidarité Nord/Sud.

*

* *

Dans la perspective politique ainsi tracée, nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, décidons:

- d'améliorer l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme en instaurant une Cour unique pour contrôler les engagements souscrits (cf décision en Annexe I)
- de souscrire des engagements politiques et juridiques relatifs à la protection des minorités nationales en Europe et de donner mandat au Comité des Ministres d'élaborer les instruments juridiques internationaux appropriés (cf décision en Annexe II)
- d'engager une politique de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, et d'adopter à cet effet une Déclaration ainsi qu'un plan d'action (cf décision en Annexe III)
- d'approuver dans son principe la création d'un organe consultatif, représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe
- d'inviter le Conseil de l'Europe à étudier la mise en place d'instruments propres à stimuler le développement d'actions culturelles de partenariat européen associant les pouvoirs publics et la société civile
- de charger le Comité des Ministres d'apporter au Statut de l'Organisation les améliorations nécessaires à son fonctionnement en prenant en considération les propositions formulées par l'Assemblée Parlementaire.

ANNEXE I

Réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, sommes convenus de ce qui suit en ce qui concerne la réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme :

En instituant la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui est entrée en vigueur il y a 40 ans, le Conseil de l'Europe a créé un système international de protection des droits de l'homme unique en son genre. La principale caractéristique de ce système consiste en une obligation pour les Etats contractants de protéger de manière effective les droits de l'homme contenus dans la Convention et d'accepter un contrôle international du respect de ces droits. Jusqu'à présent la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme ont assumé cette responsabilité.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1953, le nombre d'Etats contractants a quasiment triplé et d'autres Etats vont y adhérer après être devenus membres du Conseil de l'Europe. Nous sommes d'avis qu'il devient très urgent d'adapter le mécanisme de contrôle actuel à ce développement afin de maintenir à l'avenir une protection internationale effective des droits de l'homme. L'objectif de cette réforme est d'accroître l'efficacité des moyens de protection, de réduire la longueur des procédures et de maintenir le niveau actuel élevé de protection des droits de l'homme.

A cette fin, nous avons décidé d'établir, en tant que partie intégrante de la Convention, une Cour européenne des droits de l'homme unique qui remplacera les organes de contrôle existants.

Nous donnons mandat au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'achever la préparation d'un Protocole d'amendement à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sur lequel des progrès substantiels ont été accomplis, en vue d'adopter un texte et de l'ouvrir à la signature lors de sa réunion ministérielle en mai 1994. Nous veillerons ensuite à ce que ce Protocole soit soumis à ratification dans les plus brefs délais.

ANNEXE II

Les Minorités nationales

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, sommes convenus de ce qui suit en matière de protection des minorités nationales:

Les minorités nationales que les bouleversements de l'histoire ont établies en Europe doivent être protégées et respectées afin de contribuer ainsi à la stabilité et à la paix.

Dans cette Europe que nous voulons bâtir, il faut répondre à ce défi : assurer la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales au sein d'un Etat de droit, dans le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale des Etats. A ces conditions, ces minorités apporteront une précieuse contribution à la vie de nos sociétés.

La création d'un climat de tolérance et de dialogue est nécessaire à la participation de tous à la vie politique. A cet égard une contribution importante doit être apportée par les collectivités régionales et locales.

Dans leurs actions, les Etats doivent assurer le respect des principes qui sont à la base de notre tradition européenne commune : l'égalité devant la loi, la non-discrimination, l'égalité des chances, les droits d'association et de réunion ainsi que la participation active à la vie publique.

Les Etats devraient créer des conditions de nature à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de développer leur culture tout en préservant leur religion, leurs traditions et leurs coutumes. Ces personnes doivent pouvoir utiliser leur langue en privé comme en public et devraient pouvoir le faire, sous certaines conditions, dans leurs relations avec les autorités publiques.

Nous soulignons l'importance que peuvent avoir pour la stabilité et la paix en Europe les accords bilatéraux entre Etats visant à assurer la protection des minorités nationales concernées.

Nous confirmons notre détermination de mettre pleinement en oeuvre les engagements relatifs à la protection des minorités nationales contenus dans le Document de Copenhague et dans d'autres documents de la CSCE.

Nous considérons que le Conseil de l'Europe doit s'employer à traduire aussi largement que possible ces engagements politiques dans des instruments juridiques.

Eu égard à sa vocation fondamentale, le Conseil de l'Europe est particulièrement bien placé pour contribuer au règlement des problèmes de minorités nationales. A cet égard, nous entendons poursuivre la coopération étroite engagée entre le Conseil de l'Europe et le Haut Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales.

En conséquence, nous décidons de charger le Comité des Ministres :

- d'élaborer des mesures de confiance de nature à accroître la tolérance et la compréhension entre les peuples;
- de fournir toute l'assistance sollicitée pour la négociation et la mise en oeuvre de traités sur des questions intéressant les minorités nationales ainsi que d'accords de coopération transfrontalière;
- de rédiger à bref délai une convention-cadre précisant les principes que les Etats contractants s'engagent à respecter pour assurer la protection des minorités nationales. Cet instrument serait ouvert également à la signature des Etats non membres;
- d'engager les travaux de rédaction d'un protocole complétant la Convention européenne des droits de l'homme dans le domaine culturel par des dispositions garantissant des droits individuels, notamment pour les personnes appartenant à des minorités nationales.

ANNEXE III

*Déclaration et Plan d'action
sur
la lutte contre le racisme,
la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance*

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe,

Persuadés que la diversité des traditions et des cultures constitue depuis des siècles l'une des richesses de l'Europe et que le principe de tolérance est la garantie du maintien en Europe d'une société ouverte et respectueuse de la diversité culturelle, à laquelle nous sommes attachés;

Convaincus que la réalisation d'une société démocratique et pluraliste, respectueuse de l'égale dignité de tous les êtres humains, demeure l'un des objectifs principaux de la construction européenne;

Alarmés par la résurgence actuelle des phénomènes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme, le développement d'un climat d'intolérance, la multiplication des actes de violence, notamment à l'égard des migrants et des personnes issues de l'immigration, des traitements dégradants et des pratiques discriminatoires qui les accompagnent;

Egalement alarmés par la résurgence de nationalismes agressifs et d'ethnocentrismes qui constituent de nouvelles expressions de xénophobie;

Inquiets de la dégradation des conditions économiques qui menace la cohésion des sociétés européennes en engendrant des formes d'exclusion susceptibles de favoriser les tensions sociales et les manifestations xénophobes;

Persuadés que ces phénomènes d'intolérance menacent les sociétés démocratiques et leurs valeurs fondamentales et qu'ils sapent les bases de la construction européenne;

Confirmant la Déclaration du 14 mai 1981 du Comité des Ministres par laquelle celui-ci avait déjà solennellement condamné toutes les formes d'intolérance ainsi que les actes de violence qu'elles engendrent;

Réaffirmant les valeurs de solidarité qui doivent inspirer tous les membres de la société en vue de réduire la marginalisation et l'exclusion sociale;

Convaincus au surplus que l'avenir de l'Europe exige de la part des individus et des groupes, au-delà de la tolérance, une volonté d'agir ensemble en combinant leurs apports divers,

- Condamnons de la manière la plus ferme le racisme sous toutes ses formes, la xénophobie, l'antisémitisme ainsi que l'intolérance et toutes les formes de discrimination religieuse;

- Encourageons les Etats membres à continuer les efforts déjà entrepris en vue d'éliminer ces phénomènes et nous engageons à renforcer les lois nationales et les instruments internationaux ainsi qu'à adopter des mesures appropriées sur le plan national et européen;

- Nous engageons à agir contre toutes les idéologies, politiques et pratiques incitant à la haine raciale, à la violence et à la discrimination ainsi que contre tout acte ou langage de nature à renforcer les craintes et les tensions entre groupes d'appartenances raciale, ethnique, nationale, religieuse ou sociale différentes;

- Lançons un appel pressant aux peuples, aux groupes, aux citoyens européens et notamment aux jeunes pour qu'ils s'engagent résolument dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et pour qu'ils participent activement à la construction d'une société européenne démocratique, tolérante et solidaire, sur la base de valeurs communes.

A cet effet, nous chargeons le Comité des Ministres de développer et de mettre en oeuvre dans les délais les plus brefs le **plan d'action** suivant et de mobiliser les ressources financières nécessaires.

PLAN D'ACTION

1. Lancement d'une vaste campagne européenne de jeunesse visant à mobiliser le public en faveur d'une société de tolérance, fondée sur l'égale dignité de tous ses membres, et contre les manifestations de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance.

Cette campagne, coordonnée par le Conseil de l'Europe en coopération avec les organisations européennes de jeunesse, aura une dimension nationale et locale moyennant la mise en place de comités nationaux.

Elle visera notamment à stimuler des projets-pilotes impliquant tous les secteurs de la société.

2. Invitation aux Etats membres à renforcer les garanties contre toutes les formes de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique ou sur la religion et à cette fin de :

- réexaminer sans attendre leur législation et leur réglementation en vue d'en éliminer les dispositions susceptibles de générer des discriminations fondées sur l'un de ces motifs ou d'entretenir des préjugés;
- assurer la mise en oeuvre effective des législations visant à combattre le racisme et la discrimination;
- renforcer et mettre en oeuvre des mesures de prévention visant à combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, en accordant une attention particulière aux mesures destinées à renforcer la prise de conscience de ces phénomènes et à établir la confiance.

3. Création d'un Comité d'experts gouvernementaux ayant pour mandat :

- d'examiner les législations, les politiques et les autres mesures prises par les Etats membres visant à combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance ainsi que leur efficacité;
- de stimuler l'action en la matière aux niveaux local, national et européen;
- de formuler des recommandations de politique générale à l'égard des Etats membres;
- d'étudier des instruments juridiques internationaux applicables en la matière, en vue de leur renforcement si nécessaire.

Le Comité d'experts fera régulièrement rapport au Comité des Ministres, lequel sollicitera les avis des Comités directeurs concernés.

Des modalités complémentaires pour le fonctionnement de ce nouveau mécanisme devraient être décidées par le Comité des Ministres.

4. Renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les peuples au moyen des programmes de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe. Les travaux dans ce domaine devraient en particulier porter sur:

- l'étude des causes profondes de l'intolérance et des remèdes à y apporter, notamment par l'organisation d'un séminaire et le soutien à des programmes de recherche;
- le développement de l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et du respect des diversités culturelles;

- le renforcement des programmes visant à éliminer les préjugés par l'enseignement de l'histoire en mettant en évidence les influences mutuelles positives entre différents pays, religions et idées dans le développement historique de l'Europe;
- l'encouragement à la coopération transfrontalière entre collectivités locales, afin de renforcer la confiance;
- l'intensification du travail de coopération dans les domaines des relations intercommunautaires et de l'égalité des chances;
- le développement de politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la grande pauvreté.

5. Demande aux professionnels des médias de présenter leurs reportages et commentaires sur les actes de racisme et d'intolérance de façon factuelle et responsable et de poursuivre l'élaboration de codes de déontologie professionnelle qui reflètent ces exigences.

Dans l'exécution de ce Plan, le Conseil de l'Europe tiendra dûment compte des travaux de l'UNESCO dans le domaine de la tolérance, en particulier la préparation d'une "Année de la tolérance" en 1995.

Un premier rapport sur la mise en oeuvre du plan d'action sera soumis au Comité des Ministres lors de sa 94ème session en mai 1994.

For the Republic
of Austria

Pour la République
d'Autriche

Franz Vranitzky

Federal Chancellor

Chancelier Fédéral

For the Kingdom
of Belgium

Pour le Royaume
de Belgique

Jean-Luc Dehaene

Prime Minister

Premier Ministre

For the Republic
of Bulgaria

Pour la République
de Bulgarie

Jeliu Jelev

President

Président

For the Republic
of Cyprus

Pour la République
de Chypre

Glaftos Clerides

President

Président

For the Czech Republic

Pour la République
tchèque

Václav Havel

President

Président

For the Kingdom
of Denmark

Pour le Royaume
de Danemark

Poul Nyrup Rasmussen

Prime Minister

Premier Ministre

For the Republic
of Estonia

Pour la République
d'Estonie

Mart Laar

Prime Minister

Premier Ministre

For the Republic
of Finland

Pour la République
de Finlande

Mauno Koivisto

President

Président

For the French Republic

Pour la République
française

François Mitterrand

President

Président

For the Federal Republic
of Germany

Pour la République
Fédérale d'Allemagne

Helmut Kohl

Federal Chancellor

Chancelier Fédéral

For the Hellenic
Republic

Pour la République
hellénique

Virginia Tsouderos

*Minister of State
for Foreign Affairs*

*Secrétaire d'Etat aux
Affaires étrangères*

For the Republic
of Hungary

Pour la République
de Hongrie

Géza Jeszenszky

Minister for Foreign Affairs

Ministre des Affaires Etrangères

For the Icelandic
Republic

Pour la République
islandaise

David Oddsson

Prime Minister

Premier Ministre

For Ireland

Pour l'Irlande

Albert Reynolds T.D.

Prime Minister

Premier Ministre

For the Italian
Republic

Pour la République
italienne

Carlo Azeglio Ciampi

Prime Minister

Premier Ministre

For the Principality
of Liechtenstein

Pour la Principauté
de Liechtenstein

Markus Büchel

Head of Government

Chef de Gouvernement

For the Republic
of Lithuania

Pour la République
de Lituanie

Algirdas Mykolas Brazauskas

President

Président

For the Grand Duchy
of Luxembourg

Pour le Grand-Duché
de Luxembourg

Jacques Santer

Prime Minister

Premier Ministre

For Malta

Pour Malte

Edward Fenech-Adami

Prime Minister

Premier Ministre

For the Kingdom
of the Netherlands

Pour le Royaume
des Pays-Bas

Ruud Lubbers

Prime Minister

Premier Ministre

For the Kingdom
of Norway

Pour le Royaume
de Norvège

Gro Harlem Brundtland

Prime Minister

Premier Ministre

For the Republic
of Poland

Pour la République
de Pologne

Hanna Suchocka

Prime Minister

Premier Ministre

For the Portuguese
Republic

Pour la République
portugaise

Aníbal Cavaco Silva

Prime Minister

Premier Ministre

For Romania

Pour la Roumanie

Ion Iliescu

President

Président

For the Republic
of San Marino

Pour la République
de Saint-Marin

**Gian Luigi Berti
Paride Andreoli**

Captains Regent

Capitaines Régents

For the Slovak Republic

Pour la République
slovaque

Vladimír Mečiar

Head of Government

Chef du Gouvernement

For the Republic
of Slovenia

Pour la République
de Slovénie

Janez Drnovšek

Prime Minister

Premier Ministre

For the Kingdom of Spain

Pour le Royaume d'Espagne

Felipe Gonzalez

President of Government

Président du Gouvernement

For the Kingdom of Sweden

Pour le Royaume de Suède

Carl Bildt

Prime Minister

Premier Ministre

For the Swiss Confederation

Pour la Confédération
suisse

Adolf Ogi

President of the Confederation

Président de la Confédération

For the Turkish
Republic

Pour la République
turque

Tansu Çiller

Prime Minister

Premier Ministre

For the United Kingdom
of Great Britain and
Northern Ireland

Pour le Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et de
l'Irlande du Nord

Lord Mackay of Clashfern

Lord Chancellor

Lord Chancellor

*

* *

Catherine Lalumière

The Secretary General

Le Secrétaire Général